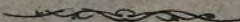


TRIBUNAL CIVIL

DE
NEVERS

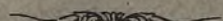
1886

RUES DE NEVERS



SOCIÉTÉ

ENTRE MM. THURET, BRISSET & GENÈVE



RAPPORT

DU

TIERS-EXPERT



BOURGES

TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE H. SIRE

4, Rue des Armuriers et 6 bis (Cour de l'Oratoire)

1886

RUES DE NEVERS

SOCIÉTÉ ENTRE MM. THURET, BRISSET & GENÈVE

RAPPORT DU TIERS-EXPERT

A Monsieur le Président et à Messieurs les Juges
composant le Tribunal civil de Nevers.

L'An mil huit cent quatre-vingt-cinq, le vingt-trois novembre,
Je soussigné, Jean-Baptiste-Auguste CONTE, comptable, demeurant à Bourges, rue de Nevers, n° 2,

Expert commis par jugement du Tribunal civil de Nevers, en date du dix-sept mars mil huit cent quatre-vingt-cinq, à l'effet de vérifier un travail d'expertise dressé par MM. Gauthier, ancien huissier à Saint-Benin-d'Azy; Charpentier, arbitre de commerce, et Dominique, architecte; ces deux derniers demeurant à Nevers,

Dans une affaire d'opérations de biens pendante entre MM. Jean Thuret, ancien notaire, propriétaire, demeurant à Paris; Edouard Brisset, ancien négociant, propriétaire, demeurant à Nevers; Léon Genève père, entrepreneur de travaux publics, demeurant à Tours, et Alphonse Genève fils, aussi entrepreneur de travaux publics, demeurant en cette dernière ville;

Duquel jugement le dispositif est ainsi conçu :

« Par ces motifs, le Tribunal, avant faire droit, ordonne que par

» M. Conte, comptable, demeurant à Bourges, serment par lui préalablement prêté entre les mains du Président, il sera procédé à la vérification du travail des experts, à l'effet de constater les erreurs et les omissions signalées, ou toutes celles qui le seraient ultérieurement ;

» Dire s'il existe, en ce qui concerne le prix des bâtiments et terrains vendus à Brisset et Thuret, un procès-verbal estimatif; de qui il émane; si l'estimation a été faite par experts régulièrement nommés, ou si, dans tous les cas, l'estimation n'aurait pas été ratifiée par Genève lui-même; rechercher à cet égard tous actes, tous documents, toutes correspondances ;

» Fixer, dans tous les cas, le prix moyen des ventes consenties par la Société ;

» Autorise l'expert à s'entourer de tous documents, et notamment du registre de Thuret, et à recourir à la recherche de tous documents qu'il jugera utile, pour, sur le rapport du tiers-expert, ci-dessus nommé, fait et déposé au greffe, être ensuite par les parties conclu, et par le Tribunal statué ce qu'il appartiendra, dépens et moyens réservés. »

Après avoir pris connaissance de ce jugement, par la signification qui m'en a été faite suivant exploit de M^e Vervin, huissier à Bourges, en date du vingt avril mil huit cent quatre-vingt-cinq, accepté la mission à moi confiée, et prêté serment entre les mains de M. le Président, en la chambre du Conseil, le vingt-sept avril même mois,

Ai indiqué le commencement de mes opérations au lundi onze mai suivant, une heure du soir, en mon cabinet, à Bourges.

A cette réunion, qui a continué le lendemain douze mai, se sont présentés :

M. Thuret, en personne ;

M. Brisset, en personne ;

M. Genève père, assisté de M^e Regnault, avocat à Nevers, son conseil ;

Lesquels m'ont déclaré qu'ils étaient prêts à me fournir toutes explications contradictoires et à déposer entre mes mains toutes

pièces, registres et documents encore en leur possession, se rattachant au compte que je suis chargé de vérifier.

Avant de commencer l'examen des points litigieux, M. Thuret m'a demandé à insérer le dire suivant :

« Les pouvoirs conférés au tiers-expert lui donnent le droit de rectifier
» les erreurs nombreuses de la première expertise et, en même temps,
» d'apprécier les réclamations consignées dans les conclusions des parties,
» et relevées dans le jugement du dix-sept mars dernier.

» L'expert doit donner dans son travail les motifs des décisions qu'il
» prendra, comme aussi analyser sommairement les preuves justificatives
» qui lui auront été produites de part et d'autre ; le tout afin de permettre
» aux magistrats d'approuver ou réformer en connaissance de cause les
» nouveaux comptes.

» M. Thuret demande que les calculs d'intérêts des sommes dues aux
» associés ou par eux soient arrêtés *au sept septembre mil huit cent soixante-*
» *quatorze*, jour de la dernière vente, et, par conséquent, de la dissolution
» de la Société, par la consommation de la négociation, conformément à
» l'article 1865 § 2 du Code civil.

» Les indications sur les prix ont été reconnues erronées sur plus de la
» moitié des ventes ; il devient dès lors indispensable de faire une nouvelle
» enquête, soit auprès des notaires, soit chez les acquéreurs, pour connaître
» sincèrement les prix, les époques de paiement et le départ des intérêts.

» M. Brisset n'ayant pas établi une distinction désirable dans les paie-
» ments qu'il a effectués, entre les sommes qui devaient éteindre ses prix
» d'achat et celles qui n'étaient que la restitution des prix touchés des
» tiers, il faut établir nécessairement un compte unique de toutes les re-
» cettes et dépenses avec balances annuelles au 31 décembre.

» Dès 1869, comme l'établit sa lettre du 8 juillet 1874, il prenait les
» fonds sociaux pour les employer à ses affaires ; il est donc passible des

» intérêts du retard et au même taux que celui payé à la Caisse commerciale où ils auraient dû être versés.

» Par une autre lettre du 30 octobre 1873, M. Brisset offre de se débiter des intérêts de son prix à 6 0/0.

» L'expert devra soigneusement vérifier la teneur des quittances afin de savoir si des paiements que M. Brisset déclare avoir faits n'ont pas été réellement effectués par la Caisse commerciale.

» Il vérifiera également si les billets retirés de la circulation ont été payés ou renouvelés aux échéances et par qui. »

J'ai déferé au désir de M. Thuret, sans que cela puisse tirer à conséquence soit pour la vérification du rapport des premiers experts, soit pour l'établissement du compte des parties.

Après examen du premier rapport, et notes prises des réclamations de chacun, M. Brisset m'a remis quinze dossiers et un livre se rattachant à l'opération des rues de Nevers, M. Genève m'avait fait remettre antérieurement par M^e Meunier, son avoué, un dossier relatif à la même affaire, où se trouvent ses conclusions, et un contre-rapport qu'il a fait dresser par un comptable de son choix.

M. Thuret m'a déposé une volumineuse correspondance avec MM. Brisset et Genève, des projets de comptes avec ses ex-associés, un relevé des ventes faites, avec annotations, et divers documents se rattachant à l'opération.

Il m'a déposé, en outre :

1^o Un registre cartonné intitulé *Livre-Journal*, commençant le dix mai mil huit cent soixante-quatre et s'arrêtant au vingt-cinq août mil huit cent soixante-quinze par une balance. Ce registre concerne exclusivement la Société Thuret, Brisset et Genève ;

2^o Un grand-livre correspondant à ce journal, commençant par le compte caisse et s'arrêtant à la page 56 par le compte veuve Mouton.

Il m'a déclaré n'avoir jamais eu en sa possession d'autres livres concernant la Société, si ce ne sont des livres d'un autre format, dont ceux représentés ne sont que la copie fidèle.

M. Brisset a déclaré protester formellement contre cette déclaration ; il a soutenu que les livres rapportés par M. Thuret avaient été établis par celui-ci à l'occasion d'un procès qui a existé devant le Tribunal de Tours entre MM. Thuret et Genève ; que M. Thuret, dès l'origine de la Société des Rues de Nevers, avait d'autres livres que ceux qu'il rapporte, et que ces premiers livres étant l'expression de la vérité, il en exigeait le dépôt.

M. Thuret persistant dans sa déclaration, et aucune preuve ne m'étant donnée de l'existence d'autres documents, j'ai dû passer outre. Je dois ajouter que la représentation de livres anciens est sans importance pour les débats, les comptes devant être faits en entier avec des documents à recueillir dans les différentes études de notaires de Nevers et au moyen de pièces à rapporter par les parties.

Postérieurement à cette réunion du mois de mai et aux dates des deux et trois juillet suivant, je me suis rendu à Nevers, à l'effet de recueillir chez les notaires qui ont reçu les contrats, et près de divers acquéreurs, certains renseignements indispensables à la vérification dont je suis chargé.

Des pièces remises, des recherches faites et des explications contradictoires des parties, il résulte les faits suivants :

EXPOSÉ

A la fin de l'année 1864 et au cours de l'année 1865, M. Thuret, ci-dessus nommé, M. Brisset-Ramond, négociant à Nevers, père de M. Edouard Brisset, et M. Léon Genève fils, associés de fait pour des opérations de biens à Nevers et le percement de nouvelles rues, se sont rendus acquéreurs, aux termes d'actes qui seront indiqués, de

divers immeubles situés en cette ville, dont partie a servi à l'établissement de nouvelles rues, et le surplus a été revendu au détail ou conservé par deux des associés (MM. Thuret et Brisset).

Cette Société a terminé ses opérations, ainsi que l'indique M. Thuret et que nous l'avons vérifié, par une vente consentie à M. Moreau, propriétaire à Nevers, devant M^e Guyon, notaire, le sept septembre mil huit cent soixante-quatorze. A raison des délais de transcription, pour arriver au paiement régulier ou à la compensation du prix, on peut dire que les opérations ont continué jusqu'à la fin de l'année.

Au premier janvier mil huit cent soixante-quinze, l'association de fait n'existait donc plus que pour sa liquidation.

A cette opération, pour des motifs qui leur sont personnels, et sur lesquels ils sont d'accord, MM. Thuret, Brisset et Genève ont rattaché deux acquisitions que MM. Brisset et Thuret ont faites chacun directement de M. Humann, une vente consentie par ce dernier à un sieur Martin-Blanc, et différentes ventes consenties par M. et Mme Ramond à divers acquéreurs par contrats réguliers.

Ils ont fourni l'un et l'autre des fonds dans des proportions différentes; ils ont encaissé ou fait encaisser par la Caisse commerciale de Nevers les sommes provenant de l'association; ils ont payé directement ou fait payer par les mêmes caisses les sommes dues à leurs vendeurs et à toutes autres personnes pour des causes se rattachant à l'opération commune.

Ils sont convenus que M. Genève serait intéressé pour quatre dixièmes, M. Thuret pour trois dixièmes, M. Brisset pour même quotité, et que celle des parties *qui verserait au-delà de sa part aurait droit à un intérêt de six pour cent.*

Au début, M. Thuret, qui habitait alors Nevers, paraît avoir tenu seul la comptabilité jusqu'en mil huit cent soixante-six, époque à laquelle il est allé habiter Paris. M. Edouard Brisset, héritier de son

père, a continué et suivi l'opération jusqu'à la fin, tout en tenant M. Thuret au courant de ce qu'il faisait, ainsi que j'ai pu m'en assurer par une nombreuse correspondance échangée entre eux.

De cette opération, et de la comptabilité tenue successivement par MM. Thuret et Brisset, est né un compte que les premiers experts ont été chargés d'établir, et dont le Tribunal civil de Nevers a ordonné la révision, ainsi qu'il appert du jugement qui m'a commis.

Le jugement qui a nommé les premiers experts, et qui doit servir de guide, a été rendu le six février mil huit cent quatre-vingt-quatre.

Le dispositif est ainsi conçu :

« Le Tribunal, avant faire droit, ordonne que par MM. Gauthier, ancien
» huissier à Saint-Benin-d'Azy, Charpentier, arbitre de commerce, et
» Dominique, architecte, tous demeurant à Nevers, et après prestation
» entre les mains du Président, il sera procédé à l'établissement du
» compte de la gérance de la Société ayant existé entre les parties, lequel
» compte comprendra :

» *La surface des terrains acquis par la Société, avec les prix d'acquisition et*
» *le départ des intérêts pour chaque prix ; les noms des acquéreurs des terrains*
» *vendus ; les dates des contrats et les noms des notaires qui ont passé ces actes ; la*
» *surface des terrains vendus et de ceux conservés par MM. Brisset et Thuret ; les*
» *prix réels des ventes ; le départ des intérêts pour chaque vente ; le détail des paie-*
» *ments partiels faits à chaque vendeur et par chaque acquéreur.*

» En ce qui touche les intérêts des avances, les experts pourront dres-
» ser les comptes avec intérêts à cinq pour cent, et avec intérêts à six
» pour cent, avec ou sans capitalisation ; ils devront également dire si
» M. Brisset avait ou non un mandat de ses co-associés, indiquer à quelles
» opérations il s'est livré pour le compte de la Société ; fixer le nombre de
» ses déplacements, les déboursés qu'il a pu faire ; donner leur avis sur les
» honoraires auxquels il peut avoir droit ; autorise les experts à s'entourer
» de tous renseignements, à consulter tous actes dans les études où ils

» existent en minute, tous les documents même en la possession des tiers.
» Pour, sur le rapport des experts, fait et déposé au greffe, être ensuie
» par les parties conclu, et par le Tribunal statué ce qu'il appartiendra,
» dépens et moyens réservés. »

Me conformant à cette décision, et suivant autant que possible le mode adopté par les premiers experts, afin de faciliter les recherches et les comparaisons, j'établis le compte ainsi qu'il suit :

PREMIÈRE PARTIE

Cette première partie, forcément longue, est plutôt un exposé de la situation qu'un travail liquidatif.

Elle a pour buts principaux :

- 1° De rendre un compte approximatif de l'opération ;
- 2° De déterminer, au point de vue de l'association, la valeur d'immeubles conservés par MM. Brisset et Thuret ;
- 3° D'indiquer par qui ont été payés les prix d'achats d'immeubles, les frais de toute nature, qui en ont été la conséquence, et par qui ont été encaissés les prix en principaux et intérêts des reventes faites ;
- 4° De fixer l'importance des apports des associés ;
- 5° Enfin de faciliter l'examen de la deuxième partie, qui déterminera les droits de chacun.

Elle va être divisée en deux chapitres :

Le premier comprendra les acquisitions d'immeubles faites par la Société, ou s'y rattachant de conventions expresses des parties.

Le second comprendra, en divers paragraphes, l'actif et le passif de la Société.

CHAPITRE PREMIER

ACQUISITIONS DE TERRAINS

(Pag. 4, 5, 6, 7, 8, 9 du premier Rapport)

Les prix en principaux, intérêts et accessoires, qui vont être indiqués, à l'exception du prix Couraud, ont été payés avec des deniers communs provenant soit des apports, soit des reventes de terrains, soit des indemnités reçues.

Le prix Couraud, qui va figurer au présent chapitre sous l'article dix, a été payé pour le principal, et pour 6,257 fr. 10 d'intérêts par M. Brisset, à qui il en sera fait compte. Les autres intérêts, soit 19,047 fr. 50, ont été payés par la Caisse commerciale, qui les a compris dans ses comptes au fur et à mesure des paiements.

	Contenance.	Prix.
<i>Premièrement.</i> — Suivant acte reçu par M ^e Guyon, notaire à Nevers, le 28 décembre 1864, la Société a acheté de la Banque de France cent quatre-vingt-quatorze mètres 98 centièmes de terrain, à prendre dans les jardins de la succursale de Nevers, à raison de vingt francs le mètre, soit onze mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf francs soixante centimes, payés comptant ..	594 98	11.899 60
<i>Deuxièmement.</i> — Suivant acte reçu par M ^e Guyon, le même jour 28 décembre 1864, la Société a acheté de la Banque de France deux parcelles de terrain faisant partie des mêmes jardins :		
L'une contenant.....	525 ^m 47	
L'autre contenant.....	1.672 ^m 42	
(Les murs étaient compris.)		
TOTAL	<u>2.197^m 89</u>	
à vingt francs le mètre = 43,957 fr. 80 c.		
A reporter.....	<u>594 98</u>	<u>11.899 60</u>

<i>Reports</i>	594 98	11.899 60
Suivant acte reçu par le même notaire, les 2 et 4 août 1865, il a été payé pour solde à la Banque de France, savoir :		
Principal	43.957 80	
Intérêts à 5 % du 28 décembre 1864 au 2 août 1865	1.324 87	
Moitié des frais de construction d'un mur de séparation, conformément aux conditions du contrat	1.425 88	
TOTAL	<u>46.708 55</u>	<u>2.197 59 46.708 55</u>

A la page 4 de leur rapport, les premiers experts ont porté le principal seulement, puis, à la page 5, ils ont ajouté 2,750 fr. 75 pour intérêts d'après justification, et à la page 21, chapitre trois, ils ont encore porté comme payé à la Banque pour frais de clôture, la somme de 1,425 fr. 88.

Il suffit de se reporter à l'acte qui vient d'être analysé, et aux pièces du dossier, pour reconnaître qu'il n'a été payé en tout que 46,708 fr. 55 pour cette seconde acquisition.

Troisièmement. — Suivant acte reçu par M^e Guyon, le 28 décembre 1864, la Société a acheté de M. Humann, trésorier général des finances à Saint-Etienne, cinq mille trois mètres 95 centièmes de terrain, quatre corps de bâtiment à usage d'orangerie, etc., et la mitoyenneté de murs de clôture; le tout dépendant de l'hôtel de Remigny, à Nevers, moyennant le prix de soixante-quinze mille francs.

Il a été payé pour cette acquisition, savoir :		
Comptant	38.000 »	
Le 1 ^{er} mai 1865, solde du principal	37.000 »	
<i>A reporter</i>	<u>75.000 »</u>	<u>2.792 87 58.608 15</u>

<i>Reports</i>	75.000 »	2.792 87	58.608 15
Payé en l'étude de M ^e Bouquillard, pour intérêts courus au 1 ^{er} janvier 1865, à raison d'une jouissance anticipée (note du 7 janvier 1865).....	2.833 33		
Intérêts du 1 ^{er} janvier 1865 au 1 ^{er} mai suivant.....	616 64		
TOTAL	<u>78.449 97</u>	5.003 95	78.449 97

Dans leur rapport, les premiers experts ne font pas figurer aux prix d'acquisitions de terrains les intérêts payés le 7 janvier 1865, en l'étude de M^e Bouquillard, mais ils les ajoutent à la page 22, sous le titre : *Intérêts payés*.

Quatrièmement. — Suivant acte reçu par M^e Guyon le même jour, M. Humann a vendu à M. Thuret, seul, sept cent treize mètres 28 centièmes de terrain, sur partie desquels existaient des constructions, le tout dépendant de l'hôtel de Rémigny, moyennant le prix principal de vingt-quatre mille francs.

Il a été payé comptant.....	10.000 »
Le 1 ^{er} mai 1865, solde du principal	14.000 »
Intérêts du 1 ^{er} janvier au 1 ^{er} mai.	222 20

TOTAL	<u>24.222 20</u>	713 28	24.222 20
--------------------	------------------	--------	-----------

Cinquièmement. — Suivant acte reçu par M^e Guyon le même jour, M. Humann a vendu à M. Brisset père seize cent cinquante-deux mètres 40 centièmes de terrain, sur partie desquels existaient des constructions, le tout dépendant de l'hôtel de Rémigny, moyennant le prix principal de quarante-quatre mille francs.

Il a été payé comptant.....	10.000 »
Le 1 ^{er} mai 1865, sur le principal	23.000 »
Le 10 mai 1865, solde du principal	11.000 »
Le même jour, pour intérêts....	591 08

TOTAL	<u>44.591 08</u>	1.652 40	44.591 08
--------------------	------------------	----------	-----------

Sixièmement. — Suivant acte reçu par M^e Guyon, le 28 décembre 1864, la Société a acheté de

<i>A reporter</i>	10.162 50	205.871 40
-------------------------	-----------	------------

<i>Reports</i>	10.162 50	205.871 40	
M. Humann deux bandes de terrains, des constructions et des mitoyennetés de murs, le tout dépendant de l'hôtel de Rémigny, et contenant dix-neuf cent quarante-neuf mètres 68 centièmes.			
Cette vente a eu lieu moyennant le prix de trente-six mille francs (payés comptant).....	1.949 68	36.000 »	
<i>Septièmement.</i> — Suivant acte reçu par M ^e Guyon le même jour, M. Humann a vendu à M. Martin-Blanc, restaurateur à Nevers, cent quatre-vingts mètres de terrain dépendant de l'hôtel de Rémigny, moyennant le prix principal de six mille francs.			
Il a été payé pour cette acquisition :			
Principal	6.000 »		
Indemnité et intérêts.....	1.203 50		
TOTAL	7.203 50	180 »	7.203 50

Huitièmement. — Suivant acte reçu par M^e Guyon les 20 et 22 juin 1865, la Société a acheté de M. Théodore Ramond, négociant à Nevers, trois cent trente-deux mètres 25 centièmes de terrain à Nevers, rue du Rempart, moyennant le prix principal de dix mille francs, payé comptant

	332 25	10.000 »	
<i>Neuvièmement.</i> — Suivant divers actes notariés, M. Ramond, sus-nommé, a vendu à différentes personnes, moyennant le prix principal de trente-cinq mille francs, six cent soixante-huit mètres carrés de terrain situés à Nevers.			
Cette somme de trente-cinq mille francs a produit, en faveur de M. Ramond, des intérêts qui ont déchu au fur et à mesure des paiements partiels.			
Il a ainsi encaissé : Principal ...	35.000 »		
Intérêts au 18 décembre 1865 ..	1.750 »		
Intérêts au 18 décembre 1866...	1.750 »		
Intérêts au 13 mars 1867, sur un paiement fait ledit jour	162 50		
Intérêts au 30 juin 1867.....	450 »		
Intérêts au 30 décembre 1867...	450 »		
Intérêts au 25 septembre 1868, solde.....	665 »	668 »	40.227 50
TOTAL	40.227 50	13.292 43	299.302 40

Reports 13.292 43 299.302 40

Les premiers experts, page 23 de leur rapport, ont porté en trop une somme de 1,750 fr., pour intérêts d'un an au (28) vingt-huit décembre 1867.

Dixièmement.— Suivant acte reçu par M^e Guyon les 22 et 28 juin 1865, la Société a acheté des consorts Couraud l'emplacement d'une maison située à Nevers, rue Saint-Martin, n^o 4, ayant issue rue des Merisiers, ensemble les matériaux de démolition. Cet emplacement joute au couchant M. Cassiat, avec qui le mur est mitoyen.

Cette vente a été consentie moyennant le prix de trente-huit mille francs, stipulé exigible le 1^{er} juillet 1870, et productif d'intérêts à 5 %_o, payables par semestres, à partir du 26 janvier 1865, pour commencer le 26 juillet suivant.

A raison d'une jouissance anticipée, il a été payé aux vendeurs, par la Caisse commerciale, le 6 mars 1866, pour intérêts au 26 janvier précédent 2.897 50

Depuis, la Caisse commerciale a payé les intérêts, jusques et y compris le 26 juillet 1874, soit 17 semestres à 950 francs 46.150 »

TOTAL payé par la Caisse commerciale 49.047 50

M. Brisset fils a payé les intérêts jusqu'au 10 novembre 1877, époque à laquelle il a remboursé le capital.

Il a ainsi payé : Principal.. 38.000 »
 6 semestres entiers d'intérêts à 950 fr. 5.700 »
 Intérêts du 26 juillet au 10 novembre 1877 557 10
 Frais du transport payés à M. Guyon. 235 96

(Quittance subrogative en l'étude de M^e Guyon, des 10 et 13 novembre 1877.)

44.493 06	44.493 06	40 53	63.540 56
	63.540 56	13.332 96	362.842 96

Reports 13.332 96 362.842 96

Faisait partie de cette acquisition et était comprise dans le prix, la mitoyenneté d'un mur dépendant de la maison de M. Cassiat, laquelle mitoyenneté représente une superficie de seize mètres 85 centièmes.....

16 85 » »

Les premiers experts ont indiqué, page 23 de leur rapport, que la Société n'avait payé aux consorts Couraud, pour intérêts, que 17,286 fr. 99. C'est là une erreur ; il suffit de suivre les comptes de la Caisse commerciale pour avoir la preuve du contraire.

Onzièmement. — Suivant jugement rendu par le tribunal civil de Nevers le 12 juin 1865, il a été alloué à M. Etienne Morizot, propriétaire à Rancy, commune de Lafermeté, canton de Saint-Benin-d'Azy, la somme de quatre mille francs pour l'expropriation faite sur lui, par un jugement précédent, de dix-neuf mètres carrés de cour et appentis à Nevers, incorporés pour la majeure partie aux nouvelles rues.

Cette somme lui a été versée suivant acte reçu par M^e Guyon les 12 décembre 1865 et 13 mars 1866

19 » 4.000 »

Douzièmement. — Enfin, suivant jugement rendu par le même tribunal le même jour, il a été alloué à M. Alexandre Laporte, propriétaire à Saint-Jean, canton de Saint-Benin-d'Azy, la somme de vingt-quatre mille francs, pour l'expropriation faite sur lui de deux cent trente-quatre mètres de bâtiments et cour, incorporés en entier aux nouvelles rues.

Cette somme lui a été versée suivant acte reçu par M^e Guyon les 12 décembre 1865 et 13 mars 1866

234 » 24.000 »

TOTAUX..... 13.602 81 390 842 96

Récapitulation des achats de terrains

NUMÉROS.	NOMS DES VENDEURS.	CONTENANCES	PRIX		
			PRINCIPAL.	INTÉRÊTS.	TOTAL.
1	BANQUE DE FRANCE à la Société.	594 ^m 98	11,899 60	» »	11,899 60
2	d° d°	2,197 89	43,957 80	2,750 75	46,708 55
3	HUMANN d°	5,003 95	75,000 »	3,449 97	78,449 97
4	d° à M. Thuret.	713 28	24,000 »	222 20	24,222 20
5	d° à M. Brisset.	1,652 40	44,000 »	591 08	44,591 08
6	d° à la Société.	1,949 68	36,000 »	» »	36,000 »
7	d° à Martin-Blanc.	180 »	6,000 »	1,203 50	7,203 50
8	RAMOND à la Société.	332 25	10,000 »	» »	10,000 »
9	d° à divers.	668 »	35,000 »	5,227 50	40,227 50
10	COURAUD à la Société.	57 38	38,000 »	25,540 56	63,540 56
11	MORIZOT d°	19 »	4,000 »	» »	4,000 »
12	LAPORTE d°	234 »	24,000 »	» »	24,000 »
	TOTAUX.....	13,602 ^m 81	351,857 40	38,985 56	390,842 96

Les premiers experts ont établi dans leur rapport que les surfaces acquises étaient de..... 13.532 m.35

Tandis qu'elles sont de..... 13 602 81

Différence en plus..... 70 46

qui s'explique ainsi :

Acquisition n° 1 de la Banque de France :

D'après l'acte, la contenance réelle justifiée par le calcul du prix est de..... 594 98

D'après le rapport, elle ne serait que de..... 525 47

Différence..... 69 51

Acquisition n° 3, vendeur : M. Humann :

Les experts ont négligé une fraction de..... 0 95

Total égal à la différence constatée.... 70 m.46

Quant aux prix, ils ont indiqué à la page 9, sous la rubrique : <i>Récapitulation</i> , qu'il avait été payé aux vendeurs....	380.784	49	
En laissant en dehors les intérêts payés à M. Ramond, et qu'ils font figurer à la page 23 de leur rapport, pour.....	6.991	67	
Et en laissant également en dehors les intérêts payés à M. Humann le 7 janvier 1865, en l'étude de M ^e Bouquillard, intérêts qu'ils font figurer à la page 22 du même rapport pour	2.833	33	
			<hr/>
Ensemble.....	390.609	49	
Tandis que je porte.....	390.842	96	
			<hr/>
D'où une différence de.....			233 47

qui s'explique ainsi :

Pour les cinq prix Humann, ils ont porté à la récapitulation.....	187.633	34	
Tandis que ces prix s'élèvent à.....	187.633	42	

En moins..... » 08

provenant d'une fraction négligée.

Ils ont porté le prix Couraud pour	61.543	»	
Tandis qu'il s'élève à (n ^o 10)...	63.540	56	

En moins..... 1.997 56 1.997 56

Total..... 1.997 64

Ils ont porté pour M. Ramond :

Principal.....	45.000	»	
Intérêts.....	6.991	67	

Total..... 51.991 67

Tandis qu'il n'a été payé que (n ^{os} 8 et 9).....	50.227	50	
---	--------	----	--

Différence en plus..... 1.764 17 1.764 17

Egalité..... 233 47 233 47

CHAPITRE II.

COMPTES DE LA SOCIÉTÉ

(Pages 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32 du premier rapport.)

Pour faire les opérations qui viennent d'être indiquées au chapitre précédent, la Société a eu besoin de ressources ; il a fallu payer, même avant d'avoir revendu le tout.

Afin de faire face à leurs engagements, les associés ont fait des apports, contracté des emprunts, vendu les matériaux provenant des démolitions, et recherché des acquéreurs. C'est ce qui va donner lieu au paragraphe suivant :

§ 1^{er}. — **ACTIF**

ou recettes générales pour le compte de la Société

(Pages 9 à 16 du premier rapport.)

ARTICLE PREMIER

Terrains conservés par MM. Thuret et Brisset

Suivant conventions intervenues entre les parties lors de la formation de la Société, il a été décidé que les terrains et bâtiments acquis directement de M. Humann par MM. Thuret et Brisset se rattache- raient à l'opération commune ; que, pour l'établissement du compte social, une expertise des bâtiments serait faite, et que le prix du terrain serait également déterminé par les experts qui auraient pro- cédé.

M. Maréchal, propriétaire à Poisieux, et M. Cavy, architecte à Nevers, nommés experts par les parties, ont rempli leur mission. A la date du vingt-huit décembre mil huit cent soixante-quatre, ils ont constaté :

Que les bâtiments conservés par M. Brisset étaient d'une valeur de vingt-un mille quatre cents francs.

Et que ceux conservés par M. Thuret étaient d'une valeur de dix-huit mille cinq cents francs.

Je ne connais que le résultat de ce travail, le procès-verbal ne m'ayant pas été représenté, et j'ignore ce que les experts ont dit quant à la valeur du terrain.

Ce procès-verbal, d'après les documents du dossier, indiquait les réparations qu'il y aurait à faire, par suite du percement des rues, pour rendre habitables les bâtiments acquis directement par MM. Thuret et Brisset, réparations qui devaient être supportées par la Société.

Après que ces réparations ont été terminées, il s'est agi de régler les dépenses qu'elles avaient occasionnées, d'indiquer les changements ou rectifications du tracé primitif, de modifier, le cas échéant, l'estimation des constructions de MM. Thuret et Brisset, etc.

Par compromis en date du vingt-cinq août mil huit cent soixante-onze, enregistré à Nevers le quatorze juin mil huit cent soixante-douze, Madame veuve Brisset-Ramond, M. Thuret et M. Genève, voulant régler les comptes qui résultaient des réserves faites dans le travail d'expertise du vingt-huit décembre mil huit cent soixante-quatre, et de ce qui avait pu en être la conséquence, ont nommé comme arbitres amiables compositeurs, MM. Maréchal et Cavy, qui avaient déjà procédé.

Une phrase de ce compromis me paraît devoir être rapportée ici littéralement, à raison de l'allusion qu'elle fait au prix des ventes des terrains conservés.

« M. Brisset et M. Thuret ont retenu chacun, pour leur compte personnel, deux parties de l'hôtel Rémigny, situées l'une au nord et l'autre au sud de la voie nouvelle, pour un prix qui a été fixé sur une double base :

» Le terrain, sur la moyenne des ventes des terrains du périmètre formant l'objet de la spéculation, et les constructions d'après l'expertise qui en sera faite par MM. Maréchal et Cavy. »

M. Brisset prétend que, d'après les conventions des parties, son père, qu'il représente, avait le droit de conserver quinze cents mètres de terrain au prix d'achat, qui est bien inférieur au prix de revente.

et que ce dernier prix n'est applicable qu'à la quantité qui dépasse quinze cents mètres.

Cette prétention ne me paraît pas devoir être admise ; elle est contraire aux indications du compromis du vingt-cinq août mil huit cent soixante-onze et ne paraît pas équitable. En effet, M. Genève, qui était intéressé dans l'opération pour quatre dixièmes et qui n'a rien conservé pour son compte, verrait ses co-associés retenir pour moitié de leur valeur une partie importante de l'hôtel de Rémigny ? Cela n'est pas admissible.

M. Thuret, du reste, qui se trouvait dans le même cas que M. Brisset, avait si bien compris que c'était le prix moyen des reventes qui devait être appliqué, qu'en établissant les comptes provisoires, et alors que le prix moyen ne pouvait encore être établi, puisque tout n'était pas vendu, il comptait le terrain à trente francs le mètre et il débitait le compte de M. Brisset et le sien en conséquence

De plus, dans une lettre qu'il écrivait à M. Léon Genève le 12 août 1864, timbrée et enregistrée à Tours le 1^{er} décembre 1884, il disait ceci : « *Les experts ont estimé à 21,400 francs la valeur des constructions qui resteront à M. Brisset, sans tenir compte de la valeur du sol et des terrains qui seront payés au prix moyen de nos ventes.* » J'ai fait appel aux souvenirs de M. Cavy, mais pour un motif ou pour un autre, il ne m'a pas répondu, sa réponse eût certainement confirmé la lettre que je viens de relater.

En vertu du compromis précédemment énoncé, MM. Maréchal et Cavy ont procédé à leur mission, et, par un procès-verbal de sentence arbitrale du douze août 1872, ils ont décidé :

1^o Que le projet primitif de la ville de Nevers n'ayant pas été exactement adopté, il y avait lieu de modifier la contenance des terrains, telle qu'elle résultait du premier travail, que le tracé définitif donnant à M. Brisset une superficie en moins de quatre mètres 97 centièmes dont profiterait M. Thuret, celui-ci aurait à lui payer trois cent cinquante-deux francs 77 centimes pour la valeur de la construction seulement.

2^o Que MM. Thuret et Brisset ne s'étant pas conformés à l'esprit des premières conventions quant au type de la construction et ayant

construit avec un luxe que la Société ne devait pas payer, il y avait lieu de régler le prix de chaque façade à deux mille trois cent quatre-vingt-un francs trente-huit centimes ;

3° Qu'il devait être alloué à chacun de ces Messieurs pour raccordement de planchers, charpentes, etc., huit cent quatre-vingt-douze francs vingt-cinq centimes ;

4° Qu'enfin il y avait lieu de tenir compte à M. Thuret de deux cent quatre-vingt-huit francs pour difficulté exceptionnelle rencontrée dans les fondations pour la construction de son pignon neuf.

MM. Thuret et Brisset ayant trouvé insuffisantes les sommes fixées par les arbitres pour constructions et raccordements (articles 1^{er} et 2 qui précèdent), ont fait des observations à M. Genève et lui ont proposé de s'entendre à l'amiable.

Cette proposition a été acceptée et ratifiée depuis devant moi ; il a été convenu que MM. Thuret et Brisset seraient crédités chacun de six mille francs pour les travaux de reconstruction et de raccordement qu'ils avaient dû faire.

A l'une des dernières réunions des parties, M. Thuret a prétendu que c'était à tort que les arbitres l'avaient condamné à tenir compte à M. Brisset d'une somme de trois cent cinquante-deux francs soixante-dix-sept centimes, valeur des matériaux se trouvant sur quatre mètres 97 centièmes de terrain qu'il aurait reçus en plus, par suite de la rectification du projet primitif de la ville de Nevers, et que ce serait également à tort qu'on le débiterait de la valeur du sol. Cette prétention est rejetée par MM. Brisset et Genève ; elle ne peut être admise par l'expert. MM. Maréchal et Cavy avaient les pouvoirs d'arbitres souverains, ils ont jugé dans leur conscience, et leur décision, quelle qu'elle soit, doit être respectée.

Il reste, pour établir le compte qui doit figurer sous cet article, à déterminer le prix moyen des reventes de terrain.

Prix moyen des reventes de terrain.

Du relevé des actes de vente consentis par M. Humann à Martin-Blanc, par M. Ramond et par la Société Thuret, Brisset et Genève à divers, ainsi qu'il sera établi ci-après, il résulte que huit mille cinq cent cinquante-cinq

mètres 27 centièmes de terrain longeant les nouvelles rues de Nevers ont été vendus pour la somme de trois cent trois mille quatre cent seize francs cinquante-un centimes (voir tableau, page 39) 303.416 51

Mais les parties se sont mises d'accord devant moi, pour reconnaître que de cette somme devait être retranchée celle de dix mille francs, représentant la valeur du bâtiment qui se trouvait compris dans la vente faite au Cercle de l'Orangerie 10.000 »

Il reste, pour prix de 8,555 m. 27 cent..... 293.416 51
Soit 34 fr. 30 par mètre.

Pour l'établissement de la moyenne, j'ai dû retrancher l'échange de M. et Mme Brisset en date du 12 août 1871, attendu que l'acte ne renferme aucune indication de la valeur des immeubles échangés et indique seulement une soulte à la charge de l'une des parties.

J'ai dû laisser également en dehors les quantités de terrains occupées par les rues de Nevers et abandonnées par la Société moyennant des indemnités convenues, l'établissement de ces rues étant la cause de la plus-value acquise aux terrains faisant l'objet de la spéculation.

Compte des immeubles conservés par M. Brisset.

1° Valeur du bâtiment, d'après les experts nommés en 1864, ci..... 21.400 »

A déduire :

Frais de raccordements et de constructions, suivant conventions verbales entre les parties..... 6.000 »

Reste dû..... 15.400 »

2° M. Brisset avait acheté directement de M. Humann une superficie de..... 1.652 m.40

Les arbitres en ont retranché, pour rectification du tracé des nouvelles rues 4 97

Il est resté..... 1.647 m.43

Au prix moyen de 34 fr. 30 le mètre = 56.506 88

Total..... 71.906 88

Mais, d'après la sentence arbitrale, M. Thuret doit remettre à M. Brisset, ou payer en son acquit, ce qui revient au même, pour constructions se trouvant sur le terrain retranché, la somme de trois cent cinquante-deux francs 77 c. 352 77

Reste..... 71.554 08

Intérêts à 5 0/0 du 1^{er} janvier 1865 au 1^{er} janvier 1875, date où la Société a cessé d'exister..... 35.777 04

Total dont M. Brisset doit faire compte..... 107.331 12

Je ne compte ainsi que l'intérêt simple à 5 0/0 ; plus loin j'établirai les intérêts comme l'a indiqué le Tribunal, afin qu'il puisse choisir le mode de calcul qu'il croira devoir appliquer. Je ferai de même pour M. Thuret.

Compte des Immeubles conservés par M. Thuret.

1° Valeur des bâtiments, d'après les experts nommés en 1864, ci.....		18.500	»
A déduire :			
Frais des raccordements et de constructions, suivant conventions verbales entre les parties.....	6.000	»	} 6.288 »
Travaux exceptionnels dans les fondations du pignon, fixés par les arbitres à.....	288	»	
Reste.....	12.212	»	
2° M. Thuret avait acheté directement de M. Humann une superficie de.....	713	m.28	
Les arbitres y ont ajouté, pour rectification du tracé des nouvelles rues.....	4	97	
Ensemble.....	718	m.25	
Au prix moyen de 34 fr. 30 le mètre =	24.635	97	
3° Il doit payer en l'acquit de M. Brisset pour matériaux existant sur les 4 mètres 97 centièmes de terrain ajoutés.....	352	77	
Total.....	37.200	74	
Intérêts à 5 0/0 du 1 ^{er} janvier 1865 au 1 ^{er} janvier 1875....	18.600	37	
Total dont M. Thuret doit faire compte.....	55.801	11	

ARTICLE 2

Terrains revendus.

(J'ai conservé l'ordre suivi par les premiers experts.)

Premièrement. — Suivant acte reçu par M^e Bouquillard, notaire à Nevers, le 12 février 1870, M. Jean-Marie Darton-Bondy, maître couvreur à Nevers,

a acquis de la Société deux cent cinquante-un mètres 93 centièmes de terrain pour le prix principal de sept mille huit cent neuf francs quatre-vingt-trois centimes, payable à termes et soldé le 18 février 1876.

Deuxièmement. — Suivant acte reçu par M^e Bouquillard le 16 février 1869, M. Darton-Bondy sus-nommé a acquis de la Société quatre-vingt-quatorze mètres 50 centièmes de terrain pour le prix de deux mille huit cent trente-cinq francs, payable à terme et soldé le 18 février 1876.

Troisièmement. — Suivant acte reçu par M^e Bouquillard le 24 janvier 1868, M. Darton-Bondy sus-nommé a acquis cent quarante-neuf mètres 34 centièmes de terrain moyennant le prix de quatre mille cent quatre-vingt-un francs soixante-dix-sept centimes, dont partie comptant, partie à terme.

Il a payé pour la première vente en date (24 janvier 1868) :

Principal.....	4.181	77	}	4.928	58
Indemnité.....	746	78			

Il a payé pour la deuxième vente en date (16 février 1869) :

Principal.....	2.835	»		2.835	»
----------------	-------	---	--	-------	---

Il a payé pour la troisième vente en date (12 février 1870) :

Principal.....	7.809	83	}	8.809	83
Indemnité.....	1.000	»			

Total..... 16 573 38

Et pour intérêts qui ont déçu au fur et à mesure des versements..... 4.216 41

Total..... 20.789 79

Dans les observations qu'il a faites au tiers-expert, M. Thuret pense que M. Darton-Bondy a dû payer vingt mille cent quarante-sept francs 93 centimes, alors que les premiers experts n'ont porté dans leur rapport pour les trois ventes que dix-neuf mille huit cent trois francs quarante-deux centimes.

M. Thuret a commis une erreur involontaire; il n'a pas tenu compte

de la décroissance des intérêts au fur et à mesure des versements partiels, et les premiers experts, faute de renseignements sans doute, ont commis des erreurs matérielles :

La somme de 20.789 fr. 79 a été encaissée, savoir :

Par la Caisse commerciale, le 24 janvier 1868, pour.....	2.578	17	
Par M. Brisset, savoir :			
le 22 juillet 1869... 365 »			} 18.162 »
le 15 février 1870 .. 1.000 »			
le 10 mars 1870.... 311 »			
le 7 mars 1871..... 515 »			
le 22 septembre 1871 652 »			
le 6 janvier 1873... 652 »			
le 15 janvier 1874.. 3.050 »			
le 15 janvier 1875.. 3.367 »			
le 28 février 1876.. 8.250 »			
Egal.....	20.740	17	

Quatrièmement. — Suivant acte reçu par M^e Bouquillard le 24 août 1870, M. François Barré, propriétaire à Nevers, a acquis cent dix mètres huit centièmes, pour le prix de quatre mille cent quatre-vingt francs, payable à terme.

Il a versé en totalité :

Le 17 novembre 1874, à M. Brisset, principal	2.180	»	Int.	666	»
Le 3 janvier 1876, à M. Brisset, principal....	2.000	»	Int.	250	»
Totaux.....	4.180	»		916	»
	} 5.096 fr.				

Cinquièmement. — Suivant acte reçu par M^e Bouquillard, le 26 février 1867, M. Antoine Andrillard-Baquelin, propriétaire à Nevers, a acquis cent quatre mètres 93 centièmes de terrain, pour le prix de deux mille cent francs, payable comptant.

Il a versé en totalité :

Principal.....	2.100	»	} 3.360 »
Indemnité.....	1.260	»	

Cette somme, fournie en espèces et billets, a été encaissée par la Caisse commerciale le 20 avril 1868.

Sixièmement. — Suivant acte reçu par M^e Bouquillard, le vingt-six février (1867) mil huit cent soixante-sept, M. Andrillard-Bocquelin surnommé a acquis quatre cent treize mètres cinquante centièmes de terrain, moyennant le prix de douze mille quatre cent cinq francs, payé comptant à la Caisse commerciale.

Septièmement. — Suivant acte reçu par M^e Ladrey, notaire à Fourchambault, le vingt-neuf juin mil huit cent soixante-six, M. Bonnot, vérificateur des poids et mesures à Nevers, a acquis cent quatre-vingt-deux mètres de terrain, moyennant le prix principal de cinq mille francs.

Il a versé comptant : Principal.....	5.000 »	} 6.370 »
Indemnité.....	1.370 »	

Cette somme a été remise à la Caisse commerciale le trois juillet mil huit cent soixante-six.

Huitièmement. — Suivant acte sous signatures privées, en date, à Nevers, du quatorze février mil huit cent soixante-treize, enregistré et transcrit, M. Edouard Brisset s'est rendu acquéreur d'un terrain, rue de la Banque, d'une contenance, d'après le contrat, de trois cent dix mètres environ, moyennant le prix de neuf mille francs, mais qui, d'après vérification d'arpentage, s'est élevé, d'accord entre les parties, après débat contradictoire devant moi, à la somme de neuf mille sept cent cinquante francs..... 9.750 »

A quoi il y a lieu d'ajouter, comme pour le prix des immeubles conservés, les intérêts à cinq pour cent à partir du jour du contrat, jusqu'au 1^{er} janvier 1875, pour des motifs que je déduirai plus loin, soit..... 914 05

Total dont M. Brisset doit faire compte..... 10.664 05

Neuvièmement. — Suivant acte reçu par M^e Guyon, notaire à Nevers, le vingt-huit décembre mil huit cent soixante-quatre, M. Martin-Blanc, propriétaire à Nevers, s'est rendu acquéreur de M. Humann directement de

cent quatre-vingts mètres de terrain, ainsi qu'il est énoncé au n° 7 des acquisitions, moyennant six mille francs de principal.

Il a payé en réalité : Principal..... 6.000 »
Indemnité..... 1.200 »

Ensemble..... 7.200 »

qui ont été payés, soit au mandataire du vendeur qui en a fait compte, soit à la Caisse commerciale.

Dixièmement. — Suivant acte reçu par M^e Guyon, notaire à Nevers, le vingt-deux juillet mil huit cent soixante-cinq, MM. Thuret, Genève et Brisset ont apporté à la Société du Cercle de l'Orangerie qui se formait treize cent quatre-vingt-un mètres quarante-cinq centièmes de terrain, avec les constructions qui se trouvaient édifiées sur ce terrain, moyennant le prix de cinquante mille francs, dont onze mille francs se sont confondus avec vingt-deux actions souscrites par les vendeurs, et qui sont aujourd'hui sans aucune valeur.

Quant aux trente-neuf mille francs, ils ont été transportés en l'étude de M^e Courtot, notaire à Moulins-sur-Allier, qui a conservé mille francs à valoir sur les frais de transport. Trente-huit mille francs ont été versés à la Caisse commerciale en trois fois, au cours de l'année mil huit cent soixante-six, par M^e Courtot.

En résumé, cette opération a produit :

En principal : Numéraire.....	39.000 »	}	39.000 »
22 actions.....	Mémoire.		
Intérêts : 12 février 1869.....	2.000 »	}	6.809 05
26 décembre 1869.....	1.919 80		
4 décembre 1874.....	2.689 25		
Dividende encaissé par la Caisse commerciale sur quatorze actions reçues en paiement.	140 »	}	6.809 05
Dividende conservé par M. Brisset sur dix actions qu'il avait reçues pour sa part.....	60 »		
Total.....	45.809 05		

Cette somme a été encaissée, savoir :

En 1866, par la Caisse commerciale, en principal.....	38.000	»	
Le 12 février 1869, d° Intérêt. 2.000	»	}	4.829 25
Le 4 décembre 1874, d° Intérêt. 2.689 25			
Le 22 février 1869, dividendes..... 140	»		

Par M. Thuret, qui en sera débité dans son compte de gestion :

Le 26 décembre 1869.....	1.919 80
--------------------------	----------

Par M. Brisset :

Le 22 février 1869, dividendes sur actions.....	60	»
---	----	---

Par M. Courot :

Frais d'actes à valoir.....	1.000	»
-----------------------------	-------	---

TOTAL ÉGAL.....	45.809 05
-----------------	-----------

Onzièmement. — Suivant acte reçu par M^e Guyon le 27 mai 1868, il a été vendu à la Société du Cercle de l'Orangerie quatre cent cinquante mètres 86 centièmes de terrain, moyennant le prix de 18,000 francs, transporté et versé à la Caisse commerciale.

Douzièmement. — Suivant acte reçu par M^e Guyon le 16 juin 1866, il a été vendu à M. Coudry, dit Marin, marchand-épiciier à Nevers, cent quarante-huit mètres de terrain, pour le prix principal de 4,152 francs.

Il a été payé en principal.....	4.152	»
Indemnité.....	848	»

TOTAL.....	5.000	»
------------	-------	---

Versé à la Caisse commerciale le 16 juin 1866.

Treizièmement. — Suivant acte reçu par M^e Guyon, le 19 octobre 1870, M. Coudry, dit Marin, sus-nommé, s'est rendu acquéreur de 146 mètres 72 centièmes de terrain, pour le prix de 5,135 francs vingt centimes.

Il a payé : Principal.....	5.135 20
Intérêts.....	105 52

TOTAL.....	5.240 72
------------	----------

Encaissé par M. Brisset le 29 décembre 1870.

Quatorzièmement. — Suivant acte reçu par M^e Guyon le 26 janvier 1867, il a été vendu à M. Sylvain Allaurant, aubergiste à Nevers, cent quarante-cinq mètres 50 centièmes de terrain, moyennant le prix de 4,656 francs.

Il a été payé en principal	4.656 »	}	5.119 70
Indemnité.....	400 »		
Intérêts.....	63 70		

Encaissés par :

Caisse commerciale le 31 août 1867.....	463 70	}	5.119 70
Transporté et encaissé par Caisse commerciale le 21 février 1867.....	3.656 »		
Versé à M. Ramond le jour de l'acte.....	1.000 »		

Quinzièmement. — Suivant acte reçu par M^e Guyon le 4 octobre 1866, M. Alexis Guyot, confiseur à Nevers, s'est rendu acquéreur de cent trente-quatre mètres de terrain, moyennant le prix de 5,400 francs, payable à terme.

Il a été payé en principal	5.400 »	}	5.653 75
Intérêts.....	253 75		

qui ont été encaissés par :

La Caisse commerciale le 15 mai 1867	1.018 75	}	2.528 75	}	5.653 75
d ^o le 16 janvier 1868	1.510 »				
Par M. Brisset le 16 juillet 1869	1.075 »	}	3.125 »		
d ^o le 17 février 1870....	2.050 »				

Dans le compte qu'il présente, M. Brisset ne porte comme encaissé, à la date du 16 janvier 1869, que la somme de 1,000 francs. Il ne nie pas, du reste, avoir reçu les 75 francs de différence, mais ses souvenirs, étant donné le peu d'importance de la somme, ne lui permettent pas d'affirmer qu'il les a touchés ou non.

Je crois devoir le débiter de la somme de 1,075 francs ; du moment où il a encaissé le capital, il a dû encaisser l'accessoire.

Seizièmement. — Suivant acte reçu par M^e Guyon le 15 décembre 1867, Madame Jeanne Clément, veuve Veniaut, s'est rendue acquéreur de quatre-

vingt-cinq mètres 20 centièmes de terrain, moyennant le prix principal de deux mille neuf cent quatre-vingt-deux francs, exigible à terme.

Elle a payé en principal.....	2.982 »
En intérêts.....	782 50
	<hr/>
Total.....	3.764 50
	<hr/> <hr/>

Encaissé par M. Brisset le 31 décembre 1872.

Dix-septièmement. — Suivant acte reçu par M^e Guyon le 13 décembre 1867, M. Denis Gautheron, serrurier à Nevers, s'est rendu acquéreur de cent soixante-neuf mètres 16 centièmes de terrain, moyennant le prix principal de quatre mille sept cent trente-six francs quarante-huit centimes.

Il devait : Principal.....	4.736 48	} 5.577 »
Indemnité.....	840 52	

L'indemnité a été payée comptant en l'étude de M^e Guyon.

Le prix principal a été pris en charge par M. Brisset, qui doit de ce	
chef : Principal	4.736 48
Intérêts au 1 ^{er} janvier 1875	1.667 60
	<hr/>
Total..	6.404 08
	<hr/> <hr/>

dont M. Brisset doit faire compte comme s'il eut encaissé.

Dix-huitièmement. — Suivant acte reçu par M^e Guyon le 17 août 1871, M. Denis Gautheron, sus-nommé, s'est rendu acquéreur de cent quarante-huit mètres 16 centièmes de terrain, pour le prix de cinq mille cent quatre-vingt-cinq francs soixante centimes, payable à terme et productif d'intérêts à 5 % à partir du 1^{er} juin 1871.

Il a payé pour le principal.....	5.185 60
Et pour intérêts.....	863 »
	<hr/>
Ensemble.....	6.048 60

Touché par M. Brisset, savoir : 23 mars 1870... 1.000 »	} 6.048 60
49 avril 1870 ... 1.000 »	
7 mars 1871 1.000 »	
10 juillet 1879.. 3.048 60	

Dix-neuvièmement. — Suivant acte reçu par M^e Guyon le 26 août (1870) mil huit cent soixante-dix, M. Grasson, de Nevers, s'est rendu acquéreur de cent quarante-huit mètres 05 centièmes de terrain, moyennant le prix principal de cinq mille trois cent vingt-huit francs.

Il a payé : Principal	5.328 »	
Intérêts	926 95	
		<hr/>
Total	6.254 95	

Encaissé par M. Brisset, savoir :

Le 6 juin 1871, intérêts.....	266 »	}	6.254 95
Le 3 juillet 1872, d°	266 »		
Le 1 ^{er} juillet 1873, d°	266 »		
Le 29 novembre 1874, d°	128 95		
» Principal.....	5.328 »		

Vingtièmement. — Suivant acte reçu par M^e Guyon le 18 juillet 1871, M. et M^{me} Ronna, négociants à Nevers, ont acheté cent quatre-vingt-huit mètres 32 centièmes de terrain, moyennant le prix de six mille francs.

Ils ont payé comptant :

Principal	6.000 »
Indemnité	1.155 »
	<hr/>
Total	7.155 »

Encaissé par M. Brisset.

Vingt-et-unièmement. — Suivant acte reçu par M^e Guyon le 30 mars 1870, M^{me} Jeanne Poulet, veuve de Honoré Mouton, demeurant à Nevers, s'est rendue acquéreur de cent vingt-quatre mètres 34 centièmes de terrain, moyennant le prix principal de quatre mille deux cent vingt-sept francs cinquante centimes.

Elle a payé : Principal.....	4.227 50
Indemnité	630 »
Intérêts	1.008 »
	<hr/>
Total	5.865 50

que M. Brisset a encaissé, savoir :

Le 27 février 1871.....	630 »	}	5.865 50
Le 18 août 1872.....	211 »		
Le 31 juillet 1873.....	211 »		
Le 16 avril 1873, principal.....	2.227 50		
Le 16 avril 1873.....	211 »		
Le 30 mai 1874.....	100 »		
Le 3 avril 1875.....	100 »		
Le 3 avril 1876.....	100 »		
Le 16 janvier 1877, principal....	2.000 »		
Le 16 janvier 1877.....	75 »		

Dans le compte présenté, M. Brisset avait omis cent francs pour les intérêts qu'il a touchés en 1876.

Vingt-deuxièmement. — Suivant acte reçu par M^e Guyon le 9 et le 18 octobre 1876, M. Martin-Blanc, restaurateur à Nevers, s'est rendu acquéreur de deux cent trente-huit mètres 58 centièmes de terrain pour le prix de neuf mille soixante-six francs, exigible le 1^{er} septembre 1876.

Il a payé : Principal.....	9.066 »
Intérêts au 20 février 1872.....	209 »
	<hr/>
Total.....	9.275 »
	<hr/> <hr/>

Touché par M. Brisset le 20 février 1872.

Par transposition de chiffres, M. Brisset porte à son compte 9.725 fr.

Vingt-troisièmement. — Suivant acte reçu par M^e Guyon le 26 août 1871, M. Bourgeois, demeurant à Nevers, s'est rendu acquéreur de deux cent soixante mètres 95 centièmes de terrain qui, par suite d'une mitoyenneté accordée à un sieur Martin, autre acquéreur, se sont trouvés réduits à deux cent cinquante-quatre mètres 60 centièmes, pour le prix principal de neuf mille quatre cent treize francs ; réduit à ce chiffre pour différence de contenance et indemnité de terrassement.

Il a payé : Principal.....	9.413 »	
Intérêts	2.293 40	
		11.706 40

Touché par M. Brisset, savoir :

	Le 31 janvier 1873, intérêts..	483 85	} 11.706 40
	Le 29 novembre 1874 d° ..	483 85	
	Le 24 août 1875 d° ..	483 85	
(Omis par M. Brisset dans son compte.)	Le 24 août 1872 d° ..	483 85	
	Le 4 janvier 1876, principal..	5.000 »	
	d° indemnité.	138 »	
	Le 20 juillet 1877, principal..	4.413 »	
	d° indemnité.	220 »	

Vingt-quatrièmement. — Suivant acte reçu par M^e Col, notaire à Nevers, le 15 février 1867, M. et Mme Millet-Polti, rentiers à Nevers, ont acheté cent quatre-vingt-huit mètres 85 centièmes de terrains, pour le prix de cinq mille francs.

Ils ont payé : Principal.....	5.000 »
Indemnité	1.000 »
Intérêts ...	68 75
	6.068 75

Touché, savoir :

Le jour de l'acte par M. Ramond	1.000 »	} 6.068 75
Le 20 juin 1867, par la caisse commerciale....	4.050 »	
Le 15 mai précédent d°	1.018 75	

Vingt-cinquièmement. — Suivant acte reçu par M^e Col le 8 octobre 1867, Mme Jeanne Didon, veuve Bresson, demeurant à Nevers, s'est rendue acquéreur de cent quatorze mètres 66 centièmes de terrain, moyennant le prix de trois mille francs.

Elle a payé comptant : Principal.....	3.000 »
Indemnité	800 »
	3.800 »

Versé à la Caisse commerciale en avril 1868.

Vingt-sixièmement. — Suivant acte reçu par M^e Col le 22 juin 1867, les consorts Berthault, au nombre desquels figure un M. Sugnot, ont acheté cent quatre-vingt-six mètres 81 centièmes de terrain, pour le prix principal de cinq mille six cent quatre francs trente centimes.

Ils ont payé en principal.....	5.604 30	
et en intérêts.....	1.370 »	
		Total..... 6.974 30

Touché par :

Caisse commerciale, le 20 juin 1867.....	1.628 »	} 5.346 30	} 6.974 30
et par M. Brisset :			
Le 16 septembre 1871.....	4.000 »		
Le 30 décembre 1871.....	600 »		
Le 31 janvier 1873.....	1.100 »		
Le 28 février 1873.....	200 »		
Le 5 avril 1873.....	200 »		
Le 23 septembre 1873.....	500 »		
Le 5 février 1875.....	1.746 30		

Vingt-septièmement. — Suivant acte reçu par M^e Col, le 22 septembre 1868, M^{me} Marie Dougnon, veuve Delude, demeurant à Nevers, s'est rendue acquéreur de quatre-vingt-un mètres carrés de terrain, pour le prix de deux mille francs.

Elle a payé : Principal.....	2.000 »	} 3.155 »
Indemnité.....	1.078 »	
Intérêts.....	77 »	

Touché par la Caisse commerciale le 29 septembre 1868.

Vingt-huitièmement. — Suivant acte reçu par M^e Col le 2 juin 1869, M. Jean Michot, facteur à Nevers, s'est rendu acquéreur de cent trente mètres 80 centièmes de terrain, pour le prix principal de trois mille neuf cent vingt-quatre francs.

Il a payé : Principal.....	3.924 »	
Indemnité.....	698 »	
Intérêts.....	376 »	
		Total..... 4.998 »

Encaissé par M. Brisset, savoir :

Le 22 septembre 1869.....	722 »	} 4.998 »
Le 22 mars 1871.....	2.796 »	
Le 10 avril 1871.....	1.400 »	
Le 20 juillet 1871.....	80 »	

Vingt-neuvièmement. — Suivant acte reçu par M^e Col le 19 mars 1870, M. Jean-Baptiste-Édouard Raquin, conducteur des ponts et chaussées à Nevers, s'est rendu acquéreur de quatre cent trente-deux mètres 23 centièmes de terrain, pour le prix de dix mille cinq cent quatre-vingt-neuf francs soixante centimes.

Il a versé : Principal.....	10.589 60
Indemnité.....	5.010 40
	<hr/>
Total.....	15.600 »

Encaissé par M. Brisset le 28 mars 1870.

Trentièmement. — Suivant acte reçu par M^e Col le 29 janvier 1870, M. Étienne Derigny, maître d'hôtel à Pougues-les-Eaux, s'est rendu acquéreur de cent treize mètres 92 centièmes de terrain, pour le prix de quatre mille cent francs.

Il a payé comptant.....	4.100 »
Un sieur Michau a payé pour dédit sur promesse de vente du même lot.....	246 »
	<hr/>
Total.....	4.346 »

Encaissé par M. Brisset le 1^{er} avril 1870.

Trente-et-unièmement. — Suivant acte reçu par M^e Col le 5 avril 1870, M. Jean Leblanc-Bigot, rentier à Nevers, s'est rendu acquéreur de cent cinquante-trois mètres 46 centièmes de terrain, pour le prix de quatre mille cinq cent quatre-vingt-dix francs.

Il a payé : Principal.....	4.590 »
Indemnité.....	1.088 »
	<hr/>
Total.....	5.678 »

Encaissé par M. Brisset le 5 avril 1870.

Trente-deuxièmement. — Suivant acte reçu par M^e Col le 10 mai 1871, M^{me} Anne Billard, veuve de Jean Rebeillard, propriétaire à Nevers, s'est rendu

acquéreur de cent neuf mètres soixante centièmes de terrain, moyennant trois mille cinq cent dix francs huit centimes.

Elle a payé : Principal.....	3.510 08	
Indemnité.....	547 92	
	<hr/>	
Total.....	4.058	»

encaissé par M. Brisset le 10 mai 1871.

Trente-troisièmement. — Suivant acte reçu par M^e Chevillot, notaire à Nevers, le 16 mars 1868, MM. Provost-Mouton et Mélard, pharmaciens à Nevers, ont acheté quatre cent cinquante mètres de terrain, pour le prix de onze mille deux cent cinquante francs.

Ils ont payé : Principal.....	11.250	»
Indemnité.....	3.930	»
	<hr/>	
Total.....	15.180	»

Cette somme a été transportée et a produit :

Sommes versées à la Caisse commerciale :

1 ^o Le 16 septembre 1868.....	10.000	»	} 15.180 »
2 ^o Le 22 septembre 1868.....	4.817	»	
Frais retenus par M ^e Chevillot.....	363	»	
			<hr/> <hr/>

Trente-quatrièmement. -- Suivant acte reçu par M^e Chevillot le trente septembre (1868) mil huit cent soixante-huit, M. Pierre-Paul Perrotat, peintre-plâtrier à Nevers, s'est rendu acquéreur de quatre-vingt-seize mètres quatre-vingt-dix centièmes de terrain, pour le prix de trois mille trois cent quatre-vingt-onze francs cinquante centimes, payable à terme.

Il devait : En principal.....	3.391 50
Intérêts.....	785 95
	<hr/>
Total.....	4.177 45

Il a payé : à M. Thuret, le 30 septembre		} 4.000 »	
1868.....	1.000		»
à M. Brisset, le 6 janvier			
1877.....	1.500	»	
au même, le 12 octobre 1878.	1.500	»	
		<hr/>	

Différence..... 177 45

que M. Thuret prend en compte à partir du 12 octobre 1878.

Trente-cinquièmement. — Suivant acte reçu par M^e Chevillot les dix et vingt mai mil huit cent soixante-dix, M. et M^{me} Dominique-Paillard, chapeliers à Nevers, ont acheté trois cent quarante-huit mètres vingt-cinq centièmes de terrain, moyennant treize mille deux cents francs trente-trois centimes, qu'ils ont payés à M. Brisset, savoir :

Le 20 mai 1870.....	7.200 33
Le 9 septembre 1871.....	6.000 »
Total.....	13.200 33

encaissé par M. Brisset.

Trente-sixièmement. — Suivant acte reçu par M^e Chevillot le seize mai mil huit cent soixante-douze, M. et M^{me} Dominique-Paillard, sus-nommés, ont acheté cent quatre-vingt-douze mètres soixante-seize centièmes de terrain, pour le prix de sept mille deux cent quatre-vingt-six francs soixante-dix centimes.

Ils ont payé : Principal..... 7.286 70
touché par M. Brisset le 13 mai 1872.

Trente-septièmement. — Suivant acte reçu par M^e Chevillot le dix-huit octobre mil huit cent soixante-huit, M. Jean-François Castanier, coiffeur à Nevers, s'est rendu acquéreur de quatre-vingt-quatre mètres quinze centièmes de terrain, pour le prix de deux mille neuf cents francs.

Il a payé : Principal.....	2.900 »	}	3.124 »
Intérêts.....	224 »		
Touchés par :			
La Caisse commerciale, le 21 septembre 1868.....	110 »	}	3.124 »
M. Brisset, le 19 novembre 1869.....	3.014 »		

Trente-huitièmement. — Suivant acte reçu par M^e Chevillot le vingt-neuf décembre mil huit cent soixante-neuf, M. Joseph Bissatini, fumiste à Nevers, s'est rendu acquéreur de cent quarante-huit mètres de terrain, moyennant quatre mille quatre cent quarante francs, payable à terme.

Il a payé : Principal.....	4.440 »	
Indemnité	888 »	
Intérêts	532 »	
		<hr/>
Total.....	5.860 »	

Touché par M. Brisset :

Le 6 décembre 1869.....	888 »	}	5.860 »
Le 15 juin 1871.....	222 »		
Le 27 avril 1872.....	4.750 »		

Il y a sur le compte d'intérêts une légère différence que M. Bissatini a retenue d'accord avec M. Brisset.

Trente-neuvièmement. — Suivant acte reçu par M^e Chevillot le 14 mai 1870, M. Cocard, demeurant à Nevers, a acquis cent vingt-sept mètres 67 centièmes de terrain, moyennant le prix principal de trois mille huit cents francs.

Il a payé : Principal.....	3.800 »	
Indemnité	796 »	
Intérêts	140 »	
		<hr/>
Total.....	4.736 »	

Touché par M. Brisset :

Le 3 mai 1870.....	1.500 »	}	4.736 »
Le 24 décembre 1870.....	1.500 »		
Le 4 avril 1871.....	600 »		
Le 5 avril 1871.....	500 »		
Le 21 mai 1871.....	636 »		

Quarantièmement. — Suivant acte reçu par M^e Guyon le 7 septembre 1874, M. Moreau, propriétaire à Nevers, s'est rendu acquéreur de vingt-deux mètres 16 centièmes de terrain, formant le reliquat de ce qui restait à vendre, moyennant le prix principal de mille francs.

Il devait, au 31 décembre suivant, savoir :

Principal	1.000 »
Intérêts	11 45
Total.....	1.011 45

que M. Thuret prend à sa charge.

Quarante-unièmement. — Enfin, suivant acte reçu par M^e Guyon, notaire sus-nommé, le 12 août 1871, Mme Brisset et M. Edouard Brisset ont reçu en échange cent soixante-sept mètres 86 centièmes de terrain à Nevers, qui, d'après les conventions des parties, se rattachent à l'opération commune et doivent y figurer pour une somme de quatre mille neuf cent cinquante francs à porter au débit de M. Brisset, avec les intérêts à partir du jour de l'acte.

Soit en principal	4.950 »
Intérêts au 31 décembre 1874.....	833 10
Total.....	5.783 10

dù par M. Brisset et sa mère.

Récapitulation

Des actes de vente par ordre de dates, servant à établir les prix obtenus et le prix moyen des terrains.

CONTENANCE	N ^{os} de ce Tableau.	N ^{os} du Rapport.	DATES des ACTES	NOMS des ACQUÉREURS	SOMMES PAYÉES			OBSERVATIONS
					CAPITAL et INDEMNITÉ.	INTÉRÊT	TOTAL.	
180 »	1	9	28 décembre 1884	Martin-Blanc	7,200 »	» »	7,200 »	
1.381 45	2	10	22 juillet 1865	Cercle de l'Orangerie	50,000 »	6,809 05	56,809 05	
148 83	3	12	16 juin 1866	Coudry, dit Marin	5,000 »	» »	5,000 »	
182 »	4	7	29 juin 1866	Bonnot	6,370 »	» »	6,370 »	
134 »	5	15	4 octobre 1866	Guyot	5,400 »	253 75	5,653 75	
145 50	6	14	25 janvier 1867	Allaurent	5,056 »	63 70	5,119 70	
188 85	7	24	15 février 1867	Millet-Polti	6,000 »	68 75	6,068 75	
104 93	8	5	26 février 1867	Audrillard-Bacquelin	3,360 »	» »	3,360 »	
413 50	9	6	d ^o	d ^o	12,405 »	» »	12,405 »	
186 81	10	26	22 juin 1867	Berthault	5,604 30	1,379 »	6,974 30	
114 66	11	25	8 octobre 1867	Veuve Bresson	3,800 »	» »	3,800 »	
3.180 53					110,195 30	8,565 25	118,760 55	

CONTENANCE	N ^o de ce Tableau.	N ^o du Rapport.	DATES des ACTES	NOMS des ACQUÉREURS	SOMMES PAYÉES			OBSERVATIONS.
					CAPITAL et INDEMNITÉ.	INTÉRÊT.	TOTAL.	
3.180 53			<i>Reports</i>		110,195 30	8,565 25	118,760 55	
85 20	12	16	15 décemb. 1867	Veniant.	2,982 »	782 50	3,764 50	
169 16	13	17	d ^o	Gautheron.	5,577 »	1,667 60	7,244 60	
149 34	14	3	24 janvier 1868	Darton-Bondy.	4,928 55	4,216 41	9,144 96	Les intérêts s'ap- pliquent aux trois ventes.
450 »	15	33	16 mars 1868	Prévost-Martin.	15,180 »	» »	15,180 »	
450 86	16	11	27 mai 1868	Cercle de l'Orangerie.	18,000 »	» »	18,000 »	
81 »	17	27	22 septemb. 1868	Veuve Delude.	3,078 »	77 »	3,155 »	
96 90	18	34	30 septemb. 1868	Perrotat.	3,391 50	785 95	4,177 45	
84 15	19	37	18 octobre 1868	Castanier.	2,900 »	224 »	3,124 »	
94 50	20	2	16 février 1869	Darton-Bondy.	2,835 »	» »	2,835 »	Intérêts portés au n ^o 15 ci- dessus.
130 80	21	28	2 juin 1869	Michot.	4,622 »	376 »	4,998 »	
148 »	22	38	29 décemb. 1869	Bissatini.	5,328 »	532 »	5,860 »	
113 92	23	30	29 janvier 1870	Derigny.	4,100 »	246 »	4,346 »	
251 93	24	1	12 février 1870	Darton-Bondy.	8,809 83	» »	8,809 83	Intérêts portés au n ^o 15 ci- dessus.
432 23	25	29	19 mars 1870	Raquin.	15,600 »	» »	15,600 »	
124 34	26	21	30 mars 1870	Veuve Mouton.	4,857 50	1,008 »	5,865 50	
153 46	27	31	5 avril 1870	Leblanc-Bigot.	5,678 »	» »	5,678 »	
127 67	28	39	14 mai 1870	Cocard.	4,596 »	140 »	4,736 »	
348 25	29	35	20 mai 1870	Dominique.	13,200 33	» »	13,200 33	
110 08	30	4	24 août 1870	Barré.	4,180 »	916 »	5,096 »	
148 05	31	19	26 août 1870	Grasson.	5,328 »	926 95	6,254 95	
146 72	32	13	19 octobre 1870	Coudry, dit Marin.	5,135 20	105 52	5,240 72	
109 60	33	32	10 mai 1871	Rebeillard.	4,058 »	» »	4,058 »	
188 32	34	20	18 juillet 1871	Ronna.	7,155 »	» »	7,155 »	
148 16	35	18	17 août 1871	Gautheron.	5,185 60	863 »	6,048 60	
254 60	36	23	26 août 1871	Bourgeois.	9,413 »	2,293 40	11,706 40	
238 58	37	22	18 octobre 1871	Martin-Blanc.	9,066 »	209 »	9,275 »	
191 76	38	36	16 mai 1872	Dominique-Paillard.	7,286 70	» »	7,286 70	
325 »	39	8	14 février 1873	Brisset.	9,750 »	914 05	10,664 05	
22 16	40	40	7 septembre 1874	Moreau.	1,000 »	11 45	1,011 45	
8.555 27				TOTAUX.....	303,416 51	24,860 08	328,276 59	
ÉCHANGE								
167 86	41	41	12 août 1871	Brisset.	4,950 »	833 10	5,783 10	
8.723 13					308,366 51	25,593 18	334,059 69	

Récapitulation des Prix

Du tableau qui précède, il résulte que les ventes et échange ont produit, en principal, indemnité et intérêts..... 334.059 69

Si l'on ajoute :

Prix Brisset, en capital et intérêts, page 21.	407.331 42	}	163.132 23
Prix Thuret, d° page 22.	55.801 11		
On trouve un produit total de.....			<u>497.191 92</u>

Récapitulation des contenances

Terrains vendus ou échangés.....	8.723 ^m 13	
Terrain conservé par M. Thuret.....	718 25	}
d° par M. Brisset.....	1.647 43	
Total.....		<u>11.088 81</u>

Les premiers experts n'ont trouvé que..... 11.085 10

Différence en moins..... 3 71

qui s'explique ainsi :

Sous l'article 16 du rapport, Veniant a acheté..	85 ^m 20	}	en trop	0 10
Il est porté par les premiers experts..	85 30			
Sous l'article 23, Bourgoin a acheté.....	254 60	}	en trop	6 35
Il est porté par les premiers experts..	260 95			
Sous l'article 32, la veuve Rebillard a acheté..	109 60	}	en trop	0 09
Il est porté par les premiers experts..	109 69			
Sous l'article 36, les époux Dominique ont acheté	191 76	}	en trop	5 »
Il est porté par les premiers experts..	196 76			
Total.....				<u>11 54</u>
Sous l'article 8, Mme Brisset a acheté.....	325 ^m »	}	en moins	15 ^m »
Les premiers experts portent.	310 »			
Sous l'article 35, les époux Dominique ont acheté.....	348 25	}	en moins	0 05
Les premiers experts portent.	348 20			
M. Brisset, qui avait acquis directement de M. Humann la quantité de.....	1.652 40	}	en moins	0 20
n'est porté au rapport des premiers experts que pour.....	1.652 20			
Egalité.....				<u>3 71</u>

Les contenances acquises ou rattachées au présent compte étaient (page 15) de.....	13.602 ^m 81	
Il en a été vendu.....	8.723 ^m 13	}
Il a été conservé par MM. Brisset et Thuret.	2.365 68	
		41.088 ^m 81

Les rues occupent..... 2.514^m »

puisqu'il ne reste rien à vendre, sauf une mitoyenneté Cassiat et une pointe Morizot, sans valeur.

ART. 3. — Vente de matériaux

La démolition de partie de l'hôtel de Rémigny, pour le percement de la rue, a laissé à la Société des matériaux, dont partie a été vendue et partie a été conservée.

M. Thuret en a conservé pour.....	1.462 13
M. Brisset en a conservé pour.....	2.204 »

Il a été vendu :

Du bois à Poigneux, de Pougues, pour.....	600 »
(Encaissé par la Caisse commerciale le 30 juillet 1866).	
Du bois à Dindot pour.....	50 »
Du bois à Bondon pour.....	5 »
Du bois à Laporte pour.....	40 »
Du bois à Moreau, charron, pour.....	246 »
Du bois à divers.....	24 »

Ces cinq dernières sommes ont été encaissées par M. Brisset père, au cours de l'année 1865. Elles seront portées au débit du compte Brisset, à partir du 1^{er} janvier 1866, avec intérêts.

Les prix des matériaux conservés par MM. Brisset et Thuret, et qu'ils ont utilisés dans leurs nouvelles constructions, doivent également produire en faveur de la Société des intérêts à cinq pour cent, à partir de leur entrée en jouissance fixée au premier janvier mil huit cent soixante-cinq.

<i>A reporter</i>	4.631 13
-------------------------	----------

	<i>Report</i>	4.631 13
M. Thuret doit donc en principal.....	1.462 13	
En intérêts au 1 ^{er} janvier 1875...	<u>731 06</u>	731 06
Total.....	<u>2.193 19</u>	
M. Brisset doit en principal :		
Matériaux conservés.....	2.204 »	} 2.569 »
Matériaux vendus.....	365 »	
Intérêts au 1 ^{er} janvier 1875 (10 ans) sur la première somme.....	1.102 »	} 1.266 25
Intérêts au 1 ^{er} janvier 1875 (9 ans) sur la deuxième somme.....	<u>164 25</u>	
Total.....	<u>3.835 25</u>	
Total du produit des matériaux.....		<u>6.628 44</u>

ART. 4. — Loyers

Il a été encaissé pour loyers :

Le 1 ^{er} juillet 1864, de M. Tailhouët par M. Thuret.....	1.500 »
d° de François d°.....	50 »
Le 2 d° de M. Brisset d°.....	295 »
Le 20 décembre 1864, de François (loge) par Caisse commerciale.....	50 »
Le 31 décembre 1865, de Bourmeau par M. Brisset.....	60 »
d° de François d°.....	25 »
Le 28 août 1867, de Palisson (dépôt de pierre) par M. Brisset.	200 »
Le 30 septembre 1869, de Couturier d°.....	100 »
d° de M. Lamoureux d°.....	160 »
Le 1 ^{er} août 1870, de Bourriquet d°.....	50 »
Le 10 août 1871, de Bongriand d°.....	50 »
Le 6 juin 1872, d° d°.....	37 50
Le 20 septembre 1872, de Bongriand d°.....	37 50

M. Brisset doit, en outre, six mois de loyers courus du 1^{er} juillet 1864 au 1^{er} janvier 1865, époque du départ des intérêts de son prix d'acquisition, soit douze cents francs.... 1.200 »

M. Brisset prétend que cette somme est exagérée, parce qu'il a été privé, pendant ce dernier semestre, de moitié au moins de son logement par suite des travaux des rues ; mais, en 1873, lui et M. Thuret s'étaient mis d'accord sur ce point,

A reporter..... 3.815 »

<i>Report</i>	3.815 »
puisqu'il est débité de cette somme au grand-livre de M. Thuret (f° 26), de la somme de douze cents francs, de ce chef.	
M. Thuret, qui jouissait d'une partie moins importante, et qui n'a, comme M. Brisset, payé les intérêts de son prix qu'à partir du premier janvier mil huit cent soixante-cinq, doit équitablement, d'après les débats contradictoires, une somme de quatre cents francs, qu'il a lui-même fait figurer, à la date du 31 décembre 1873, à son compte particulier ouvert à son grand-livre (f° 30).....	400 »
Plus tard, il est vrai, il a été fait par M. Thuret des contre-passements pour annuler son loyer et celui de M. Brisset, mais tout prouve que M. Genève y est étranger; c'est pourquoi je pense que les premières écritures de M. Thuret doivent être considérées comme étant l'expression de la vérité.	
Total des loyers.....	<u>4.215 »</u>

ART. 5. — Compte d'administration Thuret

M. Thuret a tenu pour la Société un compte de recettes et de dépenses, qui a commencé avant que la Caisse commerciale soit instituée et qui a continué plus tard.

Il est resté détenteur d'une somme de quatre mille huit cent quatorze francs quatre-vingt-quatre centimes, qu'il aurait pu verser au crédit du compte social, mais qu'il a conservée..... 4.814 84

Il y aura lieu, dans son compte d'administration, de le débiter des intérêts que cette somme ou celle qui résultera de l'établissement du compte aura pu produire, d'après les dates d'encaissement et de décaissement, ce qui formera un nouvel élément de recettes qui ne figurera ici que pour..... Mémoire.

ART. 6. — Compte d'administration Brisset

M. Brisset père et M. Edouard Brisset, son fils et héritier, ont eu, après le départ de M. Thuret de Nevers, un compte de recettes et de dépenses qui donnera également lieu à un calcul d'intérêts.

Je le rapporte ici pour mémoire, pour le cas où, après calculs faits, il constituerait un élément actif.

ART. 7. — Indemnités reçues des voisins et de la ville de Nevers

1° Des Voisins.

1865. Le 4 août, de M. Bouquillard par Caisse commerciale.	500	»
1864. Le 27 octobre, de Roubet	d°.....	200
d° de Lalande	d°.....	1.000
Total.....		1.700

2° De la ville de Nevers.

1865. 28 sept. — 1 ^{re} annuité.....	12.170	40	} 72.784 10
1866. 3 sept. — 2 ^e d°.....	12.170	40	
1865. 7 mai. — 2 annuités transportées à Suif.	24.340	82	
d° d° 1 d° à Pot..	12.170	40	
d° n° 1 d° à Léger.	11.932	08	
Total.....		74.484	10

Le tout encaissé par la Caisse commerciale, ainsi qu'il est reconnu par les parties.

ART. 8. — Mitoyenneté et encoignure à vendre

- 1° Le droit de mitoyenneté du mur de la maison Cassiat, Café de Mulhouse, longeant la rue de la Banque et aboutissant rue Saint-Martin Mémoire.
- 2° Et l'encoignure touchant la maison Morizot et la maison Thuret, rue de Remigny..... Mémoire.

ART. 9. — Recettes par emprunteurs

Emprunté à la Caisse commerciale, pour le compte de la Société, avec les signatures de MM. Thuret et Brisset, savoir :

Le 25 avril 1865.....	90.000	»	} 140.000
Le 27 juin 1866.....	20.000	»	
Le 2 octobre 1866.....	30.000	»	
De M. Leroyer, le 25 mars 1867.....			40.000
Total.....			180.000

Reconnu par les parties.

ART. 10. — Espèces fournies par les Sociétaires

M. GENÈVE :

Le 10 mai 1864.....	80.000	»	} 105.000
Le 28 décembre 1864.....	25.000	»	

Ces deux sommes ne font pas de doute ; elles sont reconnues par MM. Thuret et Brisset.

A ce total de cent cinq mille francs, M. Genève père et M. Alphonse Genève fils prétendent qu'il y a lieu d'ajouter dix mille francs que M. Genève père aurait envoyés à M. Léon Genève, son fils, au cours de l'association et pour les besoins de la Société.

Ils se basent sur diverses lettres qui m'ont été représentées, puis sur un versement de dix mille francs fait par M. Brisset à M. Genève père, le trente-un janvier mil huit cent soixante-quatorze, et ils tiennent ce raisonnement : « — Si le trente-un janvier mil huit cent soixante-quatorze, vous nous avez rendu dix mille francs, c'est que nous vous les avons prêtés, et que vous nous les deviez en dehors des cent cinq mille francs de l'apport de Léon Genève. »

Ce raisonnement n'est pas exact, et en effet :

Dans la correspondance, il est bien question d'une somme de dix mille francs, montant d'une reconnaissance due par M. Thuret à M. Léon Genève fils, mais ces Messieurs étaient beaux-frères, ils ont eu ensemble des intérêts de famille, et il résulte de la comptabilité de M. Thuret, que la somme dont il s'agit dans la correspondance a été remboursée par lui plus tard, et en dehors de la Société. Tous les documents de l'association, les projets de compte envoyés soit à M. Léon Genève, soit à son père, démontrent, d'une manière incontestable, qu'il n'a pas apporté dans la Société Thuret, Genève et Brisset, plus de cent cinq mille francs. Enfin, il résulte de la copie du compte de M. Genève fils, sur les livres de son père, que s'il a reçu de celui-ci très-souvent des sommes d'une certaine importance, il n'a jamais reçu en une fois dix mille francs ; tous les envois sont supérieurs ou inférieurs.

M. BRISSET :

Le 10 mai 1864.....	10.000	»	} 39.000 »
Le 28 décembre 1864.....	5.000	»	
Le 1 ^{er} janvier 1866, par paiement d'indemnité Laporte.....	24.000	»	

Postérieurement aux premières opérations, M. Brisset a versé d'autres sommes soit dans la caisse sociale, à la Caisse commerciale, à M. Genève, soit au moyen de paiements faits à des tiers, en l'acquit de la Société.

Ces sommes trouveront leur place dans son compte d'administration, elles n'ont jamais fait partie de son apport social.

M. THURET :

Le 16 mai 1864	10.000 »	} 35.000 »
Le 3 octobre 1866	25.000 »	
Les premiers experts portent, en outre, comme apport à M. Thuret.		
Le 30 juin 1868	3.500 »	
Le 5 mars 1873	3.800 »	
Le 5 août 1874	6.000 »	
Le 5 janvier 1880	2.000 »	
Total	<u>15.300 »</u>	

Les deux premières sommes représentent des frais payés par M. Thuret, en vertu de diverses décisions judiciaires, notamment d'un arrêt de la Cour de Bourges, du vingt-cinq mars mil huit cent soixante-huit, dans les circonstances suivantes :

M. Thuret, acquéreur de M. Humann, a fait à la partie de l'immeuble dont il s'était réservé la propriété, d'importants travaux qui ont amené, paraît-il, des infiltrations dans les caves d'une maison voisine, dont M. Etienne Morizot, de Saint-Eloy, était propriétaire, et dont M. Arbault, limonadier à Nevers, était locataire. Ces infiltrations ont donné lieu à un procès dans lequel M. Thuret a succombé.

MM. Genève et Brisset refusent de participer, en quoi que ce soit, dans ces dépenses, occasionnées par la reconstruction d'un immeuble propre à M. Thuret.

Je ne puis les admettre comme apport social, et je ne puis me rendre juge de la question de savoir si MM. Genève et Brisset doivent supporter une partie de ces frais; M. Thuret pourra en faire l'objet d'une demande spéciale, au moment de la discussion du rapport.

La somme de six mille francs, qui aurait été versée le 5 août 1874, n'a pas de raison d'être maintenue au crédit de M. Thuret qui, du reste, le reconnaît; à plus forte raison doit-elle être rejetée comme apport :

Voici l'explication :

Le 5 février 1874, M. Thuret a pris à la Caisse commerciale de Nevers, au débit de la Société, une somme de six mille francs en un chèque qui n'a été encaissé par M. Genève que le 5 août suivant, d'où il suit que c'est la Société qui a payé et non M. Thuret personnellement.

Enfin, la somme de deux mille francs, qui a été versée le 5 janvier 1880 à M. Genève par M. Thuret, trouvera utilement sa place au compte d'administration ou de mandat de ce dernier.

RÉCAPITULATION DES APPORTS

M. Léon Genève.....	105.000
M. Brisset.....	39.000
M. Thuret.....	35.000
Total : cent soixante-dix-neuf mille francs.....	<u>179.000</u>

ART. 11 — **Remise à M. Thuret par Caisse commerciale**

D'après les premiers experts, une somme de quatre cent trente-quatre francs, versée le vingt septembre mil huit cent soixante-cinq par la Caisse commerciale à M. Thuret sans affectation spéciale et sans explication, devrait être portée à l'actif de la Société Thuret, Genève et Brisset, ainsi que les intérêts qu'elle a pu produire. C'est une erreur.

Il résulte des comptes de la Caisse commerciale que cette somme a été versée à M. Thuret, à la date indiquée, et que la Caisse commerciale s'en est créditée. De même, il résulte du registre de M. Thuret qu'il l'a reçue et qu'il s'en est débité.

C'est un simple virement de compte et pas autre chose, mais non un actif social.

Dans les explications qui ont eu lieu devant le tiers-expert, M. Thuret

ARTICLE 2. — Paiement à divers pour cause d'utilité publique et d'expropriation.

1864. Septembre 20. — Octobre 10.	} A Guisoni, par Caisse commerciale.....	850 »
1865. Juillet 20 et 22.		A Frasy, avoué de Guisoni, par Caisse commerciale
1866. Décembre 21.	A Girerd, avocat, par Caisse commerciale.....	500 »
1865. Septembre 21.	Indemnité à Arbaud, par Caisse commerciale...	5.000 »
1866. Octobre.	Frais d'appel de la sentence du jury, payés par Caisse commerciale.....	1.749 15
1867. Décembre 31.	Frais d'appel à Lucas, par M. Thuret, affaire Arbaud	203 50
	Frais de référé contre Laporte, par M. Thuret....	15 85
	A Ramond (complément), par Caisse commerciale.	500 10
	Total.....	<u>8.362 80</u>

ARTICLE 3. — Frais payés aux notaires.

Du 28 décembre 1864 au 16 juin 1871, payé à M^e Guyon, notaire, suivant son état détaillé et d'après justification..... 16.594 »

Cette somme lui a été versée par :

M. Thuret sur la caisse de la Société, le 30 mai 1864	11.900 »
le 30 juin 1865	1.203 10

et le surplus par la Caisse commerciale ou retenu sur les recettes qu'il a faites..... 3.490 90

Ces sommes ont été portées en dépenses, mais n'ont pas été entièrement versées. M. Thuret a retenu à son profit, pour remises que lui faisait M. Guyon sur ses honoraires, une somme de cinq cent dix-sept francs. C'est donc à tort qu'il demandait au tiers expert de l'en créditer.

16.590 »

Le 26 juillet 1866, payé au même pour part de frais de la Société dans la vente du Cercle de l'Orangerie..... 3.316 03

Cette somme lui a été versée par la Caisse commerciale.

Le 25 septembre 1866, payé à M^e Valois, notaire à Moulins, frais de transport de 7,000 francs, sur le Cercle de l'Orangerie. 243 »

Cette somme a été payée par M. Thuret, savoir :

Le 25 septembre 1866.....	200 »
Le 15 août 1867.....	43 »

Le 25 septembre 1866, payé à M^e Courtot, notaire à Moulins, pour le transport de 32,000 francs sur le même cercle... 1.000 »

Cette somme a été retenue sur le montant du transport.

Payé à M^e Chevillot, notaire à Moulins, pour frais de transport sur Provost : 283 »

Cette somme a été retenue sur le montant du transport.

Payé à M^e Col, notaire, pour levée de procurations..... 69 »

Cette somme lui a été versée par Caisse commerciale.

A reporter..... 21.505 03

	<i>Report</i>	21.505 03
De cette somme, il convient de déduire la somme de trois mille trente-quatre francs restituée par l'enregistrement à M ^e Guyon le 20 septembre 1865.....		
		3.034 »
	Reste pour cet article.....	<u>18.471 13</u>

ART. 4. — Frais payés aux avoués.

Le 4 août 1865.	Payé à M ^e Richard, avoué de Robin.....	252 65
Le 4 septembre 1865.	Payé à M ^e Lucas, avoué de la Société contre Robin	394 50
Le 30 septembre 1865.	Payé à M ^e Lucas, pour affaire Millet, boulanger (à valoir, par M. Brisset).....	200 »
Le 31 décembre 1867.	Payé à M ^e Lucas, pour affaire Millet (soldé par M. Thuret).....	201 85
Le 13 novembre 1867.	Payé à M ^e Cassiat, avoué, pour son procès per- sonnel.....	86 65
	Total.....	<u>1.135 65</u>

Les autres frais compris sous cet article par les premiers experts ont été payés par M. Thuret. Ils concernent les procès Arbaud et Morizot, dont il est question à la page 46 du présent Rapport.

ART. 5. — Paiements à divers.

1864. Août 16.	A Meunier, géomètre, par M. Thuret.....	140 »
— Septembre 30.	Voyage de M. Thuret à Paris, dépenses...	150 »
— Octobre 28.	d ^o d ^o (remboursé par la Caisse commerciale).....	325 »
— Novembre 26.	A Imbert, garde-port, par M. Brisset.....	4 80
— —	Orangers, par M. Brisset.....	6 »
— Décembre.	Payé à Mathé, par M. Brisset.....	12 »
1865. Janvier 2.	Pointes, par M. Brisset.....	12 »
— —	Dépêche d ^o	4 «
— Février 1 ^{er} .	Un an d'abonnement aux eaux de la ville, payé par la Caisse commerciale....	60 »
— — 2.	Pose de renfermé, par M. Brisset.....	14 »
— —	Payé Nantin, vidange, par M. Brisset.....	40 »

RÉPARTITION DES IMPOTS

Payé en 1865.	Pour l'indivision.....	521 16
en 1866.	d ^o	89 84 M. Brisset 213 72
	Reste.....	431 32 M. Thuret 109 77
L'emplacement pris par les rues peut représenter 1/4, soit		107 83
	Différence.....	323 49
imputables à MM. Thuret et Brisset au prorata de leur acquisition.		
1865. Juin 8.	Payé à M. Cavy, par la Caisse commerc ^{le} ..	145 »
— — 17.	Un an d'impôts de la propriété entière...	521 16
— Septembre 30.	Payé à Nantin, vidange, par M. Brisset...	104 50
	<i>A reporter</i>	<u>1.538 46</u>

			<i>Report</i>	1.538 46	
1865,	Décembre	31.	Poterie payée par M. Brisset.....	105	»
—	—	—	Payé au Crédit foncier par M. Thuret. 100	200	»
—	—	—	d° par M. Brisset. 100		
1866.	Janvier.		Payé à Arbaud, placier, par M. Brisset....	60	»
—	—		d° à Gautheron-Laforge d°.....	284	»
—	Mars.		d° à Darton d°.....	100	95
—	—		d° à Denis d°.....	30	15
—	Mai	8.	Impositions payées par la Caisse comm ^{le} ..	89	84
—	Septembre.		Payé à Pépet, par M. Brisset.....	5	50
1867.	Juillet	16.	d° à Faye, imprimeur, pour annonces (payé par Caisse commerciale)...	91	90
—	Mars.		d° à Magnan, huissier, par M. Brisset..	61	70
—	Avril.		Dépêche à M. Thuret d°.....	4	»
—	Septembre	18.	Impôts payés par la Caisse commerciale..	87	37
—	Décembre.		Payé à Emile Ramon, timbre, par M. Brisset	6	»
—	—		d° à Darton, pour M ^{on} Couraud d°....	100	»
—	—		Fil de fer d°....	21	75
—	—		Balayage d°....	10	50
—	—		Pose de fil de fer d°....	6	»
—	—		Solde Darton d°....	49	»
—	—		Procuration payée à M ^e Chevillot d°....	5	»
—	—		Balayage d°....	32	50
—	—		Payé à M ^e Col, 3 expéditions d°....	27	»
1868.	Décembre	15.	d° à Perrotat, plâtrier, par M. Thuret...	42	»
—	—		Timbre Ramon, par M. Brisset.....	3	»
—	—		Dépêche Thuret d°.....	2	»
—	—		Transport suif d°.....	9	»
—	—		Main-levée d°.....	14	»
—	—		Dépêche Thuret d°.....	4	»
—	—		Procuration Ramon d°.....	12	50
—	—		Contributions d°.....	86	15
1869.	Février	22.	Versement pour actions du Cercle par Caisse commerciale.....	1.000	»
—	Juillet	14.	A M ^e Col, pour extrait, par Caisse comm ^{le} ..	12	50
—	—		A MM. Cavy et Maréchal, pour expertise...	198	»
			<i>A reporter</i>	4.299	77

NUL. Cette somme ne figure pas aux comptes qui suivront.

(D'après le compte présenté par M. Brisset.)

	<i>Report</i>	4.299 77
1869. Impôts payés par M. Brisset.....		85 22
1870. d°.....		82 55
1871. d°.....		76 79
1872. d°.....		52 02
1873. d°.....		24 62
— Timbres de S. S. C.....		25 »
— Impressions payées à Faye.....		44 80
— Extrait de procuration Genève.....		3 80
	Total.....	<u>4.694 59</u>

A ces sommes, il convient d'ajouter celles suivantes :

1° Sommes ajoutées par M^e Bouquillard aux intérêts Humann, payés en son étude le 7 janvier 1865 :

Contributions de l'hôtel du 1 ^{er} mai 1864 au 1 ^{er} janvier 1865	405.60	} 460 10
Abonnement aux eaux pendant la même période.....	40 »	
Assurance contre l'incendie au 4 octobre 1864.....	14 50	

2° Sommes payées depuis le 1^{er} janvier 1875 :

1880. Janvier 19, à M ^e Perrin, ratification Bitard, par M. Thuret	32 60	} 210 06
1880. Janvier 19, à M ^e Bouquillard, ratification Bitard, par M. Thuret.....	59 70	
1880. Décembre 12, à M ^e Massé, ratification Bitard, par M. Thuret.....	52 65	
1880. Décembre 17, à M ^e Guyon, ratification Bitard, par M. Brisset.....	65.11	
1871. Décembre 31. — 3° Sommes remboursées à M. Thuret par la Caisse de la Société, pour frais avancés.....	305 »	
	Total.....	<u>5.669 75</u>

ART. 6. — Travaux des Rues.

Payé à M. Bouveault, architecte, la somme de trois mille neuf cents francs, sur un mémoire de 4,280 fr. 66, ci

Cette somme lui a été versée par la Caisse commerciale en différentes fois, les associés lui redoivent la différence dans la proportion des droits de chacun.

Payé à M. Pajot, terrassier, du 9 janvier 1865 au 16 septembre 1868, la somme, en huit fois, de.....	5.326 »
	<u>5.326 »</u>
<i>A reporter</i>	9.226 »

	<i>Report</i>	9.226 »
<p>Ces sommes lui ont été versées par la Caisse commerciale. Les premiers experts ont porté 5,726 francs, mais les comptes produits n'accusent que la somme de..... 5.326 »</p>		
<p>Payé à M. Brunet, entrepreneur :</p>		
Le 15 février 1865. Principal versé par la Caisse commerciale..		3.000 »
Le 22 avril 1881. Pour frais, par M. Thuret.....		159 60
<p>Payé à M. Darton, entrepreneur, du 4 mars 1865 au 12 avril 1866, en sept fois, par la Caisse commerciale.....</p>		
		10.700 »
<p>(Le solde ou 49 fr. a été payé par M. Brisset et porté page 50 du présent Rapport à l'article 5 : paiements divers.)</p>		
Le 17 avril 1865, à Vallière, Morin, pour charnier, par Caisse com ^{le}		100 »
Le 12 septembre 1865, à Thury	d°	115 »
Le 3 octobre 1865,	d°	17 »
Le 15 décembre 1865, achat de charnier	d°	186 80
Le 15 mars 1866, à Bourdeau, paveur	d°	96 28
Le 18 juillet 1866,	d°	1.104 82
Le 14 juin 1867,	d°	349 75
Le 15 mars 1871, à Barbier, charpentier, par M. Brisset.....		1.000 »
— à Potiron, pour pavage	d°	1.202 97
	Total.....	<u>27.288 22</u>

M. Thuret pense que les paiements faits à Pajot et à Darton, bien qu'effectués par la Caisse commerciale sur des bons de l'architecte de la Société, peuvent comprendre des travaux propres à M. Brisset.

Je n'ai aucune preuve de ce fait, l'architecte qui dirigeait les travaux n'a dû délivrer des bons à payer qu'à bon escient.

ART. 7. — Intérêts payés aux cessionnaires des annuités dues par la ville de Nevers, qui en étaient improductives jusqu'à l'échéance.

1° M. SUIF.

1865. Juin 17. Prorata du jour du transport au 1 ^{er} juillet 1865, payé par la caisse de M. Thuret.....	99 50
Quatre années, du 1 ^{er} juillet 1865 au 1 ^{er} juillet 1869, payées par la Caisse commerciale.....	4.864 »
Une année de la seconde annuité, payée le 1 ^{er} juillet 1870.....	608 50
	<u>5.572 »</u>
	<i>A reporter</i>

Report..... 5.572 »

2^o M. LÉGER

Cessionnaire d'une annuité échéant le 1^{er} juillet 1868, a
reçu par la Caisse commerciale, six semestres d'intérêts courus
du 1^{er} juillet 1865 au 1^{er} juillet 1868..... 1.825 50

3^e MADAME POT

Cessionnaire d'une annuité échéant le 1^{er} juillet 1867, a
reçu par la Caisse commerciale, pour intérêts de deux années
ou quatre semestres..... 1.217 »

Total..... 8.614 50

ART. 8. — **Timbres.**

Timbres de billets souscrits par M. Thuret à M. Brisset et escomptés à
la Caisse commerciale..... 475 »
1865. Juillet 18. Timbres de mandats reçus de la mairie... 4 50
Timbres divers..... 6 »
Ensemble..... 485 50

ART. 9. — **Comptes de la Caisse commerciale
pour intérêts, commissions, etc.**

Il résulte des comptes de la Caisse commerciale et du rapport des
premiers experts, approuvé sur ce point par les parties, qu'il lui a été
payé, pour intérêts, commissions, dépêches et quelques menus frais, une
somme de dix-sept mille sept cent trente-huit francs deux
centimes..... 17.738 02

Mais il convient d'en déduire une somme de quatre cent
trente-quatre francs versée à M. Thuret, le 20 septembre 1865
et qui, d'après M. Brisset, serait un redressement de compte
d'intérêts. (Voir page 47)..... 434 »

Reste..... 17.304 02

ART. 10. — Intérêts payés à divers.

Payé à M. Leroyer, pour 19 mois d'intérêts de son prêt de 40,000 francs à 6 p. 0/0	3.800	»
Cette somme lui a été versée par :		
La Caisse commerciale pour.....	2.400	»
Et par M. Thuret, sur sa caisse, pour.	1.400	»
		} Egalité.
Intérêts restitués à M ^e Chevillot, notaire, pour intérêts perçus en trop, à M. Provost, l'un des acquéreurs.....	80	»
Cette somme a été versée par la Caisse commerciale.		
Total.....	3.880	»

ART. 11. — Remboursement d'emprunts en principal seulement.

Il a été remboursé à la Caisse commerciale, savoir :

Le 25 septembre 1866.....	20.000	»
Le 29 décembre 1867	30.000	»
Le 28 décembre 1867.....	45.000	»
Le 4 mars 1870	25.000	»
Le 15 décembre 1870.....	20.000	»
Total.....	140.000	»

A M. Leroyer :

Le 25 septembre 1868.....	40.000	»
Ensemble.....	180.000	»

ART. 12. — Capital social remboursé ou à rembourser aux Sociétaires.

Principal	179.000	»
Intérêts	Mémoire.	
Total.....	179.000	»

Récapitulation du Passif.

Art. 1 ^{er} . — Achat d'immeubles.....	390.842 96
Art. 2. — Paiements à divers pour expropriation	8.362 80
Art. 3. — Frais payés aux notaires.....	18.471 03
Art. 4. — Frais payés aux avoués	1.135 65
Art. 5. — Paiements à divers pour abonnements aux eaux, impôts, entretiens, actions du cercle, assurances, frais d'expertise, etc.....	5.669 75
Art. 6. — Travaux des rues.....	27.258 22
Art. 7. — Intérêts aux cessionnaires.....	8.614 50
Art. 8. — Timbres... ..	485 50
Art. 9. — Int. et commissions à la Caisse commerciale...	17.304 02
Art. 10. — Intérêts payés à divers.....	3.880 »
Art. 11. — Remboursement d'emprunts en principal	180.000 »
Art. 12. — Capital social : En Principal	179.000 »
Intérêts	Mémoire.
	<hr/>
Total.....	841.024 43 .
L'actif étant de (page 48).....	941.519 46
	<hr/>
L'opération présenterait un bénéfice apparent de....	100.495 03
	<hr/> <hr/>

Auquel il conviendrait d'ajouter le reliquat de comptes d'administration de MM. Thuret et Brisset s'ils étaient débiteurs. Il faudrait, au contraire, retrancher ce même reliquat, s'ils étaient créditeurs, et tous les intérêts que le capital social a pu produire.

La véritable situation sera celle qui va résulter de la deuxième partie du travail par l'établissement du compte de chacun des intéressés.

Il est fait observer ici, pour ordre, qu'il ne reste à acquitter à ce jour, comme passif, qu'une somme de trois cent quatre-vingts francs due à M. Bouveault, architecte à Nevers.

Indemnité Edouard Brisset

L'opération a été conduite, au début, par M. Thuret; pendant deux ans, au moins, il en a eu les premiers soucis. M. Brisset a commencé à le remplacer vers la fin de l'année mil huit cent soixante-six; il est incontestable qu'il a eu à faire beaucoup de démarches et d'écritures; il a dû rechercher des acquéreurs, traiter, surveiller les recouvrements et les paiements à faire; dans les difficultés survenues, il a dû être souvent dérangé de ses affaires personnelles. M. Genève a été un simple bailleur de fonds et n'a eu qu'à verser et recevoir ses fonds.

Par ces motifs, ceux admis par les premiers experts et aussi pour la raison que dans les comptes de mandats les intérêts courront à partir du jour même des encaissements, alors que souvent ils n'ont pu être utilisés que quelques jours après, je suis d'avis que l'indemnité allouée par les premiers experts n'est pas exagérée, mais qu'elle doit être partagée par MM. Thuret et Brisset dans la proportion suivante :

Un tiers ou deux mille francs pour M. Thuret.....	2.000 »
Deux tiers ou quatre mille francs pour M. Brisset.....	4.000 »
	<hr/>
Total.....	6.000 »
	<hr/> <hr/>
M. Thuret, qui doit les 3/10 ou 1,800 fr., recevrait de	
M. Genève	200 »
M. Brisset, qui doit même somme, 1,800 francs, recevrait de	
M. Genève.....	2.200 »
	<hr/>
M. Genève aurait à payer.....	2.400 »
	<hr/> <hr/>

Sans intérêt, et à verser lors du règlement du compte définitif.

DEUXIÈME PARTIE

COMPTES DES ASSOCIÉS suivant les différents modes de calculs d'intérêts

La Société Thuret, Brisset et Genève a pris fin, ainsi que je l'ai indiqué (page 6), le trente-un décembre mil huit cent soixante-quatorze, la dernière vente ayant été faite et les délais de transcription étant expirés.

A cette époque, la Société avait à recevoir :

1° De Darton (n° 2 des reventes), p ^r principal..	2.835 »	}	10.694 83
2° Du même (n° 3 des reventes), p ^r principal...	7.809 83		
Intérêts en cours.....	Mémoire.		
3° De Sugnot (n° 26 des reventes).....			1.746 30
4° De Barré (n° 4 des reventes), p ^r principal..	2.000 »	}	2.000 »
Intérêts en cours.....	Mémoire.		
5° De Bourgeois (n° 23 des reventes), p ^r principal	9.413 »	}	9.413 »
Intérêts en cours.....	Mémoire.		
6° De Mouton (n° 21 des reventes), p ^r principal.	2.000 »	}	2.000 »
Intérêts en cours.....	Mémoire.		
7° De Gautheron (n° 18 des reventes), p ^r principal	3.000 »	}	3.000 »
Intérêts en cours.....	Mémoire.		
8° De Perrotat (n° 34 des reventes), p ^r principal	3.000 »	}	3.000 »
Intérêts en cours.....	Mémoire.		
Total.....			31.804 13
M. Brisset avait pris pour son compte le premier prix de vente Gautheron (n° 17 des reventes), pour principal.....	4.736 48	}	5.736 48
Intérêts.....	Mémoire.		
M. Thuret avait pris pour son compte le prix d'ac- quisition Moreau (n° 40 des reventes), pour principal.....	1.000 »	}	
Intérêts.....	Mémoire.		
Ensemble et Mémoire.....			37.540 61

A la même époque, la Société n'avait plus à payer que le prix Couraud, soit trente-huit mille francs et les intérêts du semestre en cours de cette somme.

On peut donc dire que le 1^{er} janvier 1875, l'actif à recevoir était égal, à très-peu de chose près, au passif à acquitter et que tout l'intérêt de la liquidation roulait sur les comptes des associés.

Les situations n'étaient pas les mêmes.

M. Thuret, outre son apport social, avait conservé des immeubles, des matériaux, pris pour son compte l'acquisition Moreau ; il avait, pendant plus de deux années, encaissé pour le compte de la Société et payé pour elle.

De là trois comptes :

- 1^o Compte d'associé ou d'apport ;
- 2^o Compte d'acquéreur ;
- 3^o Compte de mandat.

M. Brisset, comme M. Thuret, avait aussi fait des apports, conservé des immeubles et des matériaux, pris pour son compte un prix de vente Gautheron, fait des recettes et des dépenses pour le compte commun. De même que pour M. Thuret, il y a trois comptes à faire :

- 1^o Compte d'associé ou d'apport ;
- 2^o Compte d'acquéreur ;
- 3^o Compte de mandat.

M. Genève n'a fait qu'apporter des fonds à la caisse commune et en retirer ; il n'a donc qu'un seul compte :

Compte d'associé ou d'apport.

Taux de l'intérêt.

1^o EN CE QUI TOUCHE LES APPORTS

Dans la mission donnée aux experts, le Tribunal a dit qu'ils calculeraient l'intérêt à cinq et six pour cent, simple et composé, mais il est incontestable qu'il n'a voulu parler que de l'intérêt sur lequel les parties ne s'entendraient pas.

Ainsi, dans la convention qu'elles ont faite entre elles en 1864, elles se sont mises d'accord pour reconnaître que celle qui verserait

au-delà de son apport recevrait six pour cent de tout ce qui excéderait, et plus tard, dans la correspondance, il a été convenu que si les intérêts n'étaient pas retirés, ils se capitaliseraient à la fin de l'année.

Il est donc évident que les apports produisent des intérêts au taux annuel de six pour cent, se capitalisant au 31 décembre.

A cette convention il y a eu une dérogation momentanée reconnue par toutes les parties.

Au cours de 1868, à l'époque où les capitaux étaient abondants, M. Thuret ayant demandé à M. Léon Genève, qui avait versé bien au-delà de sa part, de réduire ses intérêts à cinq pour cent, celui-ci y a consenti ; mais, en 1871, après la guerre et alors que la rente française offrait un intérêt plus rémunérateur, M. Léon Genève n'a voulu laisser à la Société ce qu'elle restait lui devoir qu'à la condition que l'ancien taux de six pour cent lui serait servi.

Lors d'une réunion qui a eu lieu à mon cabinet, M. Genève, respectant les conventions faites par son fils, a décidé, d'accord avec MM. Thuret et Brisset :

Que les apports sociaux produiraient des intérêts capitalisés, savoir :

Au taux de six pour cent depuis le jour du versement jusqu'au 30 juin 1868 ;

Au taux de cinq pour cent depuis le 1^{er} juillet 1868 jusqu'au 30 juin 1871 ;

Et au taux de six pour cent depuis le 1^{er} juillet 1871 jusqu'à la fin de la liquidation, telle que la fixerait le Tribunal.

Toujours d'après la convention de 1864, l'intérêt à six pour cent ne devait être servi que sur la somme formant l'excédant de la part de l'associé. Il faut remarquer qu'aucun capital social n'ayant été fixé, on ne peut dire quand un associé a versé plus que sa part. Ainsi M. Thuret, associé pour trois dixièmes, a versé trente-cinq mille francs ; M. Brisset, associé pour même quotité, a versé trente-neuf mille francs.

M. Genève, associé pour 4/10, a versé cent cinq mille francs.

Si M. Thuret, intéressé pour 3/10, a versé sa part ou 35,000 francs, c'est que chaque dixième vaut 11,666 fr. 66 2/3.

M. Brisset, intéressé pour 3/10, aurait versé en sus quatre mille francs et M. Genève, intéressé pour 4/10, aurait versé en sus cinquante-huit mille trois cent trente-trois francs trente-trois centimes qui ont déchu au fur et à mesure de ses retraits.

Pour la clarté et la simplification des calculs, il convient d'appliquer l'intérêt capitalisé à six et à cinq pour cent, suivant les conventions des parties, à tous les apports et aux retraits ; le résultat, qui sera exactement le même, sera beaucoup plus compréhensible que si les calculs n'étaient appliqués qu'aux excédants.

2° EN CE QUI TOUCHE LES PRIX DES BIENS CONSERVÉS ET DES MATÉRIAUX.

Les apports sociaux étant insuffisants pour l'opération, MM. Thuret, Genève et Brisset ont eu recours à des emprunts. Au moyen de valeurs souscrites par M. Brisset à l'ordre de M. Thuret, ils ont pu se procurer à la Caisse commerciale de Nevers et près d'un M. Leroyer, un capital relativement important (cent quatre-vingt mille francs).

Le taux payé à la Caisse commerciale était de 5 0/0 plus une commission de 0 fr. 25 c. tous les trois mois, ce qui faisait de l'argent à 6 0/0, il y avait donc intérêt à éteindre la dette le plus vite possible avec des prix de vente qui ne produisaient que 5 0/0. MM. Thuret et Brisset n'ont pas versé leur prix ; ils les ont conservés. Leurs contrats d'acquisition stipulent l'intérêt à cinq pour cent, comme pour les autres acquéreurs, mais, contrairement à ce que faisaient ceux-ci, ils n'ont pas versé les intérêts chaque année, ils les ont conservés comme le principal.

Les calculs d'intérêts seront faits à 5 p. 100 simples et composés.

3° EN CE QUI CONCERNE LES COMPTES DE MANDAT.

MM. Thuret et Brisset ont reçu et payé pour le compte de la Société ; parfois ils ont conservé en caisse des sommes qui, versées à la Caisse commerciale, auraient éteint en partie la dette commune et réduit l'importance des intérêts.

Les intérêts seront établis comme pour les comptes d'immeubles et de matériaux, et, en outre, à 6 p. 100, simples et composés.

M. Thuret prétend et offre de prouver qu'au moment de la guerre M. Brisset a utilisé les fonds communs, et s'est engagé à en servir l'intérêt à six pour cent.

Les calculs étant faits sur les deux taux, le Tribunal pourra adopter le mode qu'il croira devoir appliquer.

Continuation de la liquidation.

Après le 31 décembre 1874, M. Brisset a continué la liquidation ; il a reçu les prix restant dus et les intérêts qu'ils ont produits ; il a servi les intérêts Couraud et finalement a remboursé le prix de cette acquisition commune.

M. Thuret a pris à sa charge un reliquat d'intérêt Perrotat ; il a payé pour M. Genève des actes de ratification Bitard, et lui a versé deux mille francs à compte. Enfin il a payé à Paris à des hommes d'affaires une somme de cent cinquante-neuf francs soixante centimes due par la Société dans un procès avec un sieur Brunet.

Malgré ces quelques opérations dernières, M. Thuret pense que la Société ayant pris fin le 31 décembre 1874, les intérêts sur les sommes qu'il pouvait rester devoir, ont cessé de courir à partir de cette époque, pour n'être dus ensuite qu'à partir du dix-huit août mil huit cent quatre-vingt trois, jour de la demande en justice.

Je n'ai pas à statuer sur cette prétention qui est du ressort du Tribunal.

Tous les faits étant connus, il reste à établir les comptes, d'après les différents modes de calcul, et d'après les prétentions des parties ; c'est ce qui va être fait.

Situation au 31 décembre 1874.

ACTIF

1^{er} Mode. — Intérêt simple à 5 p. 100.

1^o SOMMES DUES PAR LES ACQUÉREURS.

Darton : Principal.....	2.835	»	} 3.367	»
Intérêts.....	532	»		
Darton : Principal			7.809	»
Sugnot : Solde.....			1.746	30
			<hr/>	
			A reporter.....	12.922 30

	<i>Report</i>		12.922 30
Barré : Principal.....	2.000 »	}	2.150 »
Intérêts.....	150 »		
Bourgeois : Principal.....			9.413 »
Mouton : Principal.....	2.000 »	}	2.100 »
Intérêts.....	100 »		
Gautheron : Principal.....			2.480 »
Perrotat : Principal.....			3.000 »
	Total à recevoir des acquéreurs.....		32.065 30
 2° SOMMES DUES PAR MM. THURET ET BRISSET POUR IMMEUBLES ET MATÉRIAUX CONSERVÉS ET POUR PRIX D'IMMEUBLES PRIS A LEUR CHARGE.			
Intérêts simples à 5 p. 0/0 : par M. Thuret (tableau n° 1).	59.010 »	}	192.503 85
d° par M. Brisset (d° n° 2).	133.493 85		
 3° RELIQUATS DE COMPTES D'ADMINISTRATION POUR DIFFÉRENCE ENTRE LES RECETTES ET LES DÉPENSES			
Intérêts simples à 5 p. 0/0. — Par M. Thuret (tableau n° 3) :			
Principal.....	5.651 91	}	8.252 97
Intérêts.....	2.631 06		
	Total.....		232.852 12
PASSIF			
Prix Couraud, dû en principal.....	38.000 »	}	
Intérêts du 26 juillet 1874 au 1 ^{er} janvier 1875.....	818 05		
Dû à M. Brisset, solde de son compte d'administration (tableau n° 4) :			
Principal.....	31.443 52	}	254.642 19
Intérêts.....	2.734 08		
A M. Thuret, son Compte d'associé (tableau n° 5).	57.401 01	}	
A M. Brisset, d° (d° n° 6).	66.246 69		
A M. Genève, d° (d° n° 7).	57.998 84		
	Déficit.....		21.790 07
Qui se répartit ainsi : 3/10 pour M. Thuret.	6.537 02	}	21.790 07
3/10 pour M. Brisset.....	6.537 02		
4/10 pour M. Genève.....	8.716 03		
DROITS DES PARTIES			
M. Thuret doit :			
Son prix d'acquisition : principal et intér.	59.010 »	}	73.829 99
Reliquat de son compte d'administration.	8.282 97		
3/10 du Déficit.....	6.537 02		
Il lui est dû son apport social et intérêts.....			57.401 01
	Il reste devoir.....		16.428 98

M. Brisset doit :		
Ses prix d'acquisition en principal et intérêts	133.493 85	} 140.030 87
- 3/10 du déficit.....	6.537 02	
Il lui est dû :		
Solde de son compte d'administration	34.177 60	} 100.424 29
Son apport social et intérêts.....	66.246 69	
	Il reste devoir.....	39.606 58
M. Genève doit les 4/10 du déficit ou.....		8.716 03
Il lui est dû sur son apport social.....		57.998 84
	Il reste créancier de.....	49.282 81

Preuve de l'opération.

ACTIF		
Dù par les acquéreurs.....		32.065 30
Dù par M. Thuret.....		16.428 98
Dù par M. Brisset.....		39.606 58
	Total.....	88.100 86
PASSIF		
Dù à M. Couraud.....	38.818 05	} 88.100 86
Dù à M. Genève.....	49.282 81	

2^me Mode — Intérêts composés à 5 p. 100.

ACTIF		
Dù par les acquéreurs (page 63).....		32.065 30
Dù par M. Brisset (tableau n° 2). Acquisitions		143.348 21
Dù par M. Thuret (tableau n° 1). Acquisitions.....		63.968 28
Dù par M. Thuret (tableau n° 3). Compte d'administration :		
	Principal.. 5.661 91	} 9.089 98
	Intérêts... 3.438 07	
	Total.....	248.471 77
PASSIF		
Prix Couraud, principal et intérêts.....	38.818 05	} 254.753 76
A M. Brisset, compte d'administration (tableau		
n° 4). Principal.....	31.443 52	
Intérêts.....	2.845 65	
A M. Thuret, compte d'apports.....	57.401 01	
A M. Brisset, d°	66.246 69	
A M. Genève, d°	57.998 84	
	Déficit.....	6.281 99
Qui se répartit ainsi :		
3/10 pour M. Thuret.....	1.884 60	} 6.281 99
3/10 pour M. Brisset.....	1.884 60	
4/10 pour M. Genève	2.512 79	

DROITS DES PARTIES

M. Thuret doit :		
Son prix d'acquisition, principal et intérêts..	63.968 28	} 74.942 86
Son compte d'administration.....	9.089 98	
3/10 du déficit.....	1.884 60	
Il lui est dû son apport social et intérêts.....		57.401 01
Il reste devoir.....		<u>17.541 85</u>
 M. Brisset doit :		
Son prix d'acquisition, principal et intérêts..	143.348 21	} 145.232 81
3/10 du déficit.....	1.884 60	
Il lui est dû :		
Solde de son compte d'administration.....	34.289 17	} 100.535 86
Son apport social et intérêts.....	66.246 69	
Il reste devoir.....		<u>44.606 95</u>
M. Genève doit : 4/10 du déficit ou.....		2.512 79
Il lui est dû : Reliquat de son apport.....		57.998 84
Il reste créancier de.....		<u>55.486 05</u>
 Preuve de l'opération.		
Dû par les acquéreurs.....		32.065 30
Dû par M. Thuret.....		17.541 85
Dû par M. Brisset.....		44.696 95
Total.....		<u>94.304 10</u>
Dû à M. Couraud.....	38.818 05	} 94.304 10
Dû à M. Genève.....	55.486 05	

3^{me} Mode. — Intérêts à 6 p. 100 simples.

L'intérêt des prix d'acquisitions de MM. Thuret et Brisset, d'après leurs contrats, étant de cinq pour cent, ne peut varier que par la capitalisation si elle est adoptée ; l'intérêt des apports est de six pour cent capitalisés, sauf une période de 3 ans où il est de cinq pour cent capitalisés.

ACTIF

Dû par les acquéreurs, intérêts 5 0/0 d'après leurs contrats...	32.065 30	
Dû par M. Thuret, acquisitions.....	63.968 28	
Dû par M. Brisset, d°	143.348 21	
Dû par M. Thuret :		
Compte d'administration : Principal.....	5.651 91	} 8.809 22
Intérêts.....	3.157 31	
Total.....		<u>248.191 01</u>

PASSIF

Dù prix Couraud, principal et intérêts.....	38.818 05	}	255.188 85
Dù à M. Brisset : Compte d'administration :			
Principal.....	31.443 52		
Intérêts.....	3.280 76		
	34.724 28		
Dù à M. Thuret, compte d'apports.....	57.401 01	}	
Dù à M. Brisset, d°	66.256 69		
Dù à M. Genève, d°	57.998 84		
	Déficit.....		6.997 87
Se répartissant ainsi :			
3/10 pour M. Thuret.....	2.099 36	}	6.997 86
3/10 pour M. Brisset.....	2.099 35		
4/10 pour M. Genève.....	2.799 16		

DROITS DES PARTIES

M. Thuret doit : Son prix d'acquisition.....	63.968 28	}	74.876 85
Son compte d'administration.....	8.809 22		
3/10 du déficit.....	2.099 35		
Il lui est dû son apport social.....			57.401 01
	Il redoit.....		17.475 84
M. Brisset doit : Son prix d'acquisition.....	143.348 21	}	145.447 56
3/10 du déficit.....	2.099 35		
Il lui est dû : Son compte d'administration..	34.724 28	}	100.970 97
Son apport social.....	66.246 69		
	Il redoit.....		44.476 59
M. Genève doit : 4/10 du déficit.....			2.799 16
Il lui est dû sur son apport social.....			57.998 84
	Il lui revient.....		55.199 68

Preuve de l'opération.

ACTIF

Dù par les acquéreurs.....	32.065 30	
Dù par M. Thuret	17.475 84	
Dù par M. Brisset.....	44.476 59	
	Total.....	94.017 73

PASSIF

Dù à M. Couraud.....	38.818 05	}	94.017 73
Dù à M. Genève.....	55.199 68		

4^{me} Mode. — Intérêts à 6 p. 100 composés.

ACTIF

Dù par les acquéreurs.....	32.065 30	
Dù par M. Thuret, son compte d'acquisition.....	63.968 28	
Dù par M. Brisset, d°	143.348 21	
	A reporter.....	239.381 79

	<i>Report</i>	239.381 79	
Dù par M. Thuret (tableau n° 8) :			
Son compte d'administration :	Principal ..	5.651 91	} 9.778 02
	Intérêts....	4.126 11	
	Total.....	249.159 81	

PASSIF

Prix Couraud : Principal et intérêts.....	38.818 05	} 255.320 89
A M. Brisset. — Compte d'administration.	34.856 30	
A M. Thuret. — Compte d'apports.....	57.401 01	
A M. Brisset. d°	66.246 69	
A M. Genève. d°	57.998 84	
	Déficit.....	<u>6.161 08</u>

se répartissant ainsi :

3/10 pour M. Thuret.....	1.848 32	} 6.161 08
3/10 pour M. Brisset.....	1.848 32	
4/10 pour M. Genève	2.464 44	

DROITS DES PARTIES

M. Thuret doit :	Son prix d'acquisitions	63.968 28	} 75.594 62
	Son compte d'administration.	9 778 02	
	3/10 du déficit.....	1.848 32	
Il lui est dû :	Son apport social.....	57.401 01	
	Il redoit.....	<u>18.193 61</u>	

M. Brisset doit :

Son prix d'acquisitions	143.348 21	} 145.196 53
3/10 du déficit.....	1.848 32	

Il lui est dû :

Son compte d'administration.....	34.856 30	} 101.102 99
Son apport social	66.246 09	
	Il redoit.....	<u>44.093 54</u>

M. Genève doit 4/10 du déficit	2.464 44
Il lui est dû son apport social.....	57.998 84

Il reste créancier de..... 55.534 40

Preuve de l'opération.

ACTIF

Dù par les acquéreurs.....	32.065 30	
par M. Thuret	18.193 61	
par M. Brisset.....	44.093 54	
	Total.....	<u>94.352 45</u>
Dù à M. Couraud.....	38.818 05	} 94.352 45
à M. Genève.....	55.534 40	

Situation au 18 août 1883, jour de la demande en justice.

A partir du premier janvier mil huit cent soixante-quinze, la Société n'a plus subsisté que pour sa liquidation, ainsi que je l'ai dit à la page 62.

Les prix de vente qui restaient dus ont été encaissés en capitaux et intérêts par M. Brisset, qui a continué à servir les intérêts du prix d'acquisition Couraud et plus tard a désintéressé les vendeurs. Il a fait de nombreux versements à la Caisse commerciale au compte de M. Genève.

M. Thuret a également payé en l'acquit de la Société quelques petites sommes dues pour frais d'actes et de procédure, et il a versé, le 5 janvier 1880, une somme de deux mille francs à M. Genève.

Si le Tribunal croit devoir pousser les calculs jusqu'au 18 août 1883, en considérant qu'aucun compte n'ayant été arrêté, les intérêts ont continué à courir, les résultats ne seront plus les mêmes, et les différents modes de calcul donneront les comptes suivants :

1^{er} Mode. — Intérêts simples à 3 p. 100.

ACTIF

Dû par M. Thuret (tableau n° 1) :

Principal de son acquisition.....	37.200 74	
Matériaux.....	1.462 13	
Intérêts du 1 ^{er} janvier 1865 au 18 août 1883.	36.020 85	}
Acquisition Moreau.....	1.000 »	
Intérêt du 7 septemb. 1874 au 18 août 1883.	447 35	76.131 07

Dû par M. Brisset (tableau n° 2) son acquisition en capitaux et intérêts..... 173.719 57

Dû par M. Thuret (tableau n° 3) son compte d'administration 8.234 57

Total..... 258.085 21

PASSIF

Dû à M. Brisset (tableau n° 4) son compte

d'administration : Principal..... 99.518 77

Intérêts..... 35.591 41

Total..... 135.110 18

A M. Thuret, son compte d'associé..... 89.589 57

A M. Brisset, d° 103.412 84

A M. Genève, d° 15.876 13

}

343.988 72

Déficit..... 85.903 51

Se répartissant ainsi : M. Thuret 3/10 ou ..	25.771 05	}	85.903 51
M. Brisset 3/10 ou.....	25.771 05		
M. Genève 4/10 ou.....	34.361 41		

DROITS DES PARTIES

M. Thuret doit : Son acquisition.....	76.131 07	}	110.136 69
Son compte d'administration.....	8.234 59		
Les 3/10 du déficit.....	25.771 05		
Il lui est dû son apport ou.....			89.589 57

Il reste débiteur de..... 20.547 12

M. Brisset doit : Ses acquisitions.....	173.179 57	}	199.490 62
3/10 du déficit.....	25.771 05		
Il lui est dû : Son compte d'administration.....	135.110 18	}	238.523 02
Son apport.....	103.412 84		

Il lui revient..... 39.032 40

M. Genève doit : 4/10 du déficit ou.....	34.361 41
Il lui est dû sur son apport.....	15.876 13

Il reste devoir..... 18.485 28

Preuve de l'opération.

Dû à M. Brisset.....		39.032 40	
Par M. Thuret.....	20.547 12	}	39.032 40
Par M. Genève.....	18.485 28		

2^{me} Mode. — Intérêts composés à 3 p. 100.

ACTIF

Dû par M. Thuret (tableau n° 1) ses acquisitions en capitaux et intérêts.....	85.801 28
Dû par M. Brisset (tableau n° 2), ses acquisitions en capitaux et intérêts.....	212.377 92
Dû par M. Thuret, son compte d'administration.....	11.908 33
Total.....	<u>310.087 53</u>

PASSIF

Dû à M. Brisset : Son compte d'administration :			
Principal.....	99.518 77	}	143.779 15
Intérêts.....	44.260 38		
Dû à M. Thuret, son compte d'associé....	89.589 57	}	352.657 69
Dû à M. Brisset, son compte d'associé....	103.412 84		
Dû à M. Genève, son compte d'associé....	15.876 13		
Déficit.....			<u>42.570 16</u>
Se répartissant ainsi : 3/10 pour M. Thuret .	11.771 05	}	42.570 16
3/10 pour M. Brisset.....	12.771 05		
4/10 pour M. Genève.....	17.028 06		

DROITS DES PARTIES

M. Thuret doit : Ses acquisitions	85.801 28	}	110.840 66
Son compte d'administration.....	11.908 33		
3/10 du déficit.....	12.771 05		
Il lui est dû : Son apport social.....			89.589 57
Il reste débiteur de.....			<u>20.891 09</u>
M. Brisset doit : Ses acquisitions	212.377 92	}	225.148 97
3/10 du déficit.....	12.771 05		
Il lui est dû : Son compte d'administration..	143.779 15	}	247.191 99
Son apport social.....	103.412 84		
Il lui revient.....			<u>22.043 02</u>
M. Genève doit : 4/10 du déficit.....			17.028 06
Il lui est dû : sur son apport.....			<u>15.876 13</u>
Il reste débiteur de.....			<u>1.151 93</u>

Preuve de l'opération.

Dû par M. Thuret.....	20.891 09	}	22.043 02
Dû par M. Genève.....	1.151 93		
Egal à ce qui est dû à M. Brisset.			<u>22.043 02</u>

**3^{me} Mode. — Intérêts simples à 6 p. 100
sur les comptes d'administration.**

ACTIF

Dû par M. Thuret, ses acquisitions	85.801 28	
par M. Brisset, d°	212.377 92	
par M. Thuret (tableau n° 3), son compte d'administ.	9.176 60	
Total.....		<u>307.355 80</u>

PASSIF

Dû à M. Brisset : Son compte d'administration :		
Principal	99.518 17	} 142.228 64
Intérêts	42.709 87	
A M. Thuret, son compte d'associé.....	89.589 57	} 351.107 18
A M. Brisset, d°	103.412 84	
A M. Genève, reliquat de son compte d'associé.....	15.876 13	
Déficit.....		<u>43.751 38</u>
Se répartissant ainsi : 3/10 pour M. Thuret.	13.125 41	} 43.751 38
3/10 pour M. Brisset	13.125 41	
4/10 pour M. Genève.....	17.500 56	

DROITS DES PARTIES

M. Thuret doit : Ses acquisitions.....	85.801 28	}	108.103 29
Son compte d'administ..	9.176 60		
3/10 du déficit	13.125 41		
A reporter.....			<u>108.103 29</u>

	<i>Report</i>	108.103 29	
Il lui est dû : son compte de Société.....		89.589 57	
	Il redoit.....	<u>18.513 72</u>	
M. Brisset doit :			
Ses acquisitions.....	212.377 92		} 225.503 33
3/10 du déficit.....	13.125 41		
Il lui est dû :			
Son compte d'administration.....	142.228 64		} 245.641 48
Son compte de Société.....	103.412 84		
	Il reste créancier de.....	<u>20.138 15</u>	
M. Genève doit : les 4/10 du déficit ou.....		17.500 56	
Il lui reste dû : sur son compte d'associé.....		<u>15.876 13</u>	
	Il redoit.....	<u>1.624 43</u>	

Preuve de l'opération.

Il est dû : par M. Thuret.....	18.513 72	} 20.138 15
par M. Genève.....	1.624 43	
Egal à ce qui est dû à M. Brisset.		

4^{me} Mode. — Intérêts à 6 p. 100 composés.

ACTIF

Dû par M. Thuret, ses acquisitions.....	85.801 28
Dû par M. Brisset, d°.....	212.377 92
Dû par M. Thuret (tableau n° 8), son compte d'administration.....	13.584 85
Total.....	<u>311.764 05</u>

PASSIF

Dû à M. Brisset (tableau n° 9), son compte d'administration.....	152.269 22	} 361.147 76
Dû à M. Thuret, son compte d'associé....	89.589 57	
Dû à M. Brisset, d°.....	103.412 84	
Dû à M. Genève, reliquat de son compte d'associé..	15.876 13	
Déficit.....	49.383 71	
Ce déficit se répartit ainsi :		
3/10 pour M. Thuret.....	14.815 11	} 49.383 71
3/10 pour M. Brisset.....	14.815 11	
4/10 pour M. Genève.....	19.753 49	

DROITS DES PARTIES

M. Thuret doit :			
Ses acquisitions.....	85.801 28	} 114.201 24	
Son compte d'administ... 13.584 85			
3/10 du déficit..... 14.815 11	28.399 96		
Il lui est dû : son compte d'associé.....		89.589 57	
	Il reste devoir.....	<u>24.611 67</u>	

M. Brisset doit : Ses acquisitions	212.377 92	}	227.193 03
3/10 du déficit.....	14.815 11		
Il lui est dû :			
Son compte d'administration	152.269 22	}	255.682 06
Son compte d'associé.....	103.412 84		
Il reste créancier de.....			28.489 03
M. Genève doit : 4/10 du déficit.....			19.753 49
Il lui est dû sur son compte d'associé.....			15.876 13
Il reste devoir.....			3.877 36
Preuve de l'opération :			
M. Thuret doit.....	24.611 67	}	28.489 03
M. Genève doit.....	3.877 36		
Égal à ce qui est dû à M. Brisset.			

CONCLUSIONS

Tous les comptes étant établis d'après les différents modes de calcul, il ne me reste qu'à clore mon travail et à concilier les parties si faire se peut, ce qui rentre toujours dans la mission de l'expert.

Pour le cas où la conciliation ne pourrait avoir lieu, et bien que je n'aie qu'un simple avis à émettre, je crois devoir indiquer le compte qui, selon moi, devrait équitablement être adopté.

Les parties sont d'accord pour reconnaître que, suivant les conventions de 1864, les apports sociaux sont productifs d'intérêts à **six pour cent**, se capitalisant chaque année.

Le prix de MM Thuret et Brisset, d'après leurs contrats notariés, sont productifs, comme ceux des autres acquéreurs, d'intérêts au taux annuel de *cinq pour cent*.

Comme il n'a rien été dit pour la capitalisation, elle ne peut être de plein droit, et, de plus, la part active qu'ils ont eue dans l'affaire rendrait cette mesure trop rigoureuse.

Les comptes d'administration sont établis de telle sorte que les recettes et les dépenses produisent des intérêts à partir du jour même où elles ont été effectuées. Faire produire des intérêts à un taux plus élevé que cinq pour cent me paraîtrait excessif, d'autant plus qu'il arriverait cette particularité que M. Brisset, qui a éteint une dette Couraud productive d'intérêts à cinq pour cent, se trouverait, par suite de ce remboursement, avoir spéculé sur ses co-associés, si le taux de six pour cent était admis.

Bien que la Société ait pris fin le 31 décembre 1874, les comptes n'étaient ni réglés ni soldés. M. Thuret, qui devait à cette époque 16.428 fr. 98, en a bénéficié depuis, pendant que la Société continuait à payer des intérêts à M. Genève.

Pour toutes ces raisons, je donne la préférence au compte dressé à la date du 18 août 1883 (pages 68 et 69 du présent Rapport) où le mode d'intérêt simple à cinq pour cent a été adopté, moins en ce qui concerne les apports, et je conclus qu'il est dû à M. Brisset trente-neuf mille trente-deux francs quarante centimes qui doivent lui être payés, savoir :

Par M. Thuret, jusqu'à concurrence de vingt mille cinq cent quarante-sept francs douze centimes, et par M. Genève jusqu'à concurrence de dix-huit mille quatre cent quatre-vingt cinq francs vingt-huit centimes.

Immédiatement après l'enregistrement du présent Rapport, j'en donnerai connaissance aux parties, à l'effet de recevoir leurs dires et observations que je consignerai et auxquels je répondrai dans un Rapport complémentaire s'il y a lieu.

Fait et clos en mon domicile à Bourges, le six février mil huit cent quatre-vingt six.

Signé : **A. CONTE.**

Enregistré à Bourges, le 11 février 1886, f^o 44, v^o c^o 7. Reçu trois francs soixante-quinze centimes.

Signé : ROBERT.



TABLEAUX DES INTÉRÊTS

A

ANNEXER AU RAPPORT

DOIT

TABLEAUX DES INTÉRÊTS

AVOIR

DATES	DÉSIGNATION	SOMMES	DATES	DÉSIGNATION	SOMMES
TABLEAU N° 1.					
M. THURET					
SON COMPTE D'ACQUÉREUR A 5 p. 0/0 SIMPLES ET COMPOSÉS, AU 31 DÉCEMBRE 1874 ET AU 18 AOÛT 1883.					
<i>1° Au 31 décembre 1874.</i>					
A 5 p. 0/0 simples :					
1865					
1 ^{er} janvier.	Immeubles conservés (p. 22).	37,200	74		
	Matériaux id. (p. 41).	1,462	13		
	Intérêts à 5 p. 0/0 au 31 décembre 1874.....	19,331	43		
1874					
7 septemb.	Prix Moreau pour son compte (page 37).....	1,000	»		
	Intérêts à 5 p. 0/0 au 31 décembre 1874.....	15	70		
1875					
1 ^{er} janvier.	Débiteur.....	59,010	»		
<hr/>					
A 5 p. 0/0 composés :					
1865					
1 ^{er} janvier.	Immeubles conservés.....	37,200	74		
	Matériaux.....	1,462	13		
1874	Intérêts au 31 décemb. 1874.	24,289	71		
7 septemb.	Prix Moreau.....	1,000	»		
	Intérêts au 31 décemb. 1874.	15	70		
1875					
1 ^{er} janvier.	Débiteur.....	63,968	28		
<hr/>					
<i>2° Au 18 août 1883.</i>					
A 5 p. 0/0 simples.					
1865					
1 ^{er} janvier.	Immeubles conservés.....	37,200	74		
	Matériaux.....	1,462	13		
	Intérêts à 5 p. 0/0 au 18 août 1883.....	36,020	85		
	Prix Moreau pr son compte.	1,000	»		
	Intérêts à 5 p. 0/0 au 18 août 1883.....	447	35		
1883					
18 août.	Débiteur.....	76,131	07		

DOIT

AVOIR

DATES	DÉSIGNATION	SOMMES	DATES	DÉSIGNATION	SOMMES
1865 1 ^{er} janvier.	A 5 p. 0/0 composés : Immeubles conservés.....	37,200 74			
	Matériaux.....	1,462 13			
1874 7 septemb.	Intérêts à 5 p. 0/0 au 18 août 1883.....	45,540 42			
	Prix Moreau.....	1,000 »			
1883 18 août.	Intérêts à 5 p. 0/0 au 18 août 1883.....	597 99			
	Débiteur.....	85,801 28			

TABLEAU N° 2.

M. BRISSET

SON COMPTE D'ACQUÉREUR A 5 p. 0/0 SIMPLES ET COMPOSÉS,
AU 31 DÉCEMBRE 1874 ET AU 18 AOUT 1883.

1865 1 ^{er} janvier.	<i>1° Au 31 décembre 1874.</i> Intérêts à 5 p. 0/0 simples :		
"	Immeubles conservés (p. 21).	71,554 08	
	Matériaux conservés.....	2,204 »	
1873 14 février.	Intérêts à 5 p. 0/0 au 31 dé- cembre 1874.....	36,879 04	
	Immeubles conservés (p. 25).	9,750 »	
1867 15 décemb.	Intérêts à 5 p. 0/0 au 31 dé- cembre 1874.....	915 27	
	Prix Gautheron pris pour son compte (page 29).....	4,736 48	
1871 12 août.	Intérêts à 5 p. 0/0 au 31 dé- cembre 1874.....	1,667 60	
	Soulte d'échange.....	4,950 »	
1875 1 ^{er} janvier.	Intérêts à 5 p. 0/0 au 31 dé- cembre 1874.....	837 38	
	Débiteur.....	133,493 85	
1865 1 ^{er} janvier.	A 5 p. 0/0 composés : Immeubles conservés.....	71,554 08	
	Matériaux id.	2,204 »	
	<i>A reporter.....</i>	73,758 08	

DOIT

AVOIR

DATES	DÉSIGNATION	SOMMES	DATES	DÉSIGNATION	SOMMES
	<i>Report.....</i>	73,758 08			
1865					
1 ^{er} janvier.	Intérêts au 31 décemb. 1874.	43,386 06			
1873					
14 février.	Immeubles conservés.....	9,750 »			
	Intérêts au 31 décemb. 1874.	935 39			
1867					
15 décemb.	Prix Gautheron.....	4,736 48			
	Intérêts au 31 décemb. 1874.	1,942 10			
1871					
12 août.	Soulte d'échange.....	4,950 »			
	Intérêts au 31 décemb. 1874.	890 10			
1875					
1 ^{er} janvier.	Débiteur.....	<u>143,348 21</u>			
	<i>2^o Au 18 août 1883.</i>				
1865	Intérêts à 5 p. 0/0 simples.				
1 ^{er} janvier.	Immeubles conservés.....	71,554 08			
»	Matériaux.....	2,204 »			
»	Intérêts au 18 août 1883....	68,717 96			
1873					
14 février.	Immeubles conservés.....	9,750 »			
	Intérêts au 18 août 1883....	5,124 20			
1867					
15 décemb.	Prix Gautheron.....	4,736 48			
	Intérêts au 18 août 1883....	3,711 12			
1871					
12 août.	Soulte d'échange.....	4,950 »			
	Intérêts au 18 août 1883....	2,971 73			
1883					
18 août.	Débiteur.....	<u>173,719 57</u>			
1865	Intérêts à 5 p. 0/0 composés.				
1 ^{er} janvier.	Immeubles conservés.....	71,554 08			
	Matériaux.....	2,204 »			
	Intérêts au 18 août 1883....	103,749 53			
1873					
14 février.	Immeubles conservés.....	9,750 »			
	Intérêts conservés.....	6,380 93			
1867					
15 décemb.	Prix Gautheron.....	4,736 48			
	Intérêts conservés.....	5,109 33			
1871					
12 août.	Soulte d'échange.....	4,950 »			
	Intérêts conservés.....	3,943 57			
1883					
18 août.	Débiteur.....	<u>212,377 92</u>			

DOIT

AVOIR

DATES	DÉSIGNATION	SOMMES	DATES	DÉSIGNATION	SOMMES
TABLEAU N° 3.					
M. THURET					
SON COMPTE D'ADMINISTRATION A 5 ET A 6 p. 0/0, AU 18 AOUT 1883					
1864			1864		
10 Mai.	Espèces reçues de :		10 mai.	Versé à M Humann.....	100,000 »
	Léon Genève.....	80,000 »	16 août.	Payé à Meunier, géomètre..	140 »
	Brisset.....	10,000 »	30 septemb.	Payé à Ramond, à-compte..	1,200 »
	Thuret.....	10,000 »	»	Voyage à Paris.....	150 »
2 juillet.	Brisset (Loyer).....	295 »	»	Dépêches et affranchissem ^{ts} .	4 50
	François.....	50 »	23 décemb.	Versement :	
	Talhouet.....	1,500 »		A Ramond, solde.....	8,800 »
21 décemb.	Léon Genève.....	25,000 »		A la Banque de France..	11,899 60
	Martin-Blanc.....	6,800 »		A M ^e Guyon, à valoir...	11,900 »
	Brisset.....	5,000 »	30 décemb.	Solde débiteur 31 déc. 1864.	49,050 90
31 décemb.	Loyer de la partie de maison conservée.....	400 »			<u>139,045 »</u>
	30.40 intérêts à 5 p. 0/0.	»			
	<u>33.25 intérêts à 6 p. 0/0.</u>	»			
		<u>139,045 »</u>	1865		
1865			7 janvier.	Payé à Humann, solde d'in- térêt.....	3,293 50
1 ^{er} janvier.	A Nouveau.....	49,050 90	27 mai.	Versé à la Caisse commerc ^{le} .	19,000 »
6 mai.	Restitution d'intérêts :		31 mai.	Id.	10,632 08
	Humann.....	83 35	24 mai.	Id.	12,000 »
27 mai.	Prix d'un transport :		17 juin.	Intérêts à Suif.....	99 60
	Suif.....	24,340 82	30 juin.	Frais à M ^e Guyon.....	1,203 10
»	Léger.....	11,932 08	»	Enregistrement du traité de la Ville.....	1,998 24
»	M ^{me} Pot.....	12,170 40	1 ^{er} juillet.	Consignation au Crédit fon- cier.....	100 »
17 juin.	Impôts (page 50 du rapport).	109 77		Solde débiteur 31 déc. 1865.	5,694 80
20 septemb.	Reçu de la Caisse commerc ^{le}	434 »			<u>54,021 32</u>
	227.70 intérêts à 5 p. 0/0.	»			
	<u>273.28 intérêts à 6 p. 0/0.</u>	»			
		<u>54,021 32</u>			
1886					
1 ^{er} janvier.	A Nouveau.....	5,694 80			

DOIT

AVOIR

DATES	DÉSIGNATION	SOMMES	DATES	DÉSIGNATION	SOMMES
1866	<i>Report</i>	5,694 80	1866		
	282.11 intérêts à 5 0/0.....	»	25 septemb.	Payé à Moulins, à valoir sur frais	200 »
	<u>338.53 intérêts à 6 0/0.</u>	»		Solde débiteur 31 déc. 1866.	5,494 80
		5,694 80			5,694 80
1867			1867		
1 ^{er} janvier.	A Nouveau.....	5,494 80	25 mars.	Timbre de billet Leroyer...	20 »
26 octobre.	Espèces reçues de la Banque	41,000 »	15 août.	Payé à M ^e Valois, à Moulins	43 »
	275.35 intérêts à 5 0/0.	»	27 octobre.	Remboursement du prêt	
	<u>330.43 intérêts à 6 0/0.</u>	»		Leroyer.....	40,000 »
		46,494 80	»	Intérêts.....	1,400 »
			31 décemb.	Payé à Lucas :	
1868			»	Frais Millet.....	201 95
1 ^{er} janvier.	A Nouveau.....	3,079 91	»	Affaire Arbault.....	203 50
30 septemb.	Reçu de M ^e Chevillot sur	1,000 »	»	Référé Laporte.....	15 95
	prix Perrotat.....	»	»	Partage et tirage au sort	
	166.40 intérêts à 5 0/0.	»	»	(acquit Genève).....	1,516 69
	<u>199.66 intérêts à 6 0/0.</u>	»	»	En plus.....	13 80
		4,079 91		Solde débiteur 31 déc. 1867.	3,079 91
					46,494 80
1869			1868		
1 ^{er} janvier.	A Nouveau.....	4,037 91	15 décemb.	Payé à Perrotat, plâtrier...	42 »
21 décemb.	Reçu du Cercle de l'Oran-	1,919 »		Solde débiteur 31 déc. 1868.	4,037 91
	gerie.....	»			4,079 91
	205.70 intérêts à 5 0/0.	»			
	<u>246.83 intérêts à 6 0/0.</u>	»		Solde débiteur 31 déc. 1869.	5,956 91
		5,956 91			5,956 91
1870					
1 ^{er} janvier.	A Nouveau.....	5,956 91			

DOIT

AVOIR

DATES	DÉSIGNATION	SOMMES	DATES	DÉSIGNATION	SOMMES
1870	<i>Report</i>	5,956 91			
	297.80 intérêts à 5 0/0.	»			
	<u>359 » intérêts à 6 0/0.</u>	»		Solde débiteur 31 déc. 1870.	5,956 91
		5,956 91			5,956 91
1871			1871		
1 ^{er} janvier.	A Nouveau	5,956 91	31 décemb.	Remboursement de frais avancés pour transports Suif, Léger et Pot.....	305 »
	297.80 intérêts à 5 0/0.	»		Solde débiteur 31 déc. 1871.	5,651 91
	<u>359 » intérêts à 6 0/0.</u>	»			5,956 91
		5,956 91			
1872			1872		
1 ^{er} janvier	A Nouveau	5,651 91	à		
au	1695.60 intérêts à 5 0/0.	»	1877.	Solde débiteur 31 déc. 1877.	5,651 91
31 décemb.	<u>2034.71 intérêts à 6 0/0.</u>	»			5,651 91
1877.		5,651 91			
1878					
1 ^{er} janvier.	A Nouveau	5,651 91			
12 octobre.	Intérêts par Perrotat.....	177 45		Solde débiteur 31 déc. 1878.	5,829 36
	284.50 intérêts à 5 0/0.	»			5,829 36
	<u>341.42 intérêts à 6 0/0.</u>	»			
		5,829 36			
1879					
1 ^{er} janvier.	A Nouveau	5,829 36		Solde débiteur 31 déc. 1879.	5,829 36
	291.45 intérêts à 5 0/0.	»			5,829 36
	<u>349.73 intérêts à 6 0/0.</u>	»			
		5,829 36			
1880					
1 ^{er} janvier.	A Nouveau	5,829 36			

DOIT

AVOIR

DATES	DÉSIGNATION	SOMMES	DATES	DÉSIGNATION	SOMMES
	<i>Report</i>	5,829 36	1880		
1880	188.35 intérêts à 5 p. 0/0.	»	5 janvier.	Son versement à M. Genève	2,000 »
	<i>226 » intérêts à 6 p. 0/0.</i>	»	19 janvier.	Payé à M ^e Gérin (ratification Bitard).....	32 60
			»	Payé à M ^e Bouquillard (ratification Bitard).....	59 70
			12 décemb.	Payé à M ^e Massé (ratification Bitard).....	52 65
		5,829 36		Solde débiteur 31 déc. 1880.	3,684 41
1881					5,829 36
1 ^{er} janvier.	A Nouveau.....	3,684 41	1881		
	178.75 intérêts à 5 p. 0/0.	»	22 avril.	Frais payés à Paris (procès Brunet, lettre Lavallée, 21 février 1881).....	159 60
	<i>214.50 intérêts à 6 p. 0/0.</i>	»		Solde débiteur 31 déc. 1881.	3,524 81
		3,684 41			3,684 41
1882					
1 ^{er} janvier	A Nouveau.....	3,524 81			
au	287.85 intérêts à 5 p. 0/0.	»			
18 août					
1883.	<i>345.45 intérêts à 6 p. 0/0.</i>	»		Solde débiteur au 18 août 1883	3,524 81
		3,524 81			3,524 81
	A Nouveau.....	3,524 81			
	Au 18 août 1883.....	3,524 81			

Récapitulation des intérêts par année.

84

A 5 p. 0/0 L'AN	SOMMES
Année 1864.....	30 40
— 65.....	227 70
— 66.....	282 11
— 67.....	275 35
— 68.....	166 40
— 69.....	205 70
— 70.....	297 80
— 71.....	297 80
Au 31 déc. 1874 (2,631.06) — 72.....	282 60
— 73 à 1877.....	1,413 »
— 78.....	284 50
— 79.....	291 45
— 80.....	188 35
— 81.....	178 75
— 82 au 18 août 1883	287 85
TOTAL.....	4,709 76

Les mêmes intérêts composés s'élèvent, au 31 décembre 1874, à la somme de 3,438 07

A 6 p. 0/0 L'AN	SOMMES
Année 1864.....	33 25
— 65.....	273 28
— 66.....	338 53
— 67.....	330 43
— 68.....	199 66
— 69.....	246 83
— 70.....	359 »
— 71.....	359 »
— 72.....	339 11
— 73 à 1877.....	1,695 60
— 78.....	341 42
— 79.....	349 73
— 80.....	226 »
— 81.....	214 50
— 82 au 18 août 1883	345 45
Total.....	5,651 79

DATES	DÉSIGNATION	SOMMES	DATES	DÉSIGNATION	SOMMES
TABLEAU N° 4.					
M. BRISSET					
SON COMPTE D'ADMINISTRATION A 5 ET A 6 p. 0/0, AU 18 AOUT 1883.					
			1864	Payé à :	
			26 novemb.	Imbert, garde-port.....	4 80
			»	Orangers.....	6 »
			26 décemb.	Mathé.....	12 »
	Solde créditeur au 31 décembre 1864.....	22 80			22 80
1865			1865		
1 ^{er} janvier.	Six mois de loyer (page 42 du rapport).....	1,200 »	1 ^{er} janvier.	A Nouveau.....	22 80
17 juin.	Impôts à sa charge (p. 50) ..	213 72	2 janvier.	Dépêche.....	4 »
	Reçu de :		»	Pointes.....	12 »
31 décemb.	Dindot, matériaux.....	50 »	2 février.	Pose de renfermé.....	14 »
»	Bondon, id.	5 »	15 février.	A Nantin, pour vidanges..	40 »
»	Laporte, id.	40 »	30 septemb.	id. id.	104 50
»	Moreau, id.	246 »	»	A Lucas, à valoir.....	200 »
»	Divers, pour vieux bois..	24 »	30 décemb.	Au Crédit foncier.....	100 »
»	Bourumeau, pour loyer.	60 »			
»	François, pour loyer....	25 »			
	67.50 intérêts à 5 p. 0/0...	»		Solde débiteur au 31 décembre 1865.....	1,366 42
	81.10 intérêts à 6 p. 0/0..	»			1,863 72
		1,863 72			
1866			1866	Payé à :	
1 ^{er} janvier.	A Nouveau.....	1,366 42	30 janvier.	Arbault, plâtrier.....	60 »
	45.75 intérêts à 5 p. 0/0...	»	»	Gautheron-Lafaye.....	284 »
	54.78 intérêts à 6 p. 0/0..	»	30 mars.	Darton.....	100 95
			»	Denis.....	80 15
			30 septemb.	Pepet.....	5 50
				Solde débiteur au 31 décembre 1866.....	835 82
		1,366 42			1,366 42
1867					
1 ^{er} janvier.	A Nouveau.....	835 82			

DOIT

AVOIR

DATES	DÉSIGNATION	SOMMES	DATES	DÉSIGNATION	SOMMES
	<i>Report</i>	835 82			
1867 28 août.	Reçu de : Palisson, pour loyer....	200 »	1867 21 février.	Payé à : Caisse commerciale.....	3,000 »
			17 avril.	M ^e Magnan, huissier....	61 »
			»	Pour dépêche.....	4 »
			30 décemb.	Pour timbre, billet Ra- mond.....	6 »
			»	Danton, pour Maison Couraud.....	100 »
			»	Pour fil de fer.....	21 75
			»	Pour balayage.....	10 50
			»	Pour pose de fil de fer...	6 »
			31 décemb.	Pour solde Darton.....	49 »
			»	Pour procuration Chevil- lot.....	5 »
			»	Pour balayage.....	34 50
			»	M. Colle 3 expéditions...	27 »
	Solde créditeur au 31 décem- bre 1867.....	2,288 93		85.85 intérêts à 5 p. 0/0..	»
		3,324 75		<u>103. » intérêts à 6 p. 0/0..</u>	»
					<u>3,324 75</u>
			1868 1 ^{er} janvier.	A Nouveau.....	2,288 93
			30 avril.	Payé à : Caisse commerciale.....	41 60 60
			22 septemb.	Pour timbre s. s. Ra- mond.....	3 »
			26 septemb.	Pour procuration Ra- mond.....	12 50
			31 décemb.	Pour contributions.....	86 15
				Pour dépêche Thuret...	2 »
				Pour expédition trans- port Suif.....	9 »
				Pour main-levée métairie Ramond.....	14 »
				Pour dépêche Thuret....	6 »
	Solde créditeur au 31 décem- bre 1868.....	6,581 58		254.80 intérêts à 5 p. 0/0..	»
		6,581 58		<u>305.78 intérêts à 6 p. 0/0.</u>	»
					<u>6,581 58</u>
			1869 1 ^{er} janvier.	A Nouveau.....	6,581 58

DOIT

AVOIR

DATES	DÉSIGNATION	SOMMES	DATES	DÉSIGNATION	SOMMES
1869	Reçu :		1869	<i>Report....</i>	6,581 58
22 février.	Dividende actions du Cercle.	60 »	30 juin.	Impositions.....	85 22
16 juillet.	De Guillot, principal.....	1,000 »	10 juillet.	Versement à la Caisse com- merciale.....	2,448 55
»	— intérêts.....	75 »		320.72 intérêts à 5 p. 0/0.	
22 juillet.	de Darton.....	365 »		»	
22 septemb.	de Michaud.....	722 »		<i>384.86 intérêts à 6 p. 0/0.</i>	
30 septemb.	de Couturier, loyer.....	100 »			
»	de Lamoureux, loyer.....	160 »			
19 novemb.	de Castagnier.....	3,014 »			
6 décembre.	de Bissadini.....	888 »			
	Solde créditeur 31 déc. 1869.	2,731 35			
		<u>9,115 35</u>			<u>9,115 35</u>
1870			1870		
15 février.	Reçu de Darton.....	1,000 »	1 ^{er} janvier.	A Nouveau.....	2,731 35
17 février.	» Guillot.....	2,050 »	30 mars.	Versement à la Caisse com- merciale.....	20,000 »
10 mars.	» Darton.....	311 »		Impositions.....	82 55
23 mars.	» Gautheron.....	1,000 »			
28 mars.	» Raquin.....	15,600 »			
1 ^{er} avril.	» Dérigny.....	4,346 »			
5 avril.	» Leblanc.....	5,678 »			
19 avril.	» Gautheron.....	1,000 »			
3 mai.	» Coquard.....	1,500 »			
20 mai.	» Dominique.....	7,200 33			
1 ^{er} août.	» Bourriquet, loyer..	50 »			
24 décemb.	» Coquard.....	1,500 »			
»	» Marin, principal..	5,135 »			
»	» Marin, intérêts....	105 »			
	565.60 intérêts à 5 p. 0/0.	»			
	<i>678.75 intérêts à 6 p. 0/0.</i>	»		Solde débiteur 31 déc. 1870.	23,662 70
		<u>46,476 05</u>			<u>46,476 05</u>
1871					
1 ^{er} janvier.	A Nouveau.....	23,662 70			

DOIT

AVOIR

DATES	DÉSIGNATION	SOMMES	DATES	DÉSIGNATION	SOMMES
	<i>Report</i>	23,662 70	1871		
1871			5 janvier.	Versement à la Caisse commerciale.....	14,000 »
27 février.	Reçu de Mouton.....	630 »	14 février.	Versement à la Caisse commerciale.....	6,000 »
mars.	» Darton.....	515 »	30 juin.	Impositions.....	76 79
»	» Gautheron.....	1,000 »	18 août.	Versement à la Caisse commerciale.....	20,000 »
22 mars.	» Michot.....	2,500 »	9 septemb.	Versement à la Caisse commerciale.....	3,000 »
»	» intérêts...	296 »	15 septemb.	Versement à la Caisse commerciale.....	15,000 »
4 avril.	» Coquard.....	600 »	16 décemb.	Versement à la Caisse commerciale.....	6,400 »
5 avril.	» Coquard.....	500 »			
10 avril.	» Michot.....	1,400 »			
10 mai.	» Rebillard.....	4,058 »			
21 mai.	» Coquard.....	496 »			
»	» Coquard.....	140 »			
6 juin.	» Grasson.....	266 »			
15 juin.	» Bissatini.....	222 »			
17 juillet.	» Rouna.....	7,155 »			
»	» Michot.....	80 »			
10 août.	» Bongriand, loyer..	50 »			
18 août.	» Mouton.....	211 »			
9 septemb.	» Dominique.....	6,000 »			
16 septemb.	» Sugnot (consorts Berthault)	1,000 »			
22 septemb.	» Darton.....	652 »			
30 décemb.	» Sugnot (consorts Berthault)	600 »			
	274.35 intérêts à 5 p. 0/0.	»			
	329.21 intérêts à 6 p. 0/0.	»			
	Solde créditeur 31 décembre	12,443 09			
		<u>64,476 79</u>			<u>64,476 79</u>
			1872		
1872			1 ^{er} janvier.	A Nouveau.....	12,443 09
20 février.	Reçu de Martin.....	9,275 »	20 février.	Versé à la Caisse commerc ^{le} .	9,275 »
27 avril.	» Bissatini.....	4,750 »	30 avril.	Idem.	4,750 »
15 mai.	» Dominique.....	7,286 70	13 avril.	Payé à Barbier, charpentier.	1,000 »
6 juin.	» Bongriand, loyer..	37 50	16 mai.	Versé à la Caisse commerc ^{le} .	7,400 »
3 juillet.	» Grasson.....	266 »	30 juin.	Impositions.....	52 04
	<i>A reporter</i>	20,615 20		<i>A reporter</i>	34,920 13

DOIT

AVOIR

DATES	DÉSIGNATION	SOMMES	DATES	DÉSIGNATION	SOMMES
	<i>Report</i>	20,615 20		<i>Report</i>	34,920 13
1872	Reçu de :		1872		
24 août.	Bourgeois	483 85	30 septemb.	Versé à la Caisse commerc.	3,764 50
20 septemb.	Bongriand, loyer	37 50	690	» intérêts à 5 p. 0/0.	»
31 décemb.	Veignault	3,764 50	828	» intérêts à 6 p. 0/0.	»
	Solde créditeur 31 déc. 1872.	12,783 58			
		<u>38,684 63</u>			<u>38,684 63</u>
1873	Reçu de :		1873		
6 janvier.	Darton	652 »	1 ^{er} janvier.	A Nouveau	12,783 58
31 janvier.	Sugnot	1,100 »	6 janvier.	Versé à la Caisse commerc.	4,000 »
»	Mouton	211 »	4 février.	id.	1,100 »
»	Bourgeois	483 85	5 février.	id.	1,347 30
28 février.	Sugnot	200 »	30 juin.	Impositions	24 62
5 avril.	Sugnot	200 »	»	Timbres de sous-seings	25 »
16 avril.	Mouton, pour principal ..	2,227 50	»	Insertions Faye	44 40
»	id. intérêts	211 »	20 novemb.	Versé à la Caisse commerc.	5,000 »
1 ^{er} juillet.	Grasson	266 »	27 novemb.	id.	2,500 »
23 septemb.	Sugnot	500 »		758.86 intérêts à 5 p. 0/0.	»
	Solde créditeur 31 déc. 1873.	20,773 55		910.63 intérêts à 6 p. 0/0.	»
		<u>26,824 90</u>			<u>26,824 90</u>
1874	Reçu de :		1874		
15 janvier.	Darton, pour principal ..	2,400 »	1 ^{er} janvier.	A Nouveau	20,773 55
»	id. intérêts	650 »	17 janvier.	Versé à la Caisse commerc.	2,400 »
30 mai.	Mouton	100 »	»	Extrait de procuration Genève.	3 80
18 novemb.	Barré, pour principal	2,180 »	»	Payé pour pavage	1,202 97
»	id. intérêts	666 »	30 janvier.	Envoi à M. Genève père	10,000 »
29 novemb.	Grasson, pour principal ..	5,328 »	10 octobre.	Versé à la Caisse commerc.	9,000 »
»	id. intérêts	128 95		1.576.95 intérêts à 5 p. 0/0.	»
»	Bourgeois	483 85		1.892.33 intérêts à 6 p. 0/0.	»
	Solde créditeur 31 déc. 1874.	31,443 52			
		<u>43,380 32</u>			<u>43,380 32</u>
			1875		
			1 ^{er} janvier.	A Nouveau	31,443 52

DOIT

AVOIR

DATES	DÉSIGNATION	SOMMES	DATES	DÉSIGNATION	SOMMES
1875	Reçu de :		1875	<i>Report</i>	31,443 52
15 janvier.	Darton, principal.....	2,835 »	4 janvier.	Versé à la Caisse commerc.	3,000 »
»	id. intérêts.....	532 »	16 janvier.	id.	3,367 »
»	Sugnot.....	1,746 30	30 janvier.	Payé les intérêts Couraud..	950 »
»	Mouton.....	100 »	26 juillet.	id.	950 »
»	Bourgeois.....	483 85	25 août.	Versé à la Caisse commerc.	517 80
	Solde créditeur 31 déc. 1875.			1,701.85 intérêts à 5 0/0.	»
		40,228 32		<u>2,042.20 intérêts à 6 0/0.</u>	»
1876	Reçu de :		1876		40,228 32
3 janvier.	Barré.....	2,250 »	1 ^{er} janvier.	A Nouveau.....	34,531 17
4 janvier.	Bourgeois, principal.....	5,000 »	3 janvier.	Versé à la Caisse commerc.	3,000 »
»	id. intérêts.....	138 »	4 janvier.	id.	2,250 »
28 février.	Darton, principal.....	7,809 »	5 janvier.	id.	5,138 »
»	id. intérêts.....	391 »	30 janvier.	Payé les intérêts Couraud..	950 »
»	id. intérêts.....	50 »	18 février.	Versé à la Caisse commerc.	8,250 »
3 avril.	Mouton.....	100 »	26 juillet.	Payé les intérêts Couraud..	950 »
	Solde créditeur 31 déc. 1876.	39,331 17		1,948.15 intérêts à 5 0/0.	»
		55,069 17		<u>2,337.80 intérêts à 6 0/0.</u>	»
1877	Reçu de :		1877		55,069 17
16 janvier.	Mouton, principal.....	2,000 »	1 ^{er} janvier.	A Nouveau.....	39,331 17
»	id. intérêts.....	75 »	14 février.	Payé pour intérêts Couraud.	950 »
6 janvier.	Perrotat.....	1,500 »	19 mars.	Versé à la Caisse commerc.	3,577 »
20 juillet.	Bourgeois, principal.....	4,413 »	3 avril.	id.	1,500 »
»	id. intérêts.....	220 »	21 juin.	id.	4,910 »
12 octobre.	Perrotat.....	1,500 »	29 août.	Payé pour intérêts Couraud.	950 »
	Solde créditeur 31 déc. 1877.	85,067 25	8 novemb.	Versé à la Caisse commerc.	5,000 »
		94,775 27	10 novemb.	Rembours. du prix Couraud.	38,000 »
				Payé p ^r solde d'int. Couraud.	557 10
				2,360.10 intérêts à 5 0/0.	»
				<u>2,832.15 intérêts à 6 0/0.</u>	»
			1878.		94,775 27
			1 ^{er} janvier.	A Nouveau.....	85,067 27

DOIT

AVOIR

DATES	DÉSIGNATION	SOMMES	DATES	DÉSIGNATION	SOMMES
1878				<i>Report.....</i>	85,067 27
			1878		
			29 octobre.	Versé à la Caisse commerciale	1,500 »
				4,266 » intérêts à 5 p. 0/0.	»
				<hr/>	
	Solde créditeur 31 déc. 1878	86,567 27		5,119 25 intérêts à 6 p. 0/0.	»
		<hr/>		<hr/>	
		86,567 27			86,567 27
1879			1879		
1 ^{er} juillet.	Reçu de Gautheron, principal	2,185 »	1 ^{er} janvier.	A Nouveau.....	86,567 27
	d* intérêts .	863 50	26 août.	Versé à la Caisse commerciale	5,000 »
			9 septemb.	id.	8,000 »
			18 septemb.	id.	5,000 »
				4,502 10 intérêts à 5 p. 0/0.	»
				<hr/>	
	Solde créditeur 31 déc. 1879	99,518 77		5,402 58 intérêts à 6 p. 0/0.	»
		<hr/>		<hr/>	
		102,567 27			102,567 27
		<hr/>	1880		
			1 ^{er} janvier	A Nouveau.....	99,518 77
			au		
			18 août	18,079 13 intérêts à 5 p. 0/0.	»
			1883		
	Solde créditeur au 18 août			21,695 13 intérêts à 6 p. 0/0.	»
	1883.....	99,518 77		<hr/>	
		<hr/>			99,518 77
		99,518 77	1883		
		<hr/>	19 août.	A Nouveau.....	99,518 77

Récapitulation des intérêts par année.

A 5 p. 0/0 L'AN	DOIT	AVOIR
Année 1864.....	»	»
— 65.....	67 50	»
— 66.....	45 65	»
— 67.....	»	85 85
— 68.....	»	254 80
— 69.....	»	320 72
— 70.....	565 60	»
— 71.....	274 35	»
— 72.....	»	690 »
— 73.....	»	758 86
— Au 31 déc. 1874 (2,734.08*)	»	1,576 95
— 75.....	»	1,701 85
— 76.....	»	1,948 15
— 77.....	»	2,360 10
— 78.....	»	4,266 »
— 79.....	»	4,502 10
— 80 au 18 août 1883	»	18,079 13
BALANCE.....	953 10	36,544 51
	<hr style="width: 100%;"/> 35,591 fr. 41	

A 6 p. 0/0 L'AN	DOIT	AVOIR
Année 1864.....	»	»
— 65.....	81 10	»
— 66.....	54 78	»
— 67.....	»	103 »
— 68.....	»	305 78
— 69.....	»	384 26
— 70.....	678 75	»
— 71.....	329 81	»
— 72.....	»	828 »
— 73.....	»	910 63
— 74.....	»	1,892 33
— 75.....	»	2,042 20
— 76.....	»	2,337 80
— 77.....	»	2,832 15
— 78.....	»	5,119 25
— 79.....	»	5,402 18
— 80 au 18 août 1883	»	21,695 13
Balance.....	1,143 84	43,853 71
	<hr style="width: 100%;"/> 42,709 fr. 87	

* Les mêmes intérêts composés donneraient 2,845 65.

DOIT

AVOIR

DATES	DÉSIGNATION	SOMMES	DATES	DÉSIGNATION	SOMMES
<p>TABLEAU N° 5.</p> <p>M. THURET</p> <p>SON COMPTE D'ASSOCIÉ A 6 p. 0/0 L'AN AU 30 JUIN 1868.</p>					
1864	Solde créditeur 31 déc. 1864	10,373 80	1864 16 mai.	Son versement sur apport social	10,000 »
		10,373 80		Intérêts à 6 p. 0/0	373 30
		<u>10,373 80</u>			<u>10,373 30</u>
1865	Solde créditeur 31 déc. 1865	10,999 »	1865 1 ^{er} janvier.	A Nouveau	10,373 30
		10,999 »		Intérêts à 6 p. 0/0	625 70
		<u>10,999 »</u>			<u>10,999 »</u>
1866	Solde créditeur 31 déc. 1866	37,021 43	1866 1 ^{er} janvier.	A Nouveau	10,999 »
		37,021 43	3 octobre.	Son versement sur apport social	25,000 »
		<u>37,021 43</u>		Intérêts à 6 p. 0/0	1,022 43
					<u>37,021 43</u>
1867	Solde créditeur 31 déc. 1867	39,242 68	1867 1 ^{er} janvier.	A Nouveau	37,021 43
		39,242 68		Intérêts à 6 p. 0/0	2,221 25
		<u>39,242 68</u>			<u>39,242 68</u>
1868	Solde créditeur 31 déc. 1868	40,419 93	1868 1 ^{er} janvier.	A Nouveau	39,242 68
		40,419 93		Intérêts à 6 p. 0/0	1,177 25
		<u>40,419 93</u>			<u>40,419 93</u>
			30 juin.	A Nouveau	40,419 93

DOIT

AVOIR

DATES	DÉSIGNATION	SOMMES	DATES	DÉSIGNATION	SOMMES
M. THURET					
SON COMPTE D'ASSOCIÉ A 5 0/0 L'AN, DU 1 ^{er} JUILLET 1868 AU 30 JUIN 1871.					
1868	Solde créditeur 30 juin 1871	46,791 20	1868	A Nouveau.....	40,419 93
			1 ^{er} juillet.	Intérêts à 5 p. 0/0 composés au 30 juin 1871.....	6,371 27
		46,791 20			46,791 20
			1871	A Nouveau.....	46,791 20
		1 ^{er} juillet.			
A 6 0/0 L'AN, DU 1 ^{er} JUILLET 1871 AU 31 DÉCEMBRE 1874.					
1871	Solde créditeur 31 déc. 1874	57,401 01	1871	A Nouveau.....	46,791 20
			1 ^{er} juillet.	Intérêts à 6 p. 0/0 composés au 31 décembre 1874.....	10,609 81
		57,401 01			57,401 01
A 6 0/0 L'AN, DU 1 ^{er} JANVIER 1875 AU 18 AOÛT 1883.					
1875	Solde créditeur 18 août 1883	89,589 57	1875	A Nouveau.....	57,401 01
			1 ^{er} janvier	Intérêts à 6 p. 0/0 composés au 18 août 1883.....	32,188 56
		89,589 57			89,589 57
			1883	A Nouveau.....	89,589 57
		18 août			

DOIT

AVOIR

DATES	DÉSIGNATION	SOMMES	DATES	DÉSIGNATION	SOMMES
TABLEAU N° 6.					
M. BRISSET					
SON COMPTE D'ASSOCIÉ A 6 0/0 L'AN, AU 30 JUIN 1868.					
1864			1864	Son versement sur apport social.....	10,000 »
			10 Mai.		
			28 décembre.	Son versement sur apport social	5,000 »
	Solde créditeur au 31 décembre 1865.....	16,308 10		Intérêts à 6 p. 0/0 au 31 décembre 1865	1,308 10
1866			1866		
			1 ^{er} janvier.	A Nouveau	16,308 10
	Solde créditeur au 30 juin 1868.....	46,648 87		Payé une indemnité Laporte	24,000 »
				Intérêts à 6 p. 0/0 au 30 juin 1868.....	6,340 77
			1868		
			1 ^{er} juillet.	A Nouveau	46,648 87
A 5 0/0 DU 1 ^{er} JUILLET 1868 AU 30 JUIN 1871					
1868			1868		
			1 ^{er} juillet.	A Nouveau	46,648 87
	Solde créditeur au 30 juin 1871.....	54,002 04		Intérêts à 5 0/0 composés au 30 juin 1871.....	7,353 17
			1871		
			1 ^{er} juillet.	A Nouveau	54,002 04
A 6 P. 0/0 DU 1 ^{er} JUILLET 1871 AU 31 DÉCEMBRE 1874.					
1871			1871		
			1 ^{er} juillet.	A Nouveau	54,002 04
	Solde créditeur au 31 décembre 1874	66,246 69		Intérêts à 6 0/0 composés au 31 décembre 1874.....	12,244 65
			1875		
			1 ^{er} janvier.	A Nouveau	66,246 69

DOIT

AVOIR

DATES	DÉSIGNATION	SOMMES	DATES	DÉSIGNATION	SOMMES
A 6 P. 0/0 DU 1 ^{er} JANVIER 1875 AU 18 AOÛT 1883.					
			1875		
			1 ^{er} janvier.	A Nouveau.....	66,246 09
	Solde créditeur au 18 août 1883.....	103,412 84		Intérêts à 6 p. 0/0 composés du 1 ^{er} janvier 1875 au 18 août 1883.....	37,166 15
			1883		
			18 août.	A Nouveau.....	103,412 84
TABLEAU N° 7.					
M. GENÈVE					
SON COMPTE D'ASSOCIÉ A 6 P. 0/0 L'AN, AU 30 JUIN 1868.					
1864 à 1867			1864		
			10 mai.	Versement sur apport social.	80,000 »
			28 décemb.	Id. Id.	25,000 »
	Solde créditeur 31 déc. 1867.	128,719 05		Intérêts à 6 p. 0/0 composés au 31 décembre 1867.....	23,719 05
		128,719 05			128,719 05
1868			1868		
20 avril.	Versem. d'actions à la Caisse commerciale.....	20,400 »	1 ^{er} janvier.	A Nouveau.....	128,719 05
	Solde créditeur 30 juin 1868.	111,942 61		Intérêts 6 p. 0/0 au 30 juin 1868.....	3,623 56
		132,342 61			132,342 61
			1868		
			1 ^{er} juillet.	A Nouveau.....	111,942 61

DOIT

AVOIR

DATES	DÉSIGNATION	SOMMES	DATES	DÉSIGNATION	SOMMES
M. GENÈVE					
SON COMPTE D'ASSOCIÉ A 5 p. 0/0 DU 1^{er} JUILLET 1868 au 30 JUIN 1871					
1868			1868		
28 août.	Frais de partage payés par la Caisse Thuret.....	1,516 69	1 ^{er} juillet.	A Nouveau	111,942 61
	id.	13 80		Intérêts à 5 0/0 31 déc. 1868.	2,810 86
	Solde créditeur 31 déc. 1868	113,222 98			114,753 47
		114,753 47			
	Solde créditeur au 30 juin 1871.....	127,948 35	1869		
			1 ^{er} janvier.	A Nouveau	113,222 98
				Intérêts à 5 p. 0/0 composés au 30 juin 1871.....	14,725 37
					127,948 35
			1871		
			1 ^{er} juillet.	A Nouveau	127,948 35
SON COMPTE D'ASSOCIÉ A 6 p. 0/0 DU 1^{er} JUILLET 1871 au 31 DÉCEMBRE 1874					
1871			1871		
18 août.	Par Caisse commerciale....	20,010 »	1 ^{er} juillet.	A Nouveau	127,948 35
15 décemb.	id.	10,000 »		Intérêts 6 p. 0/0 31 déc. 1871	3,373 20
	Solde créditeur 31 déc. 1871	101,311 55			131,321 55
		131,321 55			
1872			1872		
6 février.	Par Caisse commerciale....	10,000 »	1 ^{er} janvier.	A Nouveau.....	101,311 55
29 février.	id.	10,000 »			
	<i>A reporter....</i>	20,000 »		<i>A reporter....</i>	101,311 55

DOIT

AVOIR

DATES	DÉSIGNATION	SOMMES	DATES	DÉSIGNATION	SOMMES
1872	<i>Report</i>	20,000 »	1872	<i>Report</i>	101,311 55
	Solde créditeur 31 déc. 1872.	86,349 05		Intérêts à 6 p. 0/0 31 déc. 1872	5,037 50
		106,349 05			106,349 05
1873			1873		
24 février.	Par Caisse commerciale....	10,000 »	1 ^{er} janvier.	A Nouveau	86,349 05
	Solde créditeur 31 déc. 1873.	81,019 98		Intérêts à 6 p. 0/0 31 déc. 1873	4,670 93
		91,019 98			91,019 98
1874			1874		
30 janvier.	Par Caisse commerciale....	10,000 »	1 ^{er} janvier.	A Nouveau	81,019 98
5 février.	id.	6,000 »		Intérêts à 6 p. 0/0 31 déc. 1874	3,852 31
16 octobre.	id.	9,000 »			
5 décemb.	id.	1,873 45			
	Solde créditeur 31 déc. 1874.	57,998 84			
		84,872 29			84,872 29
			1875		
			1 ^{er} janvier.	A Nouveau	57,998 84
SON COMPTE D'ASSOCIÉ A 6 P. 0/0 DU 1 ^{er} JANVIER 1875 AU 18 AOUT 1883					
1875			1875		
4 janvier.	Versement par M. Brisset..	3,000 »	1 ^{er} janvier.	A Nouveau	57,998 84
16 janvier.	id. ..	3,367 »		Intérêts à 6 p. 0/0 31 déc. 1875.....	3,108 90
	Solde créditeur 31 déc. 1875.	54,740 74			
		61,107 74			61,107 74
			1876		
			1 ^{er} janvier.	A Nouveau	54,740 74

DOIT

AVOIR

DATES	DÉSIGNATION	SOMMES	DATES	DÉSIGNATION	SOMMES
1876			1876		
3 janvier.	Par Caisse commerciale....	3,000 »	1 ^{er} janvier.	A Nouveau.....	54,740 74
4 janvier.	id.	5,138 »		Intérêts 6 p. 0/0 31 décembre	
11 janvier.	id.	2,250 »		1876.....	2,241 20
18 février.	id.	8,250 »			56,981 94
	Solde créditeur 31 déc. 1876.	38,343 94			
		56,981 94	1877		
1877			1 ^{er} janvier.	A Nouveau.....	38,343 94
21 janvier.	Par Caisse commerciale....	4,910 95		Intérêts 6 p. 0/0 31 décembre	
20 février.	id.	3,577 »		1877.....	1,795 »
8 novembre	id.	5,000 »			40,138 94
	Solde créditeur 31 déc. 1877.	26,650 99			
		40,138 94	1878		
1878			1 ^{er} janvier.	A Nouveau.....	26,650 99
29 octobre.	Par Caisse commerciale....	1,500 »		Intérêts 6 p. 0/0 31 décembre	
	Solde créditeur 31 déc. 1878.	26,734 79		1878.....	1,583 80
		28,234 79			28,234 79
1879			1879		
26 août.	Par Caisse commerciale....	3,000 »	1 ^{er} janvier.	A Nouveau.....	26,734 79
9 septembre	id.	8,000 »		Intérêts 6 p. 0/0 31 décembre	
18 septemb.	id.	5,000 »		1879.....	1,309 10
	Solde créditeur 31 déc. 1879.	15,043 89			28,043 89
		28,043 89	1880		
1880			1 ^{er} janvier.	A Nouveau.....	15,043 89
16 janvier.	Par M. Thuret.....	2,000 »		Intérêts 6 p. 0/0 31 décembre	
31 décemb.	Frais de ratification payés			1880.....	787 50
	en différentes études.....	210 96			15,831 39
	Solde créditeur 31 déc. 1880.	13,620 43			
		15,831 39	1881		
			1 ^{er} janvier.	A Nouveau.....	13,620 43

DOIT

AVOIR

DATES	DÉSIGNATION	SOMMES	DATES	DÉSIGNATION	SOMMES
1881			1881	<i>Report</i>	13,620 43
	Solde créditeur 18 août 1883.	15,876 13		Intérêts à 6 p. 0/0 composés au 18 août 1883.....	2,255 70
		15,876 13			15,876 13
			1883		
			18 août.	A Nouveau.....	15,876 13

TABLEAU N° 8.

M. THURET

SON COMPTE D'ADMINISTRATION A 6 p. 0/0 COMPOSÉS, AU 18 AOUT 1883.

1864		Espèces reçues de :		1864	
10 mai.	Léon Genève.....	80,000	»	10 mai.	Versement à M. Humann... 100,000 »
»	Brisset.....	10,000	»	16 août.	A Meunier, géomètre..... 140 »
»	Thuret.....	10,000	»	30 septemb.	A Ramond, à-compte..... 1,200 »
2 juillet.	Brisset (loyer).....	295	»	»	Voyage à Paris..... 150 »
»	François.....	50	»	»	Dépêche et affranchissement 4 50
»	Talhouet.....	1,500	»		Versement :
28 décemb.	Léon Genève.....	25,000	»	28 décemb.	A la Banque de France.. 11,899 60
»	Martin Blanc.....	6,800	»	»	A Ramond, solde..... 8,800 »
»	Brisset.....	5,000	»	30 décemb.	A M ^e Guyon, à valoir... 11,900 »
31 décemb.	Loyer de la partie de maison conservée.....	400	»		Solde débiteur au 31 décem- bre 1864.....
	Intérêts à 6 p. 0/0.....	33 25			4,984 15
		139,078 25			139,078 25
1865				1865	
1 ^{er} janvier.	A Nouveau.....	4,984 15		7 janvier.	A Humann, solde d'intérêts. 3,293 50
6 mai.	Restitution d'intérêts Hu- mann.....	83 35		27 mai.	Versé à la Caisse commerc ^{le} 19,000 »
27 mai.	Prix d'un transport Suif....	24,340 82		31 mai.	id. 10,632 08
»	id. Léger..	11,932 08		24 mai.	id. 12,000 »
	<i>A reporter</i>	41,340 90			<i>A reporter</i> 44,925 58

DOIT

AVOIR

DATES	DÉSIGNATION	SOMMES	DATES	DÉSIGNATION	SOMMES
	<i>Report</i>	41,340 90		<i>Report</i>	44,925 58
1865			1865		
17 juin.	Impôts (page 50 du Rapport)	109 70	17 juin.	Intérêts à Suif.....	99 60
20 septemb.	Reçu de la Caisse commerc ^{le}	434 »		Frais à M ^e Guyon.....	1,203 19
	Intérêts 6 p. 0/0 31 déc. 1865	275 25		Enregistrement du traité de la Ville.....	1,998 24
27 mai.	Prix d'un transport M ^{me} Pot.	12,170 40		Consignation Crédit foncier.	100 »
		<u>54,330 25</u>		Solde débiteur 31 déc. 1865.	6,003 73
					<u>54,330 25</u>
1866			1866		
1 ^{er} janvier.	A Nouveau	6,003 73	25 septemb.	Payé à valoir à Moulins....	200 »
	Intérêts à 6 0/0 31 décembre 1866.....	357 »		Solde débiteur 31 déc. 1866.	6,160 73
		<u>6,360 73</u>			<u>6,360 73</u>
1867			1867		
1 ^{er} janvier.	A Nouveau	6,160 73	25 mars.	Timbre billet Leroyer.....	20 »
26 octobre.	Espèces reçues de la Banque	41,000 »	15 août.	Payé à M ^e Valois à Moulins.	43 »
	Intérêts à 6 0/0 31 décembre 1867.....	370 35	27 octobre.	Rembours ['] du prêt Leroyer.	40,000 »
			»	» intérêts »	1,400 »
			31 décemb.	Payé à Lucas, solde de frais Millet.....	201 95
			»	Payé à Lucas, aff ^{re} Arbault.	203 50
			»	» référé Laporte	15 95
			»	Partage et tirage au sort (acq. Genève).....	1,516 69
			»	En plus.....	13 80
				Solde débiteur 31 déc. 1867.	4,116 19
		<u>47,531 08</u>			<u>47,531 08</u>
1868			1868		
1 ^{er} janvier.	A Nouveau	4,116 19	15 décemb.	Payé à Perrotat, plâtrier...	42 »
30 septemb.	Reçu de M ^e Chevillot.....	1,000 »		Solde débiteur 31 déc. 1868.	5,336 02
	Intérêts à 6 0/0 31 décembre 1868.....	261 83			
		<u>5,378 02</u>			<u>5,378 02</u>
1869					
1 ^{er} janvier.	A Nouveau	5,336 02			

DOIT

AVOIR

DATES	DÉSIGNATION	SOMMES	DATES	DÉSIGNATION	SOMMES
	<i>Report....</i>	5,336 02			
1869			1869		
21 décemb.	Reçu du cercle de l'Orangerie	1,919 »			
	Intérêts 6 p. 0/0 31 décembre 1869.....	323 05		Solde débiteur 31 déc. 1869.	7,578 07
		<u>7,578 07</u>			<u>7,578 07</u>
1870			1870		
1 ^{er} janvier.	A Nouveau.....	7,578 07			
	Intérêts 6 p. 0/0 31 décembre 1870.....	454 66		Solde débiteur 31 déc. 1870.	8,032 73
		<u>8,032 73</u>			
1871			1871		
1 ^{er} janvier.	A Nouveau.....	8,032 73	31 décemb.	Remb ^t de frais avancés pour transp ^{ts} Suif, Léger et Pot.	305 »
	Intérêts 6 p. 0/0 31 décembre 1871.....	482 08		Solde débiteur 31 déc. 1871.	8,209 81
		<u>8,514 81</u>			<u>8,514 81</u>
1872			1872		
1 ^{er} janvier.	A Nouveau.....	8,209 81			
au	Intérêts 6 p. 0/0 au 31 décembre 1877.....	3,435 43	1877	Solde débiteur 31 déc. 1877.	11,645 24
31 déc. 1877		<u>11,645 24</u>			
1878					
1 ^{er} janvier.	A Nouveau.....	11,645 24			
12 octobre.	Reçu intérêts Perrotat.....	177 45			
	Intérêts 6 p. 0/0 31 décembre 1878.....	701 »		Solde débiteur 31 déc. 1878.	12,523 69
		<u>12,523 69</u>			
1879					
1 ^{er} janvier.	A Nouveau.....	12,523 69			
	Intérêts 6 p. 0/0 31 décembre 1879.....	751 43		Solde débiteur 31 déc. 1879.	13,275 12
		<u>13,275 12</u>			
1880					
1 ^{er} janvier.	A Nouveau.....	13,275 12			

DOIT

AVOIR

DATES	DÉSIGNATION	SOMMES	DATES	DÉSIGNATION	SOMMES
	<i>Report</i>	13,275 12			
1880	Intérêts 6 p. 0/0 31 déc. 1880.	672 80	1880		
			5 janvier.	Son versement à M. Genève.	2,000 »
			19 janvier.	Payé à M ^e Gérin (ratification Bitard).	32 60
			»	Payé à M ^e Bouquillard (ratification Bitard).....	59 70
			12 décemb.	Payé à M ^e Massé (ratification Bitard).	52 65
				Solde débiteur 31 déc. 1880.	11,802 97
		<u>13,947 92</u>			<u>13,947 92</u>
1881			1881		
1 ^{er} janvier.	A Nouveau.....	11,802 97	22 avril.	Frais payés à Paris (procès Brunet, lettre Lavallée, 21 février 1881).....	159 60
	Intérêts 6 p. 0/0 31 déc. 1881.	701 55		Solde débiteur 31 déc. 1881.	12,344 92
		<u>12,504 52</u>			<u>12,504 52</u>
1882					
1 ^{er} janvier.	A Nouveau.....	12,344 92			
	Intérêts 6 p. 0/0 18 août 1883.	1,240 03		Solde débiteur 18 août 1883.	13,584 95
1883					
19 août.	A Nouveau.....	13,584 95			

INTÉRÊTS A 6 P. 0/0 CAPITALISÉS

Au 31 Décembre 1874.

Année 1864.....	33 25
— 1865.....	275 25
— 1866.....	357 »
— 1867.....	370 35
— 1868.....	261 83
— 1869.....	323 05
— 1870.....	454 66
— 1871.....	482 08
— 1872.....	492 60
— 1873.....	522 14
— 1874.....	553 47
	<u>4.125 68</u>

Au 18 Août 1883.

Année 1864.....	33 25
— 1865.....	275 25
— 1866.....	357 »
— 1867.....	370 35
— 1868.....	261 83
— 1869.....	323 05
— 1870.....	454 66
— 1871.....	482 08
— 1872.....	492 60
— 1873 à 1877.....	2.942 83
— 1878.....	701 »
— 1879.....	751 43
— 1880.....	672 80
— 1881.....	701 55
— 1882.....	742 70
— 1883.....	497 33
	<u>10.059 71</u>

à 5 p. 0/0, 1/6^e en moins, soit : 8.383,09.

DOIT

AVOIR

DATES	DÉSIGNATION	SOMMES	DATES	DÉSIGNATION	SOMMES
TABLEAU N° 9.					
M. BRISSET					
SON COMPTE D'ADMINISTRATION A 6 0/0 L'AN, AU 18 AOUT 1883.					
1864			1864.		
	Solde créditeur 31 déc. 1864.	22 80	26 novemb.	Payé à Imbert, garde-port..	4 80
			26 décemb.	id. pour orangers.....	6 »
1865				id. à Mathé.....	12 »
1 ^{er} janvier.	Six mois de loyer (p. 42 du Rapport).....	1,200 »	1865		
17 juin.	Impôts à sa charge (p. 50 du Rapport).....	213 72	1 ^{er} janvier.	A Nouveau.....	22 80
	Reçu de :		2 janvier.	Dépêche.....	4 »
31 décemb.	Dindot, matériaux.....	50 »	»	Pointes.....	12 »
	Bondon, id.	5 »	2 février.	Pose de renfermé.....	14 »
	Laporte, id.	40 »	15 février.	A Nantin, pour vidanges...	40 »
	Moreau, id.	246 »	30 septemb.	id.	104 50
	Divers, vieux bois.....	24 »	»	A Lucas, à valoir.....	200 »
	Bourneau, loyer.....	60 »	30 décemb.	Au Crédit foncier.....	100 »
	François, loyer.....	25 »		Solde débiteur 31 déc. 1865.	1,447 52
	Intérêts 6 p. 0/0.....	81 10			
		1,944 82	1866		1,944 82
1866			30 janvier.	Payé à Arbault, placier....	60 »
1 ^{er} janvier.	A Nouveau.....	1,447 52	»	id. à Gautheron Lafaye..	284 »
	Intérêts 6 p. 0/0.....	59 65	30 mars,	id. à Darton.....	100 95
			»	id. à Denis.....	80 15
			30 septemb.	id. à Pépet.....	5 50
				Solde débiteur 31 déc. 1866.	976 57
		1,507 17			
1867					1,507 17
1 ^{er} janvier.	A Nouveau.....	976 57			

DOIT

AVOIR

DATES	DÉSIGNATION	SOMMES	DATES	DÉSIGNATION	SOMMES
1867	<i>Report</i>	976 57	1865	Payé :	
28 août.	Reçu de Palisson pour loyer	200 »	21 février.	A Caisse commerciale.....	3,000 »
			17 avril.	A M ^e Magnan, huissier	61 »
			»	Pour dépêche.....	4 »
			30 décembre	Pour timbre billet Ramond.	6 »
			»	A Darton p ^r maison Couraud	100 »
			»	Fil de fer.....	21 75
			»	Pour balayage	10 50
			»	Pose de fil de fer.....	6 »
			31 décembre	Solde Darton.....	49 »
			»	Procuration à Chevillot....	5 »
			»	Balayage	34 50
			»	A Colle, p ^r trois expéditions	27 »
	Solde créditeur 31 déc. 1867	2,242 76		Intérêts à 6 p. 0/0 31 déc. 1867	94 58
		<u>3,419 33</u>			<u>5,419 33</u>
			1868		
			1 ^{er} janvier.	A Nouveau.....	2,242 76
				Payé :	
			30 avril.	A Caisse commerciale.....	4,160 »
			22 septemb.	P ^r timbre p ^r s.-seing Ramond	3 »
			26 septemb.	Pour procuration.....	12 50
			31 décembre	Dépêche à Thuret	2 »
			»	Expédition transport Suif ..	9 »
			»	Main-levée métairie Ramond	14 »
			»	Dépêche à Thuret	4 »
			»	Contributions.....	86 15
				Intérêts à 6 p. 0/0 31 déc. 1868	301 20
	Solde créditeur 31 déc. 1868	6,834 61			<u>6,834 61</u>
		<u>6,834 61</u>			
			1869		
1868			1 ^{er} janvier	A Nouveau	6,834 61

DOIT

AVOIR

DATES	DÉSIGNATION	SOMMES	DATES	DÉSIGNATION	SOMMES
1869	Reçu :		1869	<i>Report</i>	6,834 61
22 février.	Pour dividende actions du Cercle.....	60 »	30 juin.	Impositions.....	85 22
16 juillet.	Guillot, principal.....	1,000 »	10 juillet.	Versé à la Caisse commerc ^{le} .	2,448 55
»	» intérêts.....	75 »		Intérêts à 6 p. 0/0.....	400 »
22 juillet.	Darton.....	365 »			
22 septemb.	Michot.....	722 »			
30 septemb.	Couturier.....	100 »			
»	Lamoureux.....	160 »			
19 novemb.	Castagnier.....	3,014 »			
6 décemb.	Bissatini.....	888 »			
	Solde créditeur 31 déc. 1869.	3,384 38			
		<u>9,768 38</u>			<u>9,768 38</u>
1870			1870		
15 février.	Reçu de Darton.....	1,000 »	1 ^{er} janvier.	A Nouveau.....	3,384 38
17 février.	» Guillot.....	2,050 »	30 mars.	Versé à la Caisse commerc ^{le}	20,000 »
10 mars.	» Darton.....	311 »		Impositions.....	82 55
23 mars.	» Gautheron.....	1,000 »			
28 mars.	» Raquin.....	15,600 »			
1 ^{er} avril.	» Dérigny.....	4,346 »			
5 avril.	» Leblanc.....	5,678 »			
19 avril.	» Gautheron.....	1,000 »			
3 mai.	» Coquard.....	1,500 »			
20 mai.	» Dominique.....	7,200 33			
1 ^{er} août.	» Bourriquet (loyer).	50 »			
24 décemb.	» Coquard.....	1,500 »			
»	» Marin, principal...	5,135 »			
»	» Marin, intérêts...	105 72			
	Intérêts à 6 p. 0/0.....	639 58		Solde débiteur 31 déc. 1870.	23,649 25
		<u>47,115 63</u>			<u>47,115 63</u>
1871					
1 ^{er} janvier.	A Nouveau.....	23,649 25			

DOIT

AVOIR

DATES	DÉSIGNATION	SOMMES	DATES	DÉSIGNATION	SOMMES
	<i>Report</i>	23,649 25			
1871			1871		
27 février.	Reçu de Mouton.....	630 »	5 janvier.	Versement à la Caisse commerciale.....	14,000 »
7 mars.	» Darton.....	515 »	14 février.	Versement à la Caisse commerciale.....	6,000 »
»	» Gautheron.....	1,000 »	»	»	»
22 mars.	» Michot, principal.	2,500 »	30 juin.	Impositions.....	76 79
»	» " intérêts...	296 »	»	»	»
4 avril.	» Coquard.....	600 »	18 août.	Versement à la Caisse commerciale.....	20,000 »
5 avril.	» Coquard.....	500 »	»	»	»
10 avril.	» Michot.....	1,400 »	9 septemb.	Versement à la Caisse commerciale.....	3,000 »
10 mai.	» Rebillard.....	4,058 »	»	»	»
21 mai.	» Coquard.....	496 »	15 septemb.	Versement à la Caisse commerciale.....	15,000 »
»	» Coquard.....	140 »	»	»	»
6 juin.	» Grasson.....	266 »	16 décemb.	Versement à la Caisse commerciale.....	6,400 »
15 juin.	» Bissatini.....	222 »	»	»	»
17 juillet.	» Rouna.....	7,155 »			
»	» Michot.....	80 »			
10 août.	» Bongriand, loyer..	50 »			
18 août.	» Mouton.....	211 »			
9 septemb.	» Dominique.....	6,000 »			
16 septemb.	» Sugnot (consorts Berthault)	1,000 »			
22 septemb.	» Darton.....	652 »			
30 décemb.	» Sugnot (consorts Berthault)	600 »			
	Intérêts à 6 p. 0/0.....	328 43			
	Solde créditeur 31 déc. 1871.	12,128 11			
		<hr/> 64,476 79			<hr/> 64,476 79
1872			1872		
20 février.	Reçu de Martin.....	9,275 »	1 ^{er} janvier.	A Nouveau.....	12,128 11
27 avril.	» Bissatini.....	4,750 »	20 février.	Versé à la Caisse commerc ^{le} .	9,275 »
15 mai.	» Dominique.....	7,286 70	30 avril.	Idem.	4,750 »
6 juin.	» Bongriand, loyer..	37 50	13 avril.	Payé à Barbier, charpentier.	1,000 »
3 juillet.	» Grasson.....	266 »	46 mai.	Versé à la Caisse commerc ^{le} .	7,400 »
24 août.	» Bourgeois.....	483 85	30 juin.	Impositions.....	52 04
	<i>A reporter</i>	22,099 05		<i>A reporter</i>	34,605 15

DOIT

AVOIR

DATES	DÉSIGNATION	SOMMES	DATES	DÉSIGNATION	SOMMES
	<i>Report</i>	22,099 05		<i>Report</i>	34,605 15
1872	Reçu de :		1872		
20 septemb.	Bongriand, loyer.....	37 50	30 septemb.	Versé à la Caisse commerc.	3,764 50
31 décemb.	Veignault.....	3,764 50		Intérêts 6 p. 0/0 31 déc. 1872	809 33
	Solde créditeur 31 déc. 1872.	13,277 93			
		39,178 98			39,178 98
1873	Reçu de :		1873		
6 janvier.	Darton	652 »	1 ^{er} janvier.	A Nouveau	13,277 93
31 janvier.	Sugnot.....	1,100 »	6 janvier.	Versé à la Caisse commerc.	4,000 »
»	Mouton.....	211 »	4 février.	id.	1,100 »
»	Bourgeois	483 85	5 février.	id.	1,347 30
28 février.	Sugnot.....	200 »	30 juin.	Impositions.....	24 62
5 avril.	Sugnot.....	200 »	»	Timbres de sous-seings....	25 »
16 avril.	Mouton, pour principal...	2,227 50	»	Insertions Faye.....	44 40
»	id. intérêts.....	211 »	20 novemb.	Versé à la Caisse commerc.	5,000 »
1 ^{er} juillet.	Grasson	266 »	27 novemb.	id.	2,500 »
23 septemb.	Sugnot.....	500 »		Intérêts 6 p. 0/0 31 déc. 1873	940 »
	Solde créditeur 31 déc. 1873.	22,207 90			
		28,259 25			28,259 25
1874	Reçu de :		1874		
15 janvier.	Darton, pour principal...	2,400 »	1 ^{er} janvier.	A Nouveau	22,207 90
»	id. intérêts.....	650 »	17 janvier.	Versé à la Caisse commerc.	2,400 »
30 mai.	Mouton.....	100 »	»	Extrait de procuration Genève.	3 80
18 novemb.	Barré, pour principal....	2,180 »	»	Payé pour pavage.....	1,202 97
»	id. intérêts.....	666 »	30 janvier.	Envoi à M. Genève père....	10,000 »
29 novemb.	Grasson, pour principal..	5,328 »	10 octobre.	Versé à la Caisse commerc.	9,000 »
»	id. intérêts.....	128 95		Intérêts 6 p. 0/0 31 déc. 1874	1,978 43
»	Bourgeois	483 85			
	Solde créditeur 31 déc. 1874.	34,856 30			
		46,793 10			46,793 10
			1875		
			1 ^{er} janvier.	A Nouveau.....	34,856 30

DOIT

AVOIR

DATES	DÉSIGNATION	SOMMES	DATES	DÉSIGNATION	SOMMES
				<i>Report</i>	34,856 30
1875	Reçu de:		1875		
15 janvier.	Darton, principal.....	2,835 »	4 janvier.	Versé à la Caisse commerc.	3,000 »
»	id. intérêts.....	532 »	16 janvier.	id.	3,367 »
5 février.	Sugnot.....	1,746 30	30 janvier.	Payé les intérêts Couraud..	950 »
avril.	Mouton.....	100 »	26 juillet.	id.	950 »
24 août.	Bourgeois.....	483 85	25 août.	Versé à la Caisse commerc.	517 80
	Solde créditeur 31 déc. 1875.	40,190 95		Intérêts à 6 p.0/0 31 déc. 1875	2,247 »
		<u>45,888 10</u>			<u>45,888 10</u>
1876	Reçu de :		1876		
3 janvier.	Barré.....	2,250 »	1 ^{er} janvier.	A Nouveau.....	40,190 95
4 janvier.	Bourgeois, principal.....	5,000 »	3 janvier.	Versé à la Caisse commerc.	3,000 »
»	id. intérêts.....	138 »	4 janvier.	id.	2,250 »
28 février.	Darton, principal.....	7,809 »	5 janvier.	id.	5,138 »
»	id. intérêts.....	391 »	30 janvier.	Payé les intérêts Couraud..	950 »
»	id. intérêts.....	50 »	18 février.	Versé à la Caisse commerc.	8,250 »
3 avril.	Mouton.....	100 »	26 juillet.	Payé les intérêts Couraud..	950 »
	Solde créditeur 31 déc. 1876.	47,668 35		Intérêts à 6 p.0/0 31 déc. 1876	2,677 40
		<u>63,406 35</u>			<u>63,406 35</u>
1877	Reçu de :		1877		
16 janvier.	Mouton, principal.....	2,000 »	1 ^{er} janvier.	A Nouveau.....	47,668 35
»	id. intérêts.....	75 »	14 février.	Payé pour intérêts Couraud.	950 »
6 janvier.	Perrotat.....	1,500 »	19 mars.	Versé à la Caisse commerc.	3,577 »
20 juillet.	Bourgeois, principal.....	4,413 »	3 avril.	id.	1,500 »
»	id. intérêts.....	220 »	21 juin.	id.	4,910 »
12 octobre.	Perrotat.....	1,500 »	29 août.	Payé pour intérêts Couraud.	950 »
	Solde créditeur 31 déc. 1877.	96,736 81	8 novemb.	Versé à la Caisse commerc.	5,000 »
		<u>106,444 81</u>	10 novemb.	Payé p ^r solde int. Couraud...	557 10
			»	id. prix Couraud..	38,000 »
				Intérêts à 6 p.0/0 31 déc. 1877	3,332 36
					<u>106,444 81</u>
			1878		
			1 ^{er} janvier.	A Nouveau.....	96,736 81

DOIT

AVOIR

DATES	DÉSIGNATION	SOMMES	DATES	DÉSIGNATION	SOMMES
1878			1878	<i>Report</i>	96,736 81
			29 octobre.	Versé à la Caisse commerciale	1,500 »
				Intérêts 6 p. 0/0 31 déc. 1878.	5,819 40
					104,056 21
	Solde créditeur 31 déc. 1878.	104,056 21			
1879			1879		
10 juillet.	Reçu de Gautheron, principal	2,185 »	1 ^{er} janvier.	A Nouveau	104,056 21
	d' intérêts .	863 50	26 août	Versé à la Caisse commerciale	3,000 »
	Solde créditeur 31 déc. 1879.	123,459 64	9 septemb.	id.	8,000 »
			18 septemb.	id.	5,000 »
				Intérêts 6 p. 0/0 31 déc. 1879.	6,451 93
					126,508 14
		126,508 14			
1880			1880		
			1 ^{er} janvier.	A Nouveau	123,459 64
				Intérêts 6 p. 0/0 du 1 ^{er} janv.	
				1880 au 18 août 1883.	29,169 58
	Solde ^{Créditeur} débiteur 18 août 1883.	152,269 22			152,269 22
			1883		
			18 août.	A Nouveau	152,269 22

Intérêts à 6 p. 0/0 capitalisés.

Au 31 Décembre 1874.			Au 18 Août 1883.	
	DOIT	AVOIR		
Année 1864.....	»	»	<i>Report</i>	3,414 78
— 1865.....	81 10	»	Année 1875.....	2,247 »
— 1866.....	59 65	»	— 1876.....	2,677 40
— 1867.....	»	94 58	— 1877.....	3,332 36
— 1868.....	»	301 20	— 1878.....	5,819 40
— 1869.....	»	400 »	— 1879.....	6,451 93
— 1870.....	639 58	»	— 1880 à 1883.....	29,169 58
— 1871.....	328 43	»	Total de l'intérêt à 6 p. 0/0.....	53,112 45
— 1872.....	»	809 33	à 5 p. 0/0, 1/6° à déduire.....	8,852 07
— 1873.....	»	940 »		44,260 38
— 1874.....	»	1,978 43		
	1,108 76	4,523 54		
	3,414 fr. 78			

Certifié véritable par le tiers expert soussigné.

Bourges, le 6 Février 1886.

Signé : **A. CONTE.**

Enregistré à Bourges, le 18 février 1886, f° 46, v° c° 1.

Reçu trois francs soixante-quinze centimes.

Signé : **ROBERT.**

Intérieur n. 0. p. 0. 0. capitaine.

N. 1	N. 2	N. 3
1850	1850	1850
1851	1851	1851
1852	1852	1852
1853	1853	1853
1854	1854	1854
1855	1855	1855
1856	1856	1856
1857	1857	1857
1858	1858	1858
1859	1859	1859
1860	1860	1860
1861	1861	1861

BOURGES. — Imprimerie H. SIRE, 4, rue des Armuriers